Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes.

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! — NOTRE LANGUE

BUREAU, 1803, 4ème Avenue Ouest Prince-Albert, Sask. Téléphone 2964

ABONNEMENT:
Un an, Canada $2.00
" " Etats-Unis $2.50
" " Europe $3.00

J.-N. JUTRAS, Administrateur

20ème Année — PRINCE-ALBERT, SASK., mercredi le 21 mai, 1930 — No 11

Quand est-on Persécuteur?

PROTESTATIONS

Certains journaux—et non pas tous conservateurs—exonèrent notre premier ministre, M. Anderson, d'être un persécuteur de catholiques et de Canadiens français; et ils claironnent à sa louange qu'il n'a fait que *séculariser les écoles publiques.*

Cette même presse affecte l'indignation et fait grand bruit autour d'une caricature de l'*Action Libérale* de Québec (nouveau journal dont nous ignorions l'existence), représentant M. Anderson en train d'incendier une école catholique et d'en expulser des religieuses. Elle appelle cette caricature et les remarques défavorables qui y sont jointes à l'adresse de notre premier ministre, un acte inflammatoire. Elle s'insurge particulièrement contre les épithètes *abominable fanatique, inconoclaste, anti-christ,* etc....

Nous n'avons pas ici à porter de jugement sur la sagesse de l'*Action Limérale* en employant ces expressions. Nous savons, cependant, que la presse qui s'y oppose en a hébergé de bien plus insultantes à l'adresse des catholiques et des Canadiens français, pour blâmer des actes cent fois plus nobles que la politique Anderson.

M. ANDERSON EST-IL PERSECUTEUR

Quant au mot persécuteur, il faut s'entendre. Si pour avoir droit à ce titre il est nécessaire d'infliger à la victime les horribles supplices de la roue et du carcan, ou les tortures des Iroquois encore barbares aux martyrs, apôtres du Canada, que l'Eglise canonisera le 29 juin de l'année courante; oh! alors, M. Anderson n'a pas gagné ses épaulettes.

Mais s'il suffit de répondre à la définition que donne du verbe persécuter le dictionnaire que nous avons sous la main: *Vexer, inquiéter, tourmenter par des voies injustes, par des poursuites violentes,* il nous est difficile, dans ce cas, de ne pas reconnaître en lui le vrai type du persécuteur.

En effet, sa législation scolaire, (bien que lui et ses adhérents le nient, bien que sa presse et certains autres journaux qui nous sont antipathiques répandent sur ses lois des impressions fausses), répond parfaitement à cette définition.

MESURES INJUSTES

Il est vexatoire et inquiétant, c'est un tourment pour nous que l'on vienne, de la part de M. Anderson, mettre à la porte de nos écoles les religieuses, institutrices qualifiées, que nous voulons y maintenir, après les avoir appelées.

Il est vexatoire et révoltant que M. Anderson, qui n'ignore pas l'extrême importance que nous attachons à la religion, en rende l'enseignement et l'exemple difficile.

Il est vexatoire, inquiétant et révoltant que la presse qui soutient M. Anderson dans cette politique scolaire, soit autorisée à faire croire à ses lecteurs ignorants des faits, que nos religieuses s'imposent dans les écoles publiques non-catholiques. Elles viennent où elles sont appelées par les catholiques, chez les catholiques.

Il est vexatoire et révoltant, que dans un village de Canadiens français on défende aux commissaires d'école de parler français à leurs réunions. Telle est pourtant la loi Anderson.

Il est vexatoire, inquiétant et révoltant, qu'il soit défendu à nos petits enfants canadiens français de s'exprimer en leur langue maternelle, sur les champs scolaires de récréation. Mais la défense est formelle.

......

Il est vexatoire et inquiétant que M. Anderson ait supprimé l'échange de diplômes avec Québec, alors qu'il sait (n'est-ce pas la raison de sa loi?) combien il nous est difficile de trouver ici des institutrices parlant non seulement l'anglais, mais suffisamment le français.

LES POURSUITES VIOLENTES

Et les poursuites violentes, énoncées dans la définition, nous sont promises, menaçantes comme l'épée de Damoclès.

Qu'une religieuse, portant l'habit de son Ordre, ose apparaître en classe: immédiatement elle devient passible d'une forte amende et de la suppression de son diplôme.

Qu'un commissaire d'école parle français durant la réunion, et il perd son siège.

..

Qu'une commission scolaire engage une religieuse vêtue de l'habit religieux, tout de suite le subside (grant) gouvernemental est supprimé, les commissaires devront personnellement payer à l'école affectée l'équivalent de cette somme et seront démis de leurs fonctions, ne pouvant plus jamais être réélus.

C'est la loi Anderson, et cela se passe dans la Saskatchewan, où les Canadiens français n'ont aucune intention ni de négliger l'anglais ni d'imposer le français à qui que ce soit.

QUELLES ECOLES?

Rappelons pour la millième fois que les écoles publiques dont M. Anderson expulse les religieuses et d'où il arrache les symboles de religion, sont les *écoles publiques catholiques*: les autres étaient déjà sans ces personnes et ces choses.

Nous savons bien que notre premier ministre nie qu'il existe, d'après la loi, des écoles publiques catholiques, ne reconnaissant que les écoles séparées et les écoles publiques pures et simples.

Tout de même, bien que les régimes successifs sous lesquels vécurent les Territoires du Nord Ouest, et vivent, depuis 1905, les provinces d'Alberta et de Saskatchewan aient, à tour de rôle, rogué de plus et plus profond dans nos droits scolaires, il n'y a pas de doute que l'on avait toujours donné à entendre aux catholiques que leur droit naturel à l'éducation religieuse de leur choix était sauvegardé. Nous prendre dans un labyrinthe d'expressions légales ambiguës n'eût été digne ni de l'Empire ni du Canada.

C'était donc bien notre impression, que dans les endroits où nous sommes en minorité, notre droit à l'école séparée serait toujours reconnu, parce que la majorité non-catholique y gouverne l'école publique selon ses vues. Et que, également, là où nous sommes la majorité, les protestants peuvent ouvrir une école séparée, parce que, tout en nous soumettant (comme nous l'avons toujours fait) au programme gouvernemental, nous pouvons choisir nos instituteurs (diplômés, bien entendu) et diriger l'école d'après les principes de l'éducation chrétienne, tels que nous les comprenons. Interpréter la loi autrement, ainsi que le fait M. Anderson, c'est annihiler toute protection due à la minorité catholique. C'est un abus de

Suite à la page 8

Sacre de S. G. Mgr J. C. McGuigan archevêque de Régina

Imposante cérémonie dans la cathédrale d'Edmonton au milieu d'une nombreuse assistance —Sermons dans les deux langues—Banquet des membres du clergé, le midi et banquet public le soir du même jour au MacDonald.

La cérémonie du sacre de S. G. Mgr James Charles McGuigan, archevêque de Régina, eut lieu jeudi dernier, 15 courant, dans la cathédrale d'Edmonton.

Une foule d'environ 1400 avait envahi la cathédrale pour la circonstance, tandis qu'à l'extérieur, ceux qui n'avaient pu trouver place, suivaient de loin le chant et les cérémonies transmises par le poste de radio et par des haut-parleurs.

Le prélat consécrateur fut S. G. Mgr H. J. O'Leary, archevêque d'Edmonton. Sa Grandeur était assistée de Mgr Béliveau, archevêque de St-Boniface, et de S. G. Mgr Kidd, évêque de Calgary.

L'assistance

Il convient de mentionner que la vénérable mère du nouvel archevêque de Régina, était présente. Mme Veuve George McGuigan était venue de Charlottetown avec quelques autres parents du prélat consacré. Elle occupait une place d'honneur au premier banc de la nef, et elle fut la première à recevoir la bénédiction du nouvel archevêque, celui-ci à la fin de la cérémonie parcourt les rangs de l'assistance pour donner sa bénédiction.

Les archevêques et évêques suivants étaient présents: Mgr Duke, Vancouver; Mgr Béliveau, Saint-Boniface; Mgr Sinnott, Winnipeg; Mgr McNally, Hamilton; Mgr Rhéaume, Haileybury; Mgr Prud'homme, Prince-Albert; Mgr Kidd, Calgary; Mgr Ladyka, de Winnipeg, évêque des Ruthènes, qui fut sacré en notre ville en juillet dernier; l'abbé mitré de Muenster, Sask.

On remarquait également Mgr Marois et Mgr Grandbois, de Régina, Mgr Chs Maillard, de Gravelbourg; Mgr Blair, de Toronto; Mgr Hetherington, de Calgary.

Nombreux clergé

Un nombreux clergé, tant régulier que séculier, assistait à la cérémonie. On estime à plus de 200 le nombre des prêtres présents.

On remarqua en particulier le vénérable Père Doucet, O. M. I., un des compagnons de courses du P. Lacombe, et M. l'abbé Beillevaire, curé de Duhamel depuis 50 ans et premier prêtre séculier de l'Alberta, venu de France au temps de Mgr Grandin.

Des Oblats, des Jésuites, des Franciscains, des Rédemptoristes et autres faisaient partie de l'assistance ainsi que plusieurs religieuses.

Visiteurs de l'Est

A peu près toutes les provinces étaient représentées parmi les visiteurs.

Parmi ceux-ci mentionnons entre autres les RR. PP. D. McGuigan, Charlottetown, et Monahan, de Guelph, oncles du nouveau prélat.

Un groupe de Régina était composé des personnes suivantes: l'honorable J.-M. Uhrich, MM. A.-E. McKinnon, J.-M. Molloy, J. McCarthy, A. Simon, D. Stacker, le docteur J.-B. Trudelle, les RR. PP. Bradley, S. J. Hilland, O. M. I. et J. J. O'Neil.

Etaient aussi présents: le R. P. Magnan, O. M. I., provincial du Manitoba, et M. l'abbé Gauthier, du Séminaire de Québec.

(Suite à la page 2.)

LETTRE OUVERTE

Le 10 mai 1930.

Monsieur le Rédacteur,

La lettre ouverte d'une Institutrice, datée du 6 avril, a été insérée le 30 du même mois. J'ai malgré cela le ferme espoir que l'imprimeur n'oubliera pas la mienne et qu'à la fin du mois je pourrai la relire.

Si je comprends bien *Institutrice*, les commissaires sont appelés à décider s'ils vont garder leurs maîtresses d'école après les grandes vacances ou s'ils doivent "regarder ailleurs." Pour l'institutrice c'est: Je vous rengage ou je vous remercie.

Si le "rengagement" est conclu en fin juin, ceci devient un contrat. Ce contrat est assurément signé par, ou au nom des parties, dont l'honnêteté n'a pas été mise en doute. L'institutrice peut donc partir en vacances en toute sécurité.

A ceci j'applaudis et je me demande même comment il pourrait en être autrement.

Mais où je ne comprends plus, c'est quand *Institutrice* ajoute: *Souvent on accepte une classe en juin, et vers la fin d'août, il nous arrive des offres beaucoup plus alléchantes.*

Qu'est donc advenu du contrat? Est-ce qu'il n'a pas été signé de bonne foi? Est-ce que son "acceptation d'une école en juin" ne préclut pas *Institutrice* d'envisager ces "offres plus alléchantes"?

Pour ma part, je ne veux croire qu'une seule institutrice dans la province puisse songer un instant à oublier un contrat donné soit oralement, soit par devant témoin, surtout si cette institutrice reconnaît une certaine efficacité dans les travaux de l'A. C. F. C.

Il est probable, Monsieur le Rédacteur, qu'il manque des mots au troisième paragraphe de la lettre d'*Institutrice* et que cette dernière ne manquera pas de se hâter d'écrire pour nous renseigner à ce sujet.

UN COMMISSAIRE.

x

NOTULE

Les boîtes d'allumettes de M. Bennett

Le *Star* de Régina ne perd pas une chance de donner un coup de griffe aux individus, au ministre des Postes, M. Veniot, aux firmes et manufactures etc., lorsqu'ils expédient en Saskatchewan des paquets, marchandises, billets, mandats de poste ou lettres d'affaires bilingues.

Il ne manque pas une occasion d'encourager les gens de la Saskatchewan à boycotter les compagnies de l'est parce que, par leurs circulaires et annonces bilingues, "they force French upon the people of Saskatchewan."

Ces gens de l'Est, ça ne peut pas comprendre que la Saskatchewan n'est pas une province bilingue, *encore moins française. Le bilinguisme, c'est bon pour Québec, ne cesse de nous chanter sur tous les* tons le journal qui s'est fait le chevalier de la survivance anglo-saxonne dans la prairie.

Parmi ces entêtés, il en est un que la feuille de Régina n'a pas encore attaqué. Il mérite pourtant un long éditorial et des arguments bien agencés, vu son influence et sa subtilité intellectuelle. Il est un des principaux actionnaires d'une grosse manufacture d'allumettes.

Cette manufacture vend des allumettes en Saskatchewan. L'étiquette sur les boîtes est bilingue. Jugez:

Never neblect precautions. Put out your matches and your smoke before throwing them away.

Soyez toujours prudents. Ayez soin d'éteindre votre tabac et vos allumettes avant de les jeter.

Comment se fait-il que M. Bennett — c'est-à-dire le gros actionnaire — laisse passer ces boites à destination de la Saskatchewan? Désapprouverait-il par ce fait la campagne du *Star* contre le *French?*

"Pourquoi le *Star* ne dirait-il point au chef des conservateurs de faire de la propagande française ailleurs qu'en Saskatchewan?" lisons-nous dans un éditorial du *Leader-Post* sur le sboites d'allumettes de M. Bennett.

Le Concours de Français

Quand?

Samedi le 7 juin 1930, de 9 heures du matin à midi.

Pour les élèves des grades 9, 10, 11 et 12, l'examen de littérature aura lieu dans l'après-midi du même jour.

Inscription

2,339 élèves, 138 écoles, à date; et il reste encore quelques rapports à recevoir.

Objectif à atteindre: 150 écoles; 2,500 concurrents.

Ne pourrions-nous pas l'atteindre? Oui, facilement, avec un peu de bonne volonté.

Mot d'ordre: TOUS les élèves prennent part au concours.

Papeterie

Une quantité suffisante de papeterie — *papier écolier, enveloppes,* billets d'identification — nécessaire au concours, a été adressée ces jours derniers à tous les instituteurs. Le colis postal contient également une formule d'accusé de réception et une enveloppe de retour.

Il est très important que nous sachions si oui ou non vous avez reçu cette papeterie indispensable à la tenue régulière de l'examen. Nous demandons donc instamment au personnel enseignant de nous le faire savoir. Tout ce qu'il y a à faire, c'est de signer la formule, la mettre dans l'enveloppe et la jeter à la poste.

Ça se fait presque tout seul, et ça *facilite grandement l'organisation.*

Si l'on ne reçoit pas cette papeterie d'ici au 25 mai au plus tard, qu'on veuille bien réclamer au secrétariat de l'A. C. F. C., Vonda, Sask. Nous ferons un second envoi.

Groupements

Nous avons reçu les nouvelles les plus encourageantes la semaine dernière au sujet des groupements des écoles pour le concours. Dès cette année, les groupements seront la règle générale. Nous apprenons même que dans certaines paroisses ils se sont pratiqués depuis l'origine des concours.

Nous tenons à remercier ici tous ceux qui se sont occupés d'effectuer ces groupements. Ils ont fait preuve de dévouement et ont montré un esprit de discipline qui est de bon augure.

Pour ne pas fatiguer nos lecteurs, nous ne voulons pas répéter aujourd'hui les explications que nous avons données précédemment sur cette question des groupements d'écoles. Ceux pour qui ces explications seraient passées inaperçues n'auraient qu'à voir les deux derniers numéros du *Patriote*. Ils ne doivent pas encore être bien loin.

Surveillants

Il reste encore quelques écoles pour lesquelles nous n'avons pas encore reçu les noms et adresses des surveillants. Comme c'est à ces surveillants que nous adressons les questions d'examen ordinairement, il importe que nous sachions sans tarder à qui les envoyer.

Veuillez donc, commissaires d'école, instituteurs, institutrices, membres des comités paroissiaux de l'A. C. F. C., vous occuper immédiatement de cette question. Il n'y a pas un instant à perdre. Le concours a lieu dans deux semaines.

Actualité

Les Chevaliers de Colomb

Les Chevaliers de Colomb de la Saskatchewan tiennent leur congrès annuel à Régina et le font coïncider avec l'intronisation de S. G. Mgr McGuigan, dont les fêtes commencent ce soir même. Les délégués de Prince-Albert sont MM. J.-G. Blanchfield, le docteur L. Langlois, J.-E. Lacroix et R.-M. McCruden.

x

Pèlerinage à Wakaw le 1er jui

Le grand pèlerinage de Sainte-Thérèse au sanctuaire de Wakaw aura lieu le dimanche, 1er juin.

S. G. Mgr Prud'homme assistera à la procession aux flambeaux le samedi soir et pontifiera le lendemain la grand'messe en plein air, à 10 heures 30.

Des orateurs distingués prêcheront en six langues.

Invitation générale à tous les catholiques.

x

Destitutions à la prison de Prince-Albert

La hache du gouvernement a fait une brèche dans le personnel de la prison de Prince-Albert.

M. F.-W. Consoni, sous-préfet, et les deux gardes B. Bennett et J.-H. Horychiuk, ainsi que M. Jules Casgrain, comptable depuis quatorze ans, ont reçu l'ordre de leur renvoi. On ne leur donna aucune raison.

M. A. Bentley, ancien officier de la prison, rentre de nouveau dans le personnel.

x

Renvois à la Commission des Liqueurs

Régina. — Quatre employés à l'entrepôt de la Commission des Liqueurs, viennent d'être renvoyés sans aucune explication. Ils occupaient ce poste depuis les premiers jours de la Commission. Voici leurs noms: Andrew Paterson, C.-B. Angus, Sandy Thompson et Michael Kohn. Thompson est un vétéran de la Grande Guerre.

x

Snelgrove à la Commission des Liqueurs

Régina. — R.-C. Snelgrove, naguère personnage très marquant dans les parages du Klan, a été casé à la Commission des Liqueurs, selon une communication officieuse.

x

Le Dr Cameron au département de la Santé

Le Dr H.-G. Cameron, un diplômé de l'Université de la Saskatchewan et du McGill de Montréal, vient d'entrer au service du gouvernement. Il fera partie du bureau de la Santé.

x

Ring succède à Olson

Régina. — L.-B. Ring, avocat de Régina, a été nommé sous-commissaire du bureau de protection de l'enfance, en remplacement de Fred Olson, récemment destitué de cette fonction.

J.-D. Paterson, de la Cooperative des Crêmeries de la Saskatchewan, a été nommé sur le bureau des Industries.

x

Le juge McKay, président de la Commission royale

Régina. — Le juge McKay, membre de la Cour d'Appel de la Saskatchewan, sera le président de la Commission royale chargée de faire enquête sur l'administration de la prison de Régina et de l'hôpital de Weyburn. Il aura comme auxiliaires le juge P.-E. MacKenzie, de la Cour d'Appel et le juge J.-F.-L. Embury, de la Cour du Banc du Roi. Ils enquêteront pour voir si les accusations de Bryant durant la dernière session sont fondées.

x

La Tournée

Lisez attentivement la première page de la deuxième section. Nous publions aujourd'hui, en plus de l'itinéraire et des règlements de la Tournée, le programme de la séance.

Le Mariage par téléphone;
Le Chauffeur;
La Leçon de chant;
Radio-postes;
Le Patriote;
La Bonne Presse;
La Bonne Cause;
Chansonnettes et déclamations, intermèdes, etc.

La soirée sera longue et très intéressante.

Payez votre abonnement dans chaque centre.

Avis aux retardataires. Retenez vos billets à l'avance.

Voir Itinéraire et Règlements de la Tournée en page 9

Le Sacre . . .

(Suite de la première page)

La procession et la cérémonie

Sur le parcours de la procession allant du palais archiépiscopal à la cathédrale, une centaine de fillettes formaient une haie. Elles étaient revêtues d'un costume spécial aux couleurs papales. Plusieurs de ces jeunes filles étaient de l'école Grandin.

La chorale de la cathédrale, assistée de séminaristes et de chantres des diverses paroisses de la ville, sous la direction de M. Pépin, maître de chapelle de Saint-Joachim, rendit très bien le plain-chant gregorien des différentes parties de la messe solennelle.

La cérémonie du sacre elle-même est fort impressionnante, et la plupart y assistaient pour la première fois.

Les sermons

S. G. Mgr McNally, évêque de Hamilton, et ancien évêque de Calgary, fit le sermon en anglais. Il avait pris pour texte: Combattez les bons combats de la foi."

Le sermon français fut prononcé par S. G. Mgr Rheaume, O. M. I., evêque de Haileybury. Mgr Rhéaume développa une magnifique thèse sur la primauté du Pape et la source de l'autorité dans l'Eglise catholique. Successeur de saint Pierre et chef visible de l'Eglise, le Pape est la continuation de Jésus-Christ, il est "le doux Christ sur terre" selon l'expression de sainte Catherine de Sienne. L'obéissance des fidèles au Pape doit être entière, cordiale et joyeuse, non seulement lorsqu'il parle infailliblement "ex cathedra" mais dans toutes les directives qu'il donne pour le gouvernement des âmes.

Il termine en présentant ses voeux au nouvel archevêque de Régina, dont l'épiscopat s'inaugure sous la protection de la Sainte Vierge.

Biographie

Le nouvel archevêque, Mgr McGuigan, est né à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard. Il alla tout d'abord à l'école de Hunter River, de sa paroisse natale. Plus tard, il fréquenta le collège Prince de Galles et Saint-Dunstan de Charlottetown Il obtint ses diplômes à Saint-Dunstan, en 1914, et la même année, il entra au Séminaire de l'Université Laval, de Québec.

En 1918, il était docteur en théologie. Au mois de mai 1918, il était ordonné prêtre en sa paroisse natale de Rustico, par l'archevêque actuel d'Edmonton, alors évêque de Charlottetown. L'année suivante, il fut nommé secrétaire de l'évêque actuel d'Edmonton, qui, vers la même date, fut appelé à la direction du diocèse d'Edmonton.

C'est en 1920 exactement qu'il vint à Edmonton. Il fut chancelier du diocèse de 1923 à 1925, vicaire-général de 1923 à 1930, recteur à la cathédrale Saint-Joseph de 1925 à 1927, recteur du séminaire Saint-Joseph, de 1927 à 1930. Il fut chapelain des Chevaliers de Colomb et de la Ligue des Femmes catholiques.

Banquet du midi

Jeudi midi un banquet réunit les membres de l'épiscopat et du clergé au MacDonald. Une adresse en anglais fut lue par le R. P. O'Gorman, et une adresse en français par M. l'abbé Garnier, au nom du clergé de langue française. M. l'abbé Garnier est maintenant le doyen du clergé de langue française du diocèse d'Edmonton.

S. G. Mgr McGuigan a répondu dans les deux langues. S. G. Mgr O'Leary exprima ses regrets de perdre un tel collaborateur et se console à la pensée que c'est pour la plus grande gloire de Dieu.

Le banquet du soir

"J'emporte avec moi en Saskatchewan quelque chose du soleil de l'Alberta. Puissé-je continuer à Régina l'oeuvre du pontife très éminent, du pasteur selon le coeur de Dieu que fut Mgr Mathieu! Je revois sans un seul souvenir pénible les dix années passées parmi vous. Je m'en vais, chargé de vos dons et de quelque chose que je chéris plus encore: le souvenir de votre bonté, de votre bienveillance et de votre affection."

En ces termes, le nouvel archevêque disait adieu, jeudi soir dernier, à la population d'Edmonton et de l'Alberta, au banquet d'honneur qui groupait autour de lui les plus hautes personnalités religieuses et civiles.

Tour à tour, le lieutenant gouverneur de l'Alberta, le premier ministre de la province, le maire de la ville d'Edmonton, en quelques paroles empreintes du plus profond respect, exprimèrent au jeune archevêque leurs félicitations et leurs voeux, en même temps que le regret de son départ.

Son Excellence le lieutenant gouverneur Egbert fit une allusion touchante à la présence de la vénérable mère de Mgr McGuigan, présence qui fut également soulignée par l'honorable premier ministre Brownlee, par Son Honneur le maire Douglas et par S. G. Mgr O' Leary.

L'hon. Brownlee

En présentant la santé de la province, M. Brownlee fit une allusion discrète à la Saskatchewan, en disant que cette province avait jusque-là suivi l'exemple de l'Alberta en maintenant la bonne entente et l'harmonie entre les différents éléments de la population. Il voit un élément de force et de progrès pour le pays dans la fidélité de chaque nationalité à ses traditions. Il reconnait la survivance de l'esprit des pionniers de la province dans la cordialité et la bienveillance qui caractérisent la vie sociale albertaine.

Le premier ministre fit aussi remarquer que ce jour même est une date mémorable pour la province, car c'est celui où le sénat, au rapport des journaux, a voté la ratification de la remise de nos ressources naturelles.

S. G. Mgr O'Leary

Il appartenait à l'archevêque d'Edmonton, S. M. Mgr O'Leary, de porter la santé des visiteurs et des hôtes distingués qui honorent ce banquet. Sa Grandeur se dit fière de cette réunion, la plus belle qui se soit vue à Edmonton. Il retraça la carrière de Mgr McGuigan et fit l'éloge des belles qualités qui l'ont rendu si cher à tous ceux qui sont venus en relations avec lui, fidèles ou clergé. En disant adieu à son fidèle collaborateur, ses sentiments sont ceux d'un père qui se sépare de son enfant.

L'hon. Dr Uhrich

L'honorable Dr J.-M. Uhrich, ancien ministre du cabinet provincial de la Saskatchewan, parle au nom des catholiques de la Saskatchewan. Loyauté, obéissance et coopération: c'est l'hommage sincère qu'il apporte en leur nom. L'évêque est le successeur des apôtres; il est choisi par le Pape, successeur de Pierre et chef des apôtres nommé par Jésus-Christ, et par lui ce sont les pouvoirs mêmes de Jésus-Christ qui se transmettent sans interruption à travers les siècles. Promouvoir l'unité dans la charité, parmi la diversité des races et des traditions, dans le respect fidèle des droits de chacun: c'est l'oeuvre que poursuit l'Eglise catholique, et c'est une oeuvre qui ne peut que rencontrer l'approbation de tous ceux qui ont à coeur le bien du pays. "Nous sommes heureux, dit-il en terminant de saluer notre archevêque, précédé parmi nous par la réputation de son intelligence, de son tact, de sa bonté qui auront à s'exercer sur un champ d'action encore plus vaste."

Deux adresses

Les hommages des catholiques de langue anglaise de l'Alberta furent ensuite exprimés dans une adresse présentée par M. P.-M. Dunne, et ceux des catholiques de langue française par le Dr Petitclerc, président de l'A. C. F. A., et au nom de tous une bourse substantielle fut remise au nouvel archevêque de Régina par M. H. Milton Martin.

Voici le texte de l'adresse française:

Adresse du Dr Petitclerc

A S. G. Mgr Jacques-Charles McGuigan, D. D., archevêque de Régina.

Monseigneur,

En ma qualité de président de l'Association canadienne française de l'Alberta, j'ai l'honneur d'apporter à Votre Grandeur, de la part des catholiques de langue française de notre province un message de félicitations, en même temps qu'une parole de regret. Si nous nous sommes réjouis à la nouvelle que le Pasteur suprême de l'Eglise vous avait élevé à la sublime dignité d'archevêque, nous n'avons pas pu nous dissimuler que l'archidiocèse d'Edmonton, et plus particulièrement les catholiques de langue française allaient voir s'éloigner d'eux un père entièrement dévoué à leurs intérêts spirituels, un conseiller sage et prudent, un ami discret et sympathique.

Il était bien visible, pour qui vous a vu à l'oeuvre à Edmonton depuis dix ans, dans les postes de plus en plus importants où vous a placé la confiance affectueuse de notre archevêque, que tôt ou tard vous nous seriez enlevé par de nouvelles ascensions dans la hiérarchie de l'Eglise. Mais nous espérions du moins que toute votre jeunesse se passerait au milieu de nous... Cependant l'Esprit-Saint a parlé, et nous nous inclinons devant sa volonté. Mais en cette occasion qui nous est offerte de vous exprimer nos sentiments, nous vous prions d'agréer notre profonde gratitude pour tout le bien que vous nous avez fait et pour la bienveillance inaltérable que vous nous avez toujours témoignée.

L'Esprit-Saint a parlé, mais il y a longtemps, il y a des siècles même qu'il préparait son élu. Qui n'a pas admiré comment les vertus ancestrales ont leur répercussion sur les générations suivantes? Nous héritons souvent de prédispositions qui nous ont été longuement préparées pendant des siècles de vies humaines. Cette loi de la nature a sans contredit aujourd'hui son application dans la personne de Votre Grandeur.

Issu d'ancêtres qui ont lutté et souffert pour conserver intacte la foi de leur baptême, héritier de traditions d'honneur, de piété et de dévouement à la Sainte Eglise, transmises par de pures générations de travailleurs et de priants, vous étiez, selon toutes les lois de l'hérédité, prédisposé à recevoir ces dons éminents de l'intelligence et du coeur qui ont brillé à toutes les phases de votre carrière.

Il y a trente-cinq ans, dans un humble village de cette pépinière de prêtres et d'évêques qu'est l'Ile du Prince-Edouard, un jeune enfant blond et rondelet recevait, avec le baptême régénérateur, une première onction du saint Chrême. Si l'on eût alors demandé à sa pieuse mère: "Que pensez-vous que sera un jour cet enfant?", elle n'eût pas, dans son humilité, osé répondre: "Il sera grand devant le Seigneur"; mais, elle se fût contentée de demander pour son enfant, avec sa foi de mère chrétienne, la bonté et peut-être, désir suprême, l'onction sacerdotale. Est-il téméraire de présumer que ce fût là le voeu de la jeune mère? Le voeu fut plus qu'exaucé; l'enfant a reçu pour son partage et la grandeur et la bonté; il est devenu l'oint du Seigneur par des onctions successives dont nous avons vu ce matin le magnifique couronnement, et il s'est gagné les coeurs par une bonté et une charité qui nous ont révélé le type du bon Pasteur. Cette bonté, Monseigneur, unie à un esprit de justice et de loyauté envers tous ceux qui vous ont approché, voilà le secret de la confiance de votre archevêque, du clergé et des fidèles.

Sans être prophète, nous avons d'avance la certitude que votre règne sera fécond, car il sera édifié sur la charité, dont vous avez gravé la devise sur vos armes: "Ambulate in dilectione", marchez dans l'amour." Les fidèles de votre diocèse ne seront pas lents à interpréter dans ce sens le fait que vous avez gardé sur votre blason la colombe et la branche d'olivier qui ont symbolisé le règne de votre vénéré prédécesseur.

Voilà le voeu d'heureux avènement que nous formulons à la veille de nous séparer de vous: daigne le Seigneur vous accorder un épiscopat long et fructueux, dans la charité, la justice et la paix.

Les catholiques de langue française de l'Alberta.

M. Raymond Denis

Notons en passant que M. Raymond Denis, président des organisations nationales franco-canadiennes de la Saskatchewan, était au nombre des visiteurs distingués qui assistèrent aux cérémonies de la consécration épiscopale. Il avait tenu à faire le voyage jusqu'à Edmonton pour présenter ses hommages au nouvel archevêque de Régina.

S. G. Mgr McGuigan

Répondant aux discours et adresses. S. G. Mgr McGuigan s'exprima en anglais et en français.

Il dit combien il sentait ses paroles impuissantes à exprimer ses sentiments. Il se reportait par la pensée à l'accueil si magnifique que l'on faisait il y a dix ans, dans cette même salle, à S. G. Mgr O'Leary qui arrivait à Edmonton, et qu'il accompagnait comme secrétaire.

Dix années se sont écoulées. Il n'a reçu de tous que des témoignages de bienveillance et de bonté. C'est avec regret qu'il doit quitter tant d'amis. Mais à l'appel de Dieu il faut partir. "Si je trouve à Régina, ajouta-t-il, l'amitié et le dévouement qui ont ensoleillé ma vie parmi vous, comment ne serai-je pas heureux? J'emporte avec moi en Saskatchewan quelque chose du soleil de l'Alberta."

Un jour de soleil d'Alberta dans un ciel sans nuage: tel fut bien en effet cette journée mémorable de consécration épiscopale.

Le voeu et la prière des catholiques de l'une et l'autre province est que le nouveau pontife ait un règne prospère, heureux et fécond. *Ad multos et faustissimos annos!*

Ce que disent les journaux

Belle conduite de M. Stewart

Ceux qui ont assisté à la consécration épiscopale de Sa Grandeur Monseigneur Joseph Guy, ont sans aucun doute été impressionnés du beau geste que l'honorable Stewart, ministre de l'Intérieur, un Anglo-protestant, et le personnel tant catholique que protestant du département des Affaires indiennes, dépendance du ministère de l'Intérieur, ont accompli en assistant à la cérémonie.

Ce que le public ne sait pas probablement, c'est que le ministre de l'Intérieur et son personnel ont donné au nouvel évêque, pour ses missions, une aumône royale. Dans cette épithète, il ne faut y voir une exagération. Elle traduit exactement la réalité.

L'honorable Stewart n'en est pas à sa première action de ce genre. Il y a quelque temps, lisant la *Survivance* d'Edmonton, son nom apparaissait parmi ceux qui avaient souscrit à l'achat de livres de récompense pour les petits Canadiens de langue française de cette province.

Il est bon de ne pas laisser passer sous silence ces actes pratiques de belle largeur d'esprit et de bonne entente, venant d'un Canadien de religion et d'origine différentes de celles des Canadiens de langue française.

Le Droit.

Après la conférence navale

On mande de New-York que les journaux du trust Hearst publient en première page, sous forme d'une lettre adressée à M. MacDonald, une violente attaque du traité de Londres. Ils accusent M. MacDonald d'avoir agi avec "la présomption que l'Amérique ne réaliserait jamais la parité."

Nous y relevons les phrases suivantes:

"Nous devons dire franchement et à regret, Monsieur le premier ministre, que le peuple des Etats-Unis a découvert en vous une de ses réelles déceptions...

"...Vous aviez fait croire que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis allaient travailler en coopération, mais nous avons assisté à ce spectacle que vous, Monsieur, vous vous êtes mis d'accord avec M. Briand pour entrainer notre nation, par le secrétaire d'Etat Stimson, dans un pacte de consultation qui nous aurait mis dans une pernicieuse sur-Société des Nations, une Société des cinq puissances les plus hautement militarisées et les plus incorrigiblement guerrières du monde.

"Maintenant, nous assistons à cet autre spectacle de la délégation américaine qui, grâce à vous, rentre dans son pays avec un traité bâtard et émasculé, qui n'est pas la parité navale avec l'Angleterre et qui prive notre pays du droit de construire le genre de navires dont il a particulièrement besoin.

"...Nous croyons que votre double jeu aura réussi à tuer les idées de la coopération anglo-américaine qui est, Monsieur, beaucoup plus importante pour votre pays, que pour le nôtre."

La lettre conclut en prédisant que le Sénat rejettera le traité de Londres.

M. Fred-A. Britten, président du comité des affaires navales de la Chambre des représentants, a déjà annoncé son intention d'attaquer vivement les délégués qui assistèrent à la conférence.

Il se propose de présenter au Congrès divers amendements au traité qui permettraient aux Etats-Unis de construire autant de croiseurs de 10,000 tonnes, en plus des 18 déjà autorisés, que les circonstances le demanderaient.

Le président Hoover, de son côté, est décidé à lancer le traité, dès cette semaine, dans la voie de la ratification, sans se dissimuler, d'ailleurs, que l'opposition sera chaude.

La Croix.

x

Les arguments électoraux

Non loin du parlement fédéral, afin de maintenir mieux les contacts, et aussi d'être plus près des grandes sources de renseignements, l'information outaouaise disait qu'un atelier d'impression travaillait pour M. Bennett et les organisateurs conservateurs avaient accumulé des piles, de hautes piles, d'imprimés de propagande électorale. Et déjà, par milliers et milliers de copies, on commençait à les distribuer aux quatre coins du pays...

Vint la date du discours du budget. On dit que M. Dunning, en présentant son budget, a tellement bien répondu aux arguments contenus dans les imprimés que cette littérature électorale est devenue du coup largement désuète. Qu'en est-il au juste? Nous ne le savons pas. En tout cas, il n'y a pas à badiner pour les organisations d'élections fédérales, puisqu'elles doivent avoir lieu dans quelques mois

C'est pourquoi, sans doute, M. R. Bennett a fait retenir 260,000 copies du discours qu'il a prononcé contre le budget Dunning.

L'Action catholique.

x

BILINGUISME

Le progrès reel que les éducateurs ontariens réalisent dans l'enseignement du français dans les écoles anglaises ne saurait avoir que des avantages nationaux. Non seulement leurs élèves en profiteront-ils au point de vue intellectuel, mais ils contribueront par la pratique des deux langues officielles du pays à mieux établir la différence qui existe entre la nation canadienne et la nation américaine. Il n'est point besoin d'insister sur la désirabilité de cette distinction. Par nos origines, par nos lois, par nos intérêts politiques, il importe d'accentuer tout ce qui différencie les Canadiens anglais et les Canadiens français des autres races qui peuplent l'Amérique du Nord. A chacun son idéal, son originalité, ses aspirations. C'est là le stimulant et l'émulation désirables. Si l'on a raison de prétendre que la province française du Québec est un rempart contre la pénétration américaine, il est clair que cette armature sera renforcée par la pratique du bilinguisme dans les provinces anglaises. D'ailleurs, nos voisins n'ont pas à craindre que cette pratique nuise à leur préférence naturelle pour leur langue, pas plus que la pratique de l'anglais n'induit les Canadiens français à moins aimer a langue des aïeux. Pour la part qu'il a prise à l'encouragement de l'enseignement du français dans l'Ontario, nous félicitons cordialement M. Ferguson. Le retour de cet homme public au bon sens pédagogique et au sentiment de l'unité des races est un exemple à citer à quiconque n'a pas encore compris le véritable bienfait du bilinguisme canadien.

L'Evénement.

x

Mort du R. P. Desjardins

Ottawa. — Le R. P. Joseph-Moïse Desjardins, O. M. I., est mort à la maison des Oblats de Maniwaki, où il se trouvait depuis deux ans. Le R. P. Desjardins souffrait de paralysie depuis plusieurs années et il subit, il y a deux semaines, une troisième attaque dont il ne se releva pas.

x

Incendie dans une école

Dundurn. — Un incendie a endommagé l'école de Dundurn. Il n'y eut aucune perte de vie. Les dégats sont évalués à $2,000.

x

Le Sénat adopte le bill du divorce

Ottawa. — Le bill établissant une cour de divorce en Ontario a été accepté en troisième lecture par le Sénat. Il ne lui manque plus que la signature royale.

x

Le premier envoi via Churchill

Prince-Albert. — La *One Northern Milling Company* vient de recevoir l'ordre d'expédier 100 sacs de farine à Fort Churchill, le nouveau port de mer de la Baie d'Hudson. Ce modeste envoi marque le début du commerce qui se développera d'ici peu entre le nord de la Saskatchewan et Churchill. Le volume des exportations via Churchill prendra des proportion considérables.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE.

La session d'Ottawa

Spécial au PATRIOTE

OTTAWA. — Le gouvernement a obtenu, jeudi soir dernier, une majorité de 28 voix sur son budget. Sur un vote total de 200 députés, le budget en a obtenu 114, dont trois conservateurs: MM. Johnson, Macdonald et Simpson, de la Nouvelle Ecosse, et un progressiste de l'Alberta, M. Jelliff. Tout le reste de la Chambre, conservateurs, moins les trois exceptions mentionnées plus haut, fermiers, progressistes et autres, ont voté contre le gouvernement.

Le vote final a été précédé d'une heure de discours, dont quelques déclarations des députés conservateurs qui ont approuvé le budget, et deux discours très chauds de M. Ernst de la Nouvelle Ecosse, qui a croisé le fer très bruyamment avec M. William Dubb, qui sera probablement son adversaire aux prochaines élections, et de M. Jean-Frs Pouliot, libéral de Témiscouta. Ces deux discours ont été littéralement hachés d'interruptions, et à plusieurs moments, la voix de l'Orateur ne parvenait pas à dominer le bruit fait par les députés.

En attendant le moment du vote, pendant que le timbre appelait les députés, on a chanté Alouette et plusieurs chants populaires anglais ou irlandais.

Sur la fin de l'après-midi, la Chambre avait disposé de l'amendement Bennett et du sous-amendement Fansher, en les rejetant tous deux. Le sous-amendement progressiste a eu 19 voix en sa faveur et 177 voix contre. C'est-à-dire que seuls les progressistes l'ont approuvé. L'amendement conservateur n'a rallié que les voix conservatrices, au nombre de 64 et a été battu par 124 voix, ce qui l'a mis en minorité de 60 voix.

PROPAGANDE POLITIQUE

Au cours de l'après-midi, il s'est produit un incident intéressant entre M. J.-L. Brown, libéral-progressiste de Lisgar, et le chef de l'opposition conservatrice.

M. Brown avait demandé à M. Bennett pourquoi il ne désavouait pas certains discours qui sont prononcés au nom du parti conservateur, dans la Saskatchewan, et qui ne font que soulever le cri de race et les préjugés religieux.

M. Bennett a fait la réponse suivante:

Mon ami veut-il une réponse immédiatement? J'ai dans les mains le deuxième numéro de *L'Action libérale*. En première page, il y a une large photographie du ministre de la Justice, avec cette légende: "Un grand politique canadien-français."

M. Brown: Je le laisserai...

M. Bennett: Vous vouliez une réponse, et vous allez l'avoir.

M. Brown: Un peu plus tard, s'il vous plaît.

M. Bennett: Non, tout de suite. Dans une page intérieure, se trouve une école en flamme, avec, à côté, la photographie du Dr Anderson, premier ministre de la Saskatchewan, avec cette légende: "Anderson premier ministre conservateur de la Saskatchewan: fanatique abominable soutenu par les loges orangistes et le Ku Klux Klan; iconoclaste enragé, il répète les insultes de Julien l'Apostat contre le Christ. Mais comme lui il sera vaincu. Ce crabe, ce cancre politique en veut à la minorité catholique et à l'enseignement du français; il est le plus cruel persécuteur de notre histoire. Il a chassé nos religieuses des écoles. Et le parti conservateur n'a pas eu le courage de protester là-contre."

Voici la photo du ministre de la Justice, voici la caricature, et voici toute la feuille, disséminée dans la province de Québec par nos amis les libéraux.

M. Lapointe, montrant presque le poing au chef de l'opposition: Je n'ai jamais donné d'argent à cette feuille, moi.

M. Brown: Est-il étonnant qu'on fasse cela dans la province de Québec, quand on sait ce qui se passe dans la Saskatchewan?

L'incident s'est clos de cette façon, et M. Brown a pu continuer ses remarques.

LES DERNIERS ORATEURS

Au nombre des orateurs qui ont précédé le premier vote, le plus important est M. Henri Bourassa, Labelle. Les autres n'ont fait que de reprendre des arguments, pour ou contre le budget, suivant les affiliations politiques, déjà exposés ces jours derniers. Les orateurs ont été MM. J.-A. Allison Glen, du Manitoba, libéral; Henri Bourassa, Labelle; Finlay MacDonald, de la Nouvelle-Ecosse; et M. Brown, du Manitoba.

M. H. BOURASSA

Le député de Labelle dit qu'il est opposé aux tarifs compensateurs, mais que les circonstances peuvent justifier le gouvernement d'y avoir recours, dans les conditions présentes. Il approuve l'augmentatio ndes droits douanniers sur les légumes et les fruits, qu'ont demandée depuis bien longtemps les agriculteurs et les maraîchers du Canada.

M. Bourassa ne peut approuver le budget à cause de la trop grande préférence britannique; il ne peut approuver le sous-amendement progressiste pour la même raison, et aussi parce qu'il s'oppose au règlement exigeant une proportion de 50 pour cent de matière première ou de main d'oeuvre britannique pour que les importations britanniques puissent jouir du tarif préférentiel.

Sur la question de la préférence britannique, le député de Labelle dit que la Grande-Bretagne n'a jamais concédé au Canada de faveurs spéciales, et que nous devrions bien imiter son exemple. Les concessions que nous offrons présentement modifieront-elles l'attitude britannique à notre endroit? M. Bourassa ne le croit pas. Les gens de l'Ouest espèrent de ces faveurs des commandes britanniques en faveur de leur blé: elles ne viendront pas.

M. Bourassa laisse entendre que M. Stanley Baldwin, qui est un politicien de la vieille école, trouvera bien le jour de se défaire de l'embarrassant Lord Beaverbrook, avec sa politique de libre-échange au-dedans de l'Empire et de protection au dehors. Le premier ministre du Canada pense-t-il qu'avec le présent budget il pourra faire meilleure figure devant la prochaine conférence économique impériale? Pourtant le parti libéral doit avoir d'autres occupations que celle de se convertir aux idées des Tories, ses adversaires.

Tout tarif préférentiel accordé à la Grande-Bretagne devrait être conditionnel, et exiger des faveurs pareilles de la part de John Bull sur le Canada. Mais il est ridicule de penser que la Grande-Bretagne va modifier sa politique commerciale pour nous faire plaisir. C'est pour cette raison que le Canada ne devrait, dans sa politique commerciale, ne s'occuper que des intérêts de notre pays.

M. Bourassa suggère au gouvernement certains députés qui pourraient nous représenter à Londres, lors de la prochaine conférence économique: le premier ministre et le ministre de la Justice, pour les questions de politique, et le député de Vancouver centre, l'hon. H.-H. Stevens, pour la partie affaires. S'il ne suggère pas le nom de M. Bennett, leader de l'opposition, c'est par crainte de l'y voir rester définitivement. "M. Bennett est capable d'aller à la Chambre des Lords, s'il voulait acheter son titre."

Après le triple vote sur le budget et les amendements, la Chambre s'est convertie en comité des voies et moyens, afin d'examiner dans les détails les résolutions tarifaires.

Le projet de loi accordant à l'Ontario des tribunaux de divorce a été passé en troisième lecture par le Sénat, après qu'une motion de l'hon. Thomas Chapais, demandant d'en remettre l'étude à six mois, eût été défaite.

Le vote sur la troisième lecture a été de 46 à 16 et le bill, pour devenir loi, n'attend pl..s que la sanction royale.

Avant de proposer l'ajournement de six mois sur cette question, le sénateur Chapais a fait un long discours contre le bill lui-même.

Ont voté contre le bill les sénateurs Béland, Belcourt, Graham, Tessier, Bureau, Aylesworth, Hughes, Haydon, Turgeon, Molloy, Paradis, Lessard, Beaubien, Blondin, Lynch-Staunton et Chapais.

Ont voté en faveur les sénateurs Copp, Forke, Foster, Mme Wilson, MM. Buchanan, Murdock, Lewis, Robinson, Ross, Logan, Little, Spence, Rankin, Harmer, McArthur, Riley, Horsey, Gordon, Daniels, Willoughby, Foster, Sir George, Pope, Smith, Griesbach, McLean, McMeans, Sharpe, Tanner, Laird, Todd, Crowe, Planta, Gillies, Green Barnard, Taylor, Schaffner, Michener et White — Inkerman.

L'hon. Chapais dit que le premier projet de loi analogue au présent bill, dont le parlement canadien ait été saisi, remonte à 1919; M. Nickle, député de Kingston, en était l'auteur, et l'objet avoué était de faciliter le divorce, "to facilitate divorce" — Débats de 1919, p. 162. Aujourd'hui on allègue un autre motif: débarrasser le Parlement du fardeau croissant des instances individuelles, et traiter plus équitablement les victimes des conflits conjuguaux. Je ne mets pas en doute la sincérité des parrains du projet, mais je ne veux pas d'une mesure qui consacrerait légalement le principe du divorce dans la principale province du Dominion. Voilà le point essentiel, le noeud de toute la question.

Le principe du divorce n'est pas reconnu en droit dans les provinces d'Ontario et de Québec, actuellement. Quiconque dans Ontario veut rompre ses liens matrimoniaux doit s'adresser au Parlement canadien, qui approuve ou rejette la demande. Le raisonnement des promoteurs du bill, à savoir qu'il ne s'agit pas de principe mais de juridiction, est donc futile. Rendre légal dans une province ce qui ne l'était pas, n'est pas simplement transférer une juridiction, mais changer la loi.

Du reste, le texte du bill tranche formellement ce point. Le titre d'abord: "Loi pourvoyant, en la province d'Ontario, à la dissolution et à l'annulation du mariage"; ensuite l'article 1er, qui dit: "La loi d'Angleterre sur la dissolution du mariage et l'annulation du mariage... sera la loi de la province sur la dissolution du mariage et l'annulation du mariage." Point d'équivoque: c'est une cour de divorce qu'on établit dans une province où il n'en existe pas.

Et la conséquence? Elle ne fait pas de doute, le divorce progressera dans la province d'Ontario. L'expérience ailleurs est concluante. En Angleterre, durant deux siècles à venir au vote de la loi créant la cour de divorce et des causes matrimoniales en 1857, le Parlement n'avait décrété que 317 divorcés, tandis que trente années seulement après l'adoption de cette loi, un écrivain en comptait 6,381 autorisés par les tribunaux. Et Justin McCarthy pouvait écrire dans son "History of our own times": Après un certain temps, il devint difficile de trouver assez de juges pour répondre à la demande, aux demandes croissantes de divorces.

Et Gladstone, l'adversaire irréductible de la loi de 1857, dans une lettre écrite 32 ans après: "Il est indiscutable que depuis lors — 1857 — la morale conjugale a visiblement baissé dans les hautes classes et que les scandales y sont fréquents. Je sais que c'est là un fait admis par des gens au courant de la société et qui ne partagent pas mes théories sur le divorce." L'un de ceux mentionnés par le Grand Vieillard pourrait bien avoir été Sir Creswell, le premier juge de la nouvelle cour de divorce, après avoir été l'un des plus ardents avocats de la loi de 1857, et qui disait: "L'expérience m'a appris quelque chose. J'en suis venu à la conclusion que, même du seul point de vue social, il vaut mieux que la société considère le mariage indissoluble."

Passant aux Etats-Unis, le sénateur Chapais montre, en s'appuyant sur la statistique récapitulée dans le "Divorce in America" que de 1876 à 1916: — période de 50 ans — le divorce a rompu 2,250,069 mariages, séparé 4,500,138 personnes, et fait 1,689,662 orphelins. Soit un total de 6,189,800 vies brisées. Et d'après l'Almanach Wittacker, pour 1930, le flot monte toujours: 1923, 165,096 divorces; 1924, 170,952; 1925, 175,449; 1926, 180,853; 1927, 192,037.

Tous les Etats de l'Union américaine, sauf un, possèdent leur cour de divorce. Aussi la proportion des divorces en regard des mariages va-t-elle jusqu'à un divorce pour 4.3 mariages, en 1929, tandis que dans le Névada, on compte 1,000 divorces pour 900 mariages. Théodore Roosevelt pouvait bien s'écrier: "Le divorce est une menace pour le foyer, un malheur pour la société et un fléau pour une nation."

A qui les auteurs de ce projet de loi feront-ils croire que la même chose ne se répètera pas en Canada? Déjà l'on pouvait lire dans la presse, il y a quelques mois, qu'au-delà de 600 aspirants au divorce n'attendaient que la bienveillance de ce parlement pour solliciter du tribunal de divorce le privilège de détruire leur foyer. En Ontario comme ailleurs, il existe bien des gens peu enclins à venir exposer leurs difficultés conjugales devant un corps intimidant de juges parlementaires, mais qui s'empresseront de se présenter devant les cours ordinaires de justice. Et vous verrez la conséquence. Le Parlement est saisi de quelque deux cents cas à cette session: j'ose affirmer que dans un an il y en aura sept à huit cents devant les cours d'Ontario, et pour dire comme Justin McCarthy, "après un certain temps, il ne sera pas facile de trouver assez de juges pour suffire aux demandes de divorces." Les facilités, je dirais plutôt les attractions des deux juridictions ne sont pas à comparer. Voter ce bill, c'est voter une prime au divorce, c'est le rendre plus accessible, plus commode à obtenir; c'est en faire un instrument de fléchissement social.

Naturellement, à qui prétend que le divorce contribue non seulement au bonheur individuel, mais aussi et principalement au progrès social, je n'ai plus rien à dire. Je comprends parfaitement le désir que l'on a de le rendre plus accessible à la masse. Mais pour ceux qui croient fermement e nla doctrine du Christ qui a décrété le mariage indissoluble; pour ceux qui croient ardemment au principe établi par le plus grand des législateurs qui soit paru dans le monde, et en sa sagesse divine; pour ceux qui voient dans le mariage le contrat le plus sacré et le plus inviolable, et dans sa violation le germe de mort de la famille et par conséquent l'instrument le plus puissant de désagrégation sociale, c'est un crime national que de voter pour un pareil bill.

L'histoire nous apprend que le divorce fut la cause principale du déclin de l'empire romain. Après avoir conquis le monde, Rome fut conquise et détruite par le divorce facile et éhonté. Le divorce se généralisa jusqu'au point que Sénèque, philosophe romain, put écrire de certaines femmes de Rome qu'elles comptaient plutôt leur âge par le nombre de leurs maris que par le nombre de consulats. Martial, le poète latin, mentionnait des femmes qui en étaient déjà à leur dixième mari. Mais le cas le plus extraordinaire est celui de cette femme dont parle saint Jérôme et qui avait épousé son vingt-troisième mari, lequel en était lui-même à sa vingt-et-unième femme. Heureusement, le christianisme institua un nouveau code moral. L'indissolubilité du mariage devint la loi des nations chrétiennes qui succédèrent à l'empire romain, et durant onze siècles, il résista aux passions. En Angleterre, le divorce parlementaire n'apparut que sous Charles II. En France, la loi du divorce ne date que de 1792, sous le règne de la terreur, et son influence délétère se manifesta aussitôt d'une façon désastreuse. Trois ans après, on comptait à Paris plus de divorces que de mariages, et un membre du "Conseil des Anciens" dénonça ce qu'il appelait "le marché de la chair" créé par la loi de 1792. Sous la restauration, en 1816, cette loi fut révoquée et l'indissolubilité du mariage fut reconnue dans le code civil français durant 78 ans. Malheureusement, en 1884, le divorce fut rétabli par le parlement français et le flot recommença. En 1886, on comptait 2,900 divorces; 31 ans après, en 1921, on en comptait 32,557, et un auteur écrivait qu'on un seul jour, un juge de France avait rendu 294 décrets de divorce.

Pour revenir aux Etats-Unis, un auteur américain a écrit: "En fait de divorce, nous en sommes rendus à la position peu enviable, pour une nation chrétienne, d'avoir atteint le niveau le plus bas: et nos statistiques démontrent clairement qu'un abîme encore plus profond est ouvert sous nos pas. Les esprits sérieux se demandent quel sera l'aboutissement pour notre pays dans dix ans, en cinquante ans. Certaines gens se glorifient de cette licence comme d'un progrès." Mais les hommes sensés y voient une rétrogression à la morale de la plus ténébreuse Afrique. Le fait est que l'incendie est en train de consumer notre "home" national.

Le sénateur Chapais rappelle ensuite que lors de la Confédération, les membres de la conférence qui élaborèrent la loi constitutionnelle, ayant à décider à quelle juridiction serait attribuée la compétence e nmatière de divorce dans deux des anciennes provinces, et d'autre part le fait que le Bas-Canada n'en voudrait point et que le Haut-Canada n'y consentirait probablement pas davantage, résolurent de l'attribuer à l'autorité fédérale, et cela, dans le but de rendre le divorce plus difficile. Et dès 1870, on avait recours à cette juridiction. Sir John Macdonald déposa par la suite un bill relatif à la Cour de divorce et des causes matrimoniales dans le Nouveau-Brunswick, mais ce n'était pas une mesure établissant un tribunal nouveau: c'était une réorganisation du tribunal existant. Cependant le projet de loi souleva une tempête telle que Sir John dut la retirer. Cinq ans plus tard, en 1875, M. de Cosmos proposa l'établissement de cours de divorce dans les provinces. Il ne voulait tout de même pas rendre le divorce plus facile et il demanda le retrait de la résolution. Sir John Macdonald, alors chef de l'opposition conservatrice, se déclara fortement opposé à cette proposition et à l'établissement de cours qui tiendraient à encourager les conjoints malheureux à y recourir. "Il est vrai, disait-il, que le divorce n'est pas interdit au Canada, mais la juridiction fédérale ne tend pas à l'encourager. Je crois que ce serait un grand malheur pour le Canada d'établir ces tribunaux. Naturellement, les demandes de divorce augmentent en proportion de la population, mais elles sont peu nombreuses en comparaison de ce qui se produirait si nous établissions ces cours." Sir William Mullock, actuellement juge en chef pour la province d'Ontario, se prononça énergiquement dans le même sens.

De nouveau, la question revint devant le Parlement, en 1914 et 1916, sous la forme d'une résolution proposée par M. Northrup, et concernant la juridiction du Parlement en matière de divorce. A cette occasion, sir Wilfrid Laurier dit: "Pour ma part, je suis plutôt de l'avis de mon honorable ami le ministre de la Justice, à savoir que jusqu'à ce jour, la loi ne reconnaît pas le divorce et qu'il est mieux de nous en tenir à la loi. Il est vrai que quelqu'un peut souffrir du régime actuel, mais nous ne saurions faire une loi même tout à fait exceptionnelle qui ne causerait d'injustice à personne. A tout prendre, cependant, ces lois sont faites pour le bien de l'Etat et je suis d'avis qu'il vaut mieux pour l'Etat que nous n'ayons pas de loi de divorce. Je crois qu'il est préférable de maintenir l'état de choses actuel qui date de 40 ans, et que la loi continue d'ignorer le divorce comme par le passé.

Chose fort significative, continue l'orateur, sauf une fois, cette proposition d'établir une cour de divorce dans Ontario n'est jamais venue des grands organes de l'opinion, comme le *Globe* de Toronto, le *Simcoe Reformer*, etc. Même si la province demandait pareil tribunal, M. Chapais ne voudrait pas plus le lui donner qu'il voudrait donner à qui le demanderait un fruit empoisonné. Ce serait introduire un germe mortel dans l'organisme d'une province dont il admire le progrès scientifique et industriel.

Evidemment, dit-il en terminant, le système actuel présente de graves inconvénients, mais le remède ne se trouve pa sdans un mal cent fois pire. Du reste, même si l'on ne veut pas fermer complètement la porte au divorce, il n'est pas impossible d'arriver à en restreindre l'accès soit en réglementant plus rigoureusement la procédure, soit en obligeant comme autrefois le requérant à comparaître à la barre du Sénat pour y être interrogé sous serment avant le vote de la deuxième lecture du bill le divorçant, soit encore en interdisant aux parties le droit de convoler de nouveau.

—— x ——

Nouvelles

LE CARDINAL LEPICIER PROTECTEUR DES SOEURS DU PRECIEUX-SANG.

Cité vaticane. — Sa Sainteté le pape Pie XI a nommé le cardinal Lépicier protecteur des Soeurs de l'Adoration du Précieux-Sang, dont la maison-mère se trouve à Saint-Hyacinthe, P. Q. Le cardinal Lépicier était le légat du Pape au Congrès eucharistique de Carthage.

—— x ——

Meighen ne se présentera pas

Windsor, Ontario. — Le très honorable M. Arthur Meighen n'a aucunement l'intentions de rentrer dans l'arène politique, du moins aucune intention immédiate dans tous les cas.

Celui qui fut autrefois le chef du parti conservateur et le premier ministre du Canada, a simplement souri lorsqu'il lui fut montré, ici, une dépêche de Winnipeg laissant entendre qu'il serait candidat dans son ancien comté de Portage-la-Prairie. Le message ajoutait que M. Meighen avait récemment fait deux visites dans l'ouest et que l'on s'attendait de le voir recevoir sa nomination de candidature dans son comté d'autrefois.

M. Meighen admit qu'il était allé dans Portage-la-Prairie dernièrement, mais n'y avoir pris part à aucune convention du parti à cet endroit. Il ajouta qu'il s'était rendu pour des affaires personnelles dans Portage-la-Prairie.

—— x ——

S. G. Mgr Brynat, O.M.I., revient au Canada

S. G. Mgr Breynat, O. M. I., vicaire apostolique du Mackenzie, s'est embarqué sur le *Calgaric*, le 15 courant. Il arrivera à Montréal le 25, emmenant dans ses lointaines missions les RR. PP. Jourdain, Binamé, Serrurot, de Lalande, Coty, Feuvrier, Duc, Bouiller, Beaudet, Mion et Claes, tous Oblats. Le R. P. Binamé est un ancien missionnaire qui revient au pays.

—— x ——

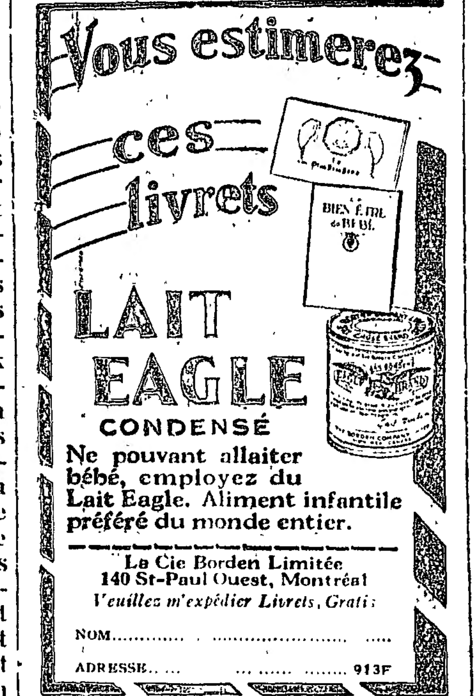
Le Pape parlerait à l'inauguration du poste de radio du Vatican.

Cité vaticane. — Sa Sainteté Pie XI inaugurera le nouveau poste de radio du Vatican en prononçant un discours, a-t-on appris de bonne source. Bien que rien d'officiel n'ait été annoncé du Vatican à ce sujet, on ne doute guère que la voix du Pape ne soit la première à être entendue dans le programme régulier. Le poste sera en opération expérimentale d'ici à cinq semaines et prêt à être utilisé pour l'irradiation dans un mois et demi.

—— x ——

Un record

Berlin. — Dans le village suève de Mittelstetten, près d'Augsbourg, il n'y eut point de naissance, de mortalité, ni de mariage au cours de la dernière année. Le village compte quatre cents habitants.



Congrès Eucharistique

Deuxième Jour

Célébration d'une messe pontificale au Congrès eucharistique —50,000 personnes assistent à une émouvante cérémonie—5,000 enfants rendent hommage aux martyrs.

Le principal article au programme du congrès fut la célébration d'une grand'messe pontificale sur les ruines de l'ancienne basilique majeure où saint Augustin prononça cinq fois un panégyrique des saints martyrs.

CONGESTION

L'influx des milliers de visiteurs de toutes les parties du monde a fait de la circulation un épineux problème. La congestion a été particulièrement grande à la suite d'une impressionnante cérémonie dans le vieil amphithéâtre où des milliers de chrétiens ont autrefois été livrés aux bêtes féroces. Des milliers d'enfants en habits blancs qui ont participé à cette cérémonie ont été pris dans la congestion en retournant à Tunis et il fallut des heures pour résoudre le rebus. Les pèlerins américains au congrès eurent une meilleure part, étant donné que leurs autobus spéciaux font le service direct aux navires où ils logent.

On estime que 50,000 pèlerins ont pris part à la cérémonie, soit une foule plus considérable que n'en ait jamais vu l'amphithéâtre.

La masse des pèlerins était si considérable à la sortie que même le cardinal Lépicier, légat papal, et l'archevèque Lemaire, primat d'Afrique, durent être retardés sur l'ordre des troupes coloniales qui dirigeaient la circulation.

A l'endroit même où les disciples du Christ étaient livrés aux betes aux premiers jours de la chrétienté, des petits enfants ont pris part à une émouvante cérémonie qui fait partie du programme du trentième congrès eucharistique mondial.

Par le chaud soleil d'après-midi, cinq mille tout petits ont rendu leurs hommages à la mémoire des innombrables martyrs que les païens plaçaient dans l'amphithéâtre pour les fêtes romaines.

La tradition catholique a marqué, d'une plaque commémorative les endroits où quelque trente martyrs sont morts. Les enfants, dont la plupart venaient à peine de faire leur première communion, ont pénétré dans l'arène autrefois inondée du sang chrétien pour placer des palmes sur les plaques.

MESSE PONTIFICALE

Les principaux points au programme du congrès furent la communion des enfants et la messe pontificale célébrée devant une vaste foule en la cathédrale de Carthage.

D'abord les cloches sonnèrent dans les églises de Tunis pour inviter les délégués et les pelerins aux messes dans ce vieux port de mer méditerranéen.

Les Americains ont pris part aux fêtes religieuses dans l'église Sainte-Jeanne d'Arc. C'était le temple qui leur était spécialement assigné.

Pendant la plus grande partie de la journée, l'air était tellement pénétrant que plusieurs pèlerins durent porter leurs pardessus.

Les Pères Blancs entonnèrent le chant du congrès auquel la foule répondit; et comme la procession commençait, les soldats présentèrent les armes et les fanfares militaires jouèrent la *Marseillaise* et l'hymne pontifical.

Troisième Jour du Congrès

Premières conférenses sacerdotales—Le cardinal légat parle plusieurs langues—Les troupes sénégalais font respecter les règlements de la circulation dans toute leur rigueur —La mémoire de sainte Perpétue et de sainte Félicite

Carthage, Tunisie. — Quatre mille prêtres de presque toutes les nations du monde se sont réunis; c'était la première conférence sacerdotale du trentième Congrès eucharistique international. Après des discussions qui ont duré une heure, ils ont décidé de se sectionner en groupes selon la langue qu'ils parlent. Les invités anglais, irlandais et américains formèrent un de ces groupes.

Les prêtres français qui sont vétérans de la grande guerre, ont décidé d'accorder les plus grands honneurs aux Tunisiens qui sont tombés au champ d'honneur, des Musulmans et des Juifs pour la plupart. Ils ont couvert de fleurs le monument qui rappelle le souvenir de leurs camarades d'autres races et d'autres religions qui sont morts à la guerre.

Le cardinal Lépicier, le légat du Pape, a surpris les différentes délégations par l'habileté avec laquelle il manie les langues; il leur parlait presque tous en leur propre langue. Il parle parfaitement l'anglais, de même que l'italien, l'espagnol, l'allemand, et naturellement le français.

Les activités du Congrès se sont concentrées autour de Carthage au lieu de Tunis. La circulation qui était pire dans cette petite ville que dans les artères les plus congestionnées des grandes capitales du monde, s'est un peu améliorée. Une violente attaque contre la police, publiée dans un des principaux journaux de Paris a eu des résultats immédiats. Les troupes sénégalaises sont venues prêter mainforte à la police et elles ont fait observer la consigne dans toute sa rigueur. C'est ainsi que le cardinal Lépicier lui-même n'a pu se rendre à la cérémonie de l'amphithéâtre.

SIX MILLE PERSONNES REUNIES

Six mille personnes se sont assemblées dans les ruines de la basilique majeure, une des plus vieilles églises de la chrétienté, pour entendre le sermon d'un cardinal dont on n'avait pas publié le nom. La foule a été prise d'enthousiasme lorsque le cardinal Lépicier s'est présenté lui-même pour honorer la mémoire des martyres sainte Perpétue et sainte Félicité. Son sermon a porté sur la fidélité des deux saintes martyres que les fidèles doivent s'efforcer d'imiter.

Le sermon a suivi la messe, célébrée par l'archevêque Cagliani, de Sicile. Le légat du Pape est parti peu de temps après en donnant sa bénédiction à la foule qui criait "Vive le Pape!"

x

Fin du Congrès

Le XXème Congrès eucharistique est terminé

Carthage. — Le XXXème Congrès eucharistique international s'est terminé par une messe pontficale célébrée par S. Em. le cardinal Lépicier, légat du Pape et une procession solennelle dans l'après-midi.

Au moins 100,000 personnes entouraient les ruines de l'église St-Cyprien, pendant la messe pontificale. Cinq mille soldats français faisaient cordon autour des vieux murs pour maintenir l'ordre parmi la plus grande foule qu'ait groupée le congrès. Les services de transport étaient débordés, et la plupart des assistants ne purent trouver à diner.

Huit cardinaux et une vingtaine de hauts dignitaires ecclésiastiques ont pris place sur une estrade auprès de l'autel; le résident général de Tunisie, M. Manceron, et d'autres officiers français prirent aussi place sur l'estrade.

Derrière l'estrade, des centaines d'évêques étaient rassemblés, et plus loin, des milliers de religieux et de prêtres de toutes nations. Hors des murs de Saint-Cyprien se tenait la multitude des pèlerins et des spectateurs; les pèlerins portaient les drapeaux de leurs délégations. Un choeur de Pères Blancs de Carthage au nombre de cent chanta en grégorien, et les milliers de prêtres chantèrent les réponses de la messe.

Le cardinal Lépicier, légat du Pape, déclara dans une brève allocution que le congrès de Carthage a été un succès, remercia le résident général, M. Manceron, pour son hospitalité, et les pèlerins assemblés pour leur loyauté au Saint-Siège.

Puis Son Eminence donna la bénédiction papale à tout le monde, et accorda l'indulgence plénière à tous ceux qui s'étaient confessés et avaient communié.

x

Pèlerinage des Jésuites à Rome

DEPART DE MONTREAL LE 29 MAI PROCHAIN PAR LE *MONTCLARE.*

Les adhésions au grand pèlerinage canadien à Rome, organisé sous les auspices des RR. PP. Jésuites affluent continuellement depuis quelque temps et il n'y a plus de doute maintenant que le Canada sera représenté par un contingent imposant de nos compatriotes des deux langues aux cérémonies solennelles qui présideront à la cononisation, fin de juin, des Pères Gabriel Lalement, Jean de Brébeuf, Isaac Jogues, Charles Garnier, Antoine Daniel, René Goupil et Jean de la Lande, qui donnèrent leur sang pour la cause de la chrétienté sur ce continent.

Cet événement suscite le plus vif intérêt, non seulement au Canada et aux Etats-Unis, mais même en Europe. Ces martyrs d'Amérique seront les premiers à être honorés de l'auréole de sainteté et de ce fait, cette cérémonie servira à faire connaître encore l'histoire des premiers temps de la colonie française dont ils furent les valeureux pionniers. Tous les Canadiens, sans distinction de race ou de religion ont donc raison de s'enorgueillir de l'insigne honneur conféré à ces héros dont les noms sont inscrits en lettres de sang dans les annales du Canada.

C'est pour commémorer ce trait de notre histoire que les RR. PP. Jésuites ont organisé ce grand pèlerinage canadien à Rome, dont le départ de Montréal par le paquebot *Montclare* du C. P. R. aura lieu le 29 mai. Les pèlerins arriveront à Cherbourg le 6 juin suivant et ils se dirigeront immédiatement sur Condé-sur-Vire. Après avoir visité l'endroit où naquit Jean de Brébeuf, ils entreprendront une randonnée qui leur fera voir la France, l'Espagne, la Suisse, l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne.

Ce pèlerinage a été placé sous le patronage de S. E. Mgr André Cassulo, délégué apostolique, de S. E. le cardinal Rouleau, primat de l'Eglise canadienne et des archevêques et évêques du Canada. La délégation canadienne, qui sera considérable, aura ainsi une occasion unique d'exprimer ses sentiments de gratitude à Sa Sainteté le pape Pie XI, qui a bien voulu donner au Canada ses premiers enfants élevés à la dignité de saints. Parmi les personnages de marque qui accompagneront le groupe, on remarque l'hon. Honoré Mercier, délégué des anciens du collège Sainte-Marie.

Les traversées aller et retour, sur l'Atlantique, se feront en classe cabine et la majeure partie des excursions à terre en autocar. Avec un guide aussi expérimenté et averti que le R. P. Primeau, organisateur du voyage, il ne fait pas de doute que les pèlerins peuvent compter ne rien manquer d'intéressant au cours de cette randonnée, en raison de sa connaissance du territoire qui sera visité et cela dans les conditions les plus avantageuses possibles.

x

Ses maux disparurent

M. A. Turner, de Régina, Sask., écrit: "J'étais assez nerveux et souffrais beaucoup de constipation mais, après avoir employé le Novoro du Dr Pierre pendant quelques jours seulement, je me suis senti comme tout différent. Tous mes maux avaient disparu. Je jouis maintenant d'un sommeil profond et m'éveille le matin rempli de force et de vigueur." Cet excellent médicament végétal régularise et augmente l'élimination, facilite et active le procédé de digestion. C'est un tonique de confiance et un fortifiant. On ne le vend pas dans le commerce de droguerie car il est fourni seulement par des agents locaux, directement du laboratoire du Dr Peter Fahrney and Sons Co., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.



Soumissions pour construction de téléphone longue distance

Soumissions cachetées, enveloppe adressée "Soumissions pour construction de lignes téléphoniques" seront reçues par le soussigné jusqu'à 2 heures P.M., (Regina fast time), mercredi, le 28 mai 1930, pour constructions comme suit:

Posage ou remplacement de fils et croisillons.

Lanigan à Melfort; Swift Current à Shaunavon; Saskatoon à Colonsay; Rosetown à Canora; Melville à Yorkton; Saskatoon à Biggar; Kindersley à Kerrobert; Dodsland à Stranraer; Birsay à Lucky Lake; Piapot à Maple Creek; Saskatoon à Prince-Albert; Régina à Kenaston.

Posage et remplacement de lignes téléphoniques

Kenaston à Rosetown; Dilke à Holdfast; Yorkton aux frontières du Manitoba.

Plans et spécifications peuvent être vus au Bureau-Chef (Plant Superintendent's Department), Régina. Un chèque accepté de sept pour cent du montant de la soumission doit accompagner chaque offre, lequel sera confisqué si le soumissionnaire heureux ne peut entrer dans un contrat lorsqu'on lui demandera.

La soumission la plus basse ou n'importe quelle soumission ne sera pas nécessairement acceptée. Un versement de $25.00 est nécessaire pour les plans ou spécifications prises du Département.

Le soumissionnaire heureux devra fournir un bon de sureté de 25 pour cent du montant total du contrat.

Les soumissions seront ouvertes en public au bureau du Député Ministre à trois heures P.M. (Regina Fast time), mercredi le 28 mai 1930.

La publication de cette annonce ne sera pas payée si elle n'a pas été autorisée.

W. Warren,
Député Ministre des Téléphones
Régina, le 15 mai 1930.

Annonces Classifiées

Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce; sinon elle ne sera pas insérée. TARIF: 2 sous par mot. Minimum, 50 sous par insertion.

INSTITUTEURS DEMANDES

ON DEMANDE—Maitre ou maitresse, catholique bilingue pour l'école de Barrierville, 3015. Ouverture le 7 juillet. S'adresser donnant référence, expérience et salaire à Régis Mahussier, secrétaire, Bjorkdale, P.O., Sask. 9-11-C.

ON DEMANDE pour le 1er juillet 1930 un instituteur ou une institutrice de 2ème classe pouvant enseigner le français et l'anglais. Salaire: $1100.00 par année. Pour plus amples informations s'adresser à W.-J. Ferguson, secrétaire, Ecole Fourmond No 24, St-Laurent-Grandin, Sask. 11-13-C.

POSITION DEMANDEE

DEMOISELLE (age moyen) désire position dans presbytère. Parlant les deux langues. S'adresser à Boite J. L. B. Le Patriote de l'Ouest. 11-13-C.

A VENDRE

HOTEL A VENDRE ou a louer dans centre franco-canadien. S'adresser à R. Neefs, Hoey, Sask. 11-14-P.

A LOUER

MONTPLAISANT BEACH, Lebret, Sask. Place idéale pour l'été et les vacances. Maisons d'été à louer, un demi mile de la station et de la ville. S'adresser à J.-B. Prévost, Lebret, Sask. 11-P.

DIVERS

PRETS D'ARGENT sur fermes en culture. International Loan Coy., 404, Trust and Loan Bldg., Winnipeg, Man. 50-x-C

TABAC! TABAC!

TABAC naturel canadien, 12 variétés. Tabac haché, mélange doux exécuté sur commande. Cigares différentes marques.

Liste de prix et échantillons 1-20, 10c. Un joli hachoir à tabac donné gratis avec toute commande de 100 livres et plus, valeur $1.00. Adressez: J.-J. Gareau et Fils, Saint-Roch-de-l'Achigan, Qué. 44-?-C



A propos du Budget

L'HON. BENNETT ET LE BUDGET

M. Bennett n'est pas satisfait, mais M. Bennett n'est pas tout le pays. A qui fera-t-il croire que le cabinet King n'aurait pas fait une révision du tarif même s'il ne l'eût pas demandée? Le premier ministre l'avait promise et il rachète cette promesse.

Ce qui a surtout soulevé l'ire du chef de l'opposition, c'est que le budget Dunning impose un tarif compensateur sur les produits américains, c'est-à-dire que les produits de ce pays paieront les mêmes taux d'importation que les nôtres paient pour entrer aux Etats-Unis et cela sans déclarer une guerre tarifaire à nos voisins. Les droits que nous leur imposerons seront donc déterminés par eux. Ce changement ne s'applique pas seulement aux Etats-Unis, mais à tous les pays qui n'ont pas de traité de commerce avec le Canada.

Ainsi M. Bennett se trouve dans la position d'un individu qui demande une faveur pour un de ses amis et qui est mécontent lorsqu'on la lui accorde. Il est difficile de préconiser une réforme et de la dénoncer ensuite, c'est là position dans laquelle M. Bennett se place s'il combat le budget Dunning. Tout ce qu'il peut dire, c'est que les libéraux ont ses idées. Ce serait contraire à la vérité. Le cabinet King a attendu le résultat des enquêtes par la commission du tarif. C'est sur ces rapports que le budget a été formulé. C'est pourquoi nous aurons un tarif non pas basé sur la doctrine libre-échangiste ou du protectionnisme, mais sur les véritables besoins du Canada. En matière tarifaire, être doctrinaire est une erreur.

Dans les brèves remarques qu'il a faites, l'hon. R.-B. Bennett ne s'est aucunement prononcé sur la revision proposée par le ministère des Finances. Il a peur de passer pour illogique et de se contredire, il est demeuré dans les généralités à un tel point que l'hon. Lapointe lui a posé la question suivante: "Voulez-vous nous dire si vous êtes pour ou contre ce budget." Et le chef de l'opposition n'a pas voulu répondre.

Nous attendons donc qu'il se prononce.

Le Canada.

x

Les Fermiers-Unis ne prisent pas le budget

Saskatoon. — Les Fermiers-Unis du Canada, section de la Saskatchewan, sont désappointés du budget. Une déclaration faite au bureau principal de l'association, qui compte 30,000 membres en Saskatchewan, dit que le budget présenté en chambre par l'hon. Charles Dunning est toute espèce de chose, si ce n'est un budget libre-échangiste. Les Fermiers-Unis du Canada, dit la déclaration, sont désappointés du budget libéral. Nous en sommes désappointés en général, parce qu'il est tout autre chose qu'un budget libre-échangiste et que cette organisation est en faveur du libre-échange. Nous en sommes désappointés, parce que, tout en prétendant apporter des réductions sur les denrées alimentaires, il augmente le tarif sur les fruits, les légumes, les fèves, etc. Nous en sommes désappointés parce que, tout en prétendant n'être pas un budget de représailles contre les Etats-Unis, il annonce une guerre tarifaire au moyen des droits contre-balancés.

Pour ce qui est de la préférence britannique, nous ne pouvons nous prononcer définitivement avant le débat sur la motion proposée par M. Fansher, député progressiste de Lambton-est, et avant de connaître l'attitude du gouvernement sur sa suggestion d'augmentation générale dans la préférence britannique jusqu'à ce que nous ayons le libre échange complet avec la Grande-Bretagne dans cinq ans.

La Grande-Bretagne est le meilleur client pour notre blé canadien et c'est la politique de notre organisation de continuer à demander le libre-échange avec elle. Si le budget Dunning a cela en vue, le gouvernement appuiera la motion Fansher en chambre.

Finalement, nous sommes désappointés parce que le ministre ne dit rien de précis sur sa politique tarifaire. Il ne dit pas si le gouvernement a en vue le libre-échange, ou s'il continuera simplement à augmenter ou à baisser quelque peu le tarif ici et là, suivant en cela les mêmes tactiques que les conservateurs.

x

Les Etats-Unis et le budget Dunning

New-York.—Le *New York Times* commente ainsi le budget Dunning dans un article de fond publié dans ses colonnes:

"Il est difficile de ne sympathiser avec ces Canadiens qui ont proposé ce qu'ils appellent par euphémisme un tarif compensateur. Ils se défendent contre toute idée de représailles et protestent qu'ils ne veulent pas s'engager dans une guerre de tarif. En fait, on ne fait aucune mention des Etats-Unis, ni de leurs efforts pour exclure les produits canadiens. On ne fait que poser le principe qu'il y aura des droits réciproques lorsqu'un autre pays imposera sur les produits canadiens un tarif plus élevé que le tarif canadien.

"On s'attendait à une telle réponse de la part du Canada aux récentes augmentations du tarif américain. Elle attire l'attention sur la courte vue de ces membres du Congrès qui ont combattu pour ce tarif. Il est improbable que les Etats-Unis soient atteints sérieusement par les représailles tarifaires du Canada. Mais, comme l'ont fait remarquer les orateurs canadiens, lors de la réunion de la Chambre de commerce américaine, les pertes subies par le commerce des deux pays sont insignifiantes, comparées à un affaiblissement de l'esprit de bonne entente... Non seulement parce que le Canada est notre plus proche voisin et notre meilleur client, mais parce qu'il est l'intermédiaire entre nous et les autres parties de l'Empire britannique, l'amitié entre les Etats-Unis et le Canada, amitié fondée sur le *fair play* et la compréhension sympathique, est une question vitale pour tous les intéressés. "Le Congrès a fait de son mieux pour introduire un coin entre les Etats-Unis et le Canada."

x

Les douaniers reçoivent une nouvelle liste

EN ATTENDANT LA RATIFICATION PAR LE GOUV.-GEN.

Ottawa. — Les nombreuses modifications tarifaires que M. Dunning a annoncées jeudi, aux Communes, sont en vigueur depuis l'ouverture des quelques 500 postes de douane du pays. Pendant que le ministre des Finances communiquait son budget à la Chambre, M. R.-W. Breadner, commissaire aux Douanes, annonçait aux douaniers, par télégraphe, les déclarations douanières à inscrire en prévision des changements apportés aux tarifs. Une liste complète des modifications tarifaires a été envoyée à chacun de ces postes.

Les douaniers devront continuer d'inscrire les déclarations tombant sous le coup des modifications, jusqu'à la ratification, par le gouverneur général, du bill donnant force de loi à ces modifications. La ratification du gouverneur général suppose l'adoption préalable par les Communes et par le Sénat. Techniquement les modifications tarifaires entrent en vigueur dès que le ministre des Finances les annonce dans son discours sur le budget. En fait le budget est une résolution et les modifications ne sont pas obligatoires en vertu de la loi avant l'adoption et la ratification d'un bill à leur sujet. Si, par hypothèse, le budget n'était pas adopté, il faudrait rajuster les droits exigés en prévision de l'adoption du budget.

LES IMPORTATIONS AMERICAINES

Ottawa. — Le budget canadien du 1er mai aura son effet sur des importations américaines d'une valeur annuelle d'environ $300,000,000. C'est ce que prétendent des experts en matière tarifaire qui ont étudié attentivement le discours du budget présenté par le ministre des Finances, M. Dunning, aux Communes.

Le principal produit américain qu'importe le Canada et sur lequel on vient de modifier le tarif, c'est le fer et l'acier. Les modifications du tarif atteindront dans ce seul cas du fer de l'acier des importations qu'on évalue à $250,000,000 par année. Il ne faudrait pas oublier non plus que nous importons chaque année pour $27,000,000 de fruits et de légumes et pour $500,000 d'oeufs.

Les modifications apportées à la préférence britannique affecteront des importations de Grande-Bretagne d'une valeur annuelle de $200,000,000. Ici encore, il s'agit principalement du fer et de l'acier. Le Canada n'en importe actuellement de Grande-Bretagne que pour $19,000,000.

LES COMMENTAIRES A WINNIPEG

Winnipeg, Man. — Les principaux commentaires que l'on fait sur le budget de M. Dunning ici se rapportent à l'extension de la préférence britannique et à la réduction de la taxe des ventes. Ces commentaires sont généralement approbateurs Beaucoup d'hommes d'affaires sont déçus du fait que la taxe des ventes n'est pas complètement abolie, mais ils apprécient la coupure de 50 pour cent qu'on a pratiquée.

Duncan Cameron, président du Board of Trade de Winnipeg, est en faveur de la réduction de la taxe des ventes et de l'extension de la préférence britannique à 500 items. A.-R. Ivey, secrétaire de l'Association des marchands détaillants, section du Manitoba, a fait remarquer que l'association aurait préféré l'abolition complète de la taxe des ventes, bien que le nouveau taux soit un pas dans la bonne direction. Tous deux ne parlaient qu'en leur propre nom.

x

ACCUEIL FAVORABLE

Toronto. — Après avoir pris connaissance du budget présenté par l'hon. Charles A. Dunning, ministre des Finances, les citoyens de l'Ontario s'appliquent aujourd'hui à en étudier les importantes propositions. Les importations de the ont annoncé une réduction probable pour les consommateurs d'environ quinze cents par livre en Ontario, Québec et les provinces maritimes, et de dix cents par livre pour les clients de l'Ouest du Canada, compte tenu des tarifs de transport.

A M. Wilson, de la Salada Tea, dit qu'on importe chaque année en Canada 38,000,000 à 40,000,000 livres de thé Sur cette quantité, environ 35,000,000 livres viennent de Grande-Bretagne, et un droit de 7 cents la livre est payé sur ce thé. Cette réduction de 15 cents aux consommateurs, bien que les réductions de droits ne s'élèvent qu'à 7 cents la livre, s'explique par le fait que les prix du thé ont subi des changements, non suffisants cependant pour affecter en permanence le prix du marché. La réduction de 7 cents par livre sur les droits et la réduction de la taxe de moitié rendent ce fait possible, dit M. W. Wilson.

Les marchands de fruits font bon accueil aux changements tarifaires sur les fruits et les légumes. Non seulement ils protégeront les fermiers contre une concurrence indue, mais encore ils règleront l'offre et empêcheront l'encombrement sur le marché, déclare un commerçant en gros.

Des commentaires favorables sont faits par les producteurs laitiers de l'est et du centre de l'Ontario au sujet des changements tarifaires affectant les produits du beurre, tandis que les producteurs de fèves de l'ouest d'Ontario estiment que les changements affectant ce produit de la ferme sera au bénéfice des producteurs.

On espère de nouveau à Windsor que les changements tarifaires dans l'industrie de l'acier amènera la réouverture de l'usine de la Canadian Steel Corporation à Ojibway, laquelle a fonctionné d'une façon réduite depuis la guerre.

Les manufacturiers de l'acier du Sault-Sainte-Marie et de Hamilton ont jusqu'ici refusé de faire des commentaires, en attendant d'étudier les modifications plus amplement. Les représentants d'une gran de manufacture de tabac du Canada sont désappointés de ce qu'aucun changement n'ait été apporté dans la taxe d'accise du tabac.

C. B. Watts, secrétaire-trésorier de la Dominion Millers Association ne croit pas que les augmentations dans le tarif sur le blé et les autres grains et leurs produits affectent le commerce entre le Canada et les Etats-Unis. Peu de blé ou de farine, dit-il, n'est exporté des Etats-Unis au Canada. Les manufactariers et les commerçants en gros et en détail se montrent satisfaits de la réduction dans la taxe des ventes.

Les officiers des bourses locales croient que le changement dans la taxe dans ce domaine est trop léger pour affecter le commerce dans le moment. Toutefois le marché aura acquis une situation plus active, on croit que le résultat sera une épargne considérable pour les placiers.

Vancouver. — Les producteurs de fruits et de légumes, de grain, de farine et d'oeufs sont protégés sur le marché canadien contre la concurrence étrangère par l'application des droits contre-balanciers annoncés par l'hon Charles Dunning, ministre des Finances, dans son discours du budget. L'exemption de droits du thé récolté en Grande-Bretagne permettra aux consommateurs de la Colombie anglaise de se procurer ce produit à une réduction dans le prix de detail d'un peu moins de 7 cents la livre.

Les industries des mines, du bois, de construction et des pêcheries bénéficieront de l'abolition ou de la réduction des droits sur certaines machineries importées en ce pays. Les tarifs réduits sur certains tracteurs seront au bénéfice de l'industrie du bois de la Colombie anglaise.

x

LE BUDGET AIDE AUX LAITIERES

Le budget du jour de mai du ministre des Finances, l'hon. C.-A. Dunning, contient plusieurs articles intéressants, précieux au point de vue des laitiers, tels que les suivants:

"A la suite de l'audition devant la Commission consultative du tarif, au sujet du beurre. Le gouvernement a soigneusement étudié les représentations des producteurs et projette, comme résultat, une augmentation des droits de douane sur le beurre comme suit: tarif de préférence britannique, 4 centins, tarif intermédiaire, 6 centins, et tarif général, 7 centins."

"En ce qui concerne la Nouvelle-Zélande, question qui a déjà été abordée en chambre, le gouvernement canadien a proposé au gouvernement de ce Dominion qu'une entente commerciale directe soit conclue pour remplacer l'accord actuellement existant."

"Nous espérons pouvor nous entendre pour organiser des réunions de représentants des deux pays dans un avenir rapproché dans le but d'essayer d'en arriver à une entente mutuelle satisfaisante. A tout événement, l'accord existant cessera le 12 octobre prochain. Après cette date, le Canada étendra à la Nouvelle-Zélande tout le tarif de préférence britannique, en attendant la conclusion d'une entente directe."

Nous nous attendons à ce que le gouvernement fasse honneur à ses engagements.

Les auditions du tarif susmentionnées furent tenues les 14 et 15 janvier dernier lorsque le président du Conseil national d'industrie laitière, M. F.-E.-M. Robinson, fit de fortes représentations démontrant que les importations considérables de beurre des antipodes au Canada, au droit de 1 centin par livre faisaient un dommage sérieux à l'industrie laitière canadienne, surtout au commerce du beurre. M. Robinson fortifia sa position en s'entourant d'une coterie d'hommes de marque — des producteurs de lait de plusieurs provinces — qui supportèrent ses arguments et présentèrent un témoignage précieux en faveur de l'augmentation des droits sur le beurre. Les taux demandés furent:

Par le Conseil National d'Industrie laitière: préférence britannique 4; intermédiaire, 7; général, 7.

Proclamés par le budget: préférence britannique, 4; intermédiaire, 6; général, 7.

Pendant deux ans, le Conseil national d'Industrie laitière a soutenu la question auprès du gouvernement. L'ancien président, M. J.-A. Caulder, dans deux occasions, engage fortement le gouvernement à augmenter le droit sur le beurre de 1 à 4 centins par livre. Nous croyons fortement que si le gouvernement avait, il y a deux ans, prêté l'oreille à la demande urgente du Conseil national d'Industrie laitière, et agi en conséquence, le Canada n'aurait pas été encombré par plus de 41,000,000 de livres de beurre des Antipodes pendant le dernier exercice financier, et nous n'aurions pas non plus vu de beurre de la Nouvelle-Zélande vendu ce printemps dans notre pays à un prix aussi bas que 29 centins la livre. Le Conseil national d'Industrie laitière s'est efforcé d'avance de prévenir les conditions dans lesquelles l'industrie laitière se trouve maintenant.

Les cultivateurs laitiers ont reçu pendant les quelques derniers mois écoulés de 30 à 32 centins par livre pour le gras de beurre — excepté pour le lait produit pour le commerce urbain — ce prix étant le plus bas obtenu depuis des années pendant la saison printannière. Nous croyons que l'augmentation des droits sur le beurre proclamée dans le budget apportera une nouvelle impulsion au commerce du beurre proclamée dans le 23 12344 beurre lequel a baissé de 10,866,900 livres entre 1924 et 1928. S'il n'y avait pas eu de beurre d'importé au Canada a utaux de 1 centin par livre pendant les cinq dernières années, l'augmentation aurait égalé et dépassé la somme de la baisse précitée. Cette augmentation des droits placera l'industrie laitière canadienne sur un pied d'égalité avec les pays qui produisent du beurre sous des conditions plus favorables que celles rencontrées par nos laitiers canadiens pendant la saison d'hiver. Le nouveau budget augmentera sans doute le chèque que reçoit le cultivateur pour sa crème 1o en lui donnant des prix plus élevés, 2o en encourageant le cultivateur à produire plus de crème. Plus de crème sera ainsi fournie aux beurreries pour leu rfabrique et plus de beurre sera produit, réduisant ainsi le coût de la production. Le commerce en général recevra une nouvelle impulsion, vu que les cultivateurs laitiers auront plus d'argent à dépenser pour les achats généraux, et il en résultera une réaction favorable au commerce.

L'interdiction de l'Oléomargarine aux instances du Conseil national canadien d'Industrie laitière a fait bénéficié les laitiers canadiens de millions de dollars.

L'augmentation des droits sur le beurre, sur laquelle le Conseil national canadien d'Industrie laitière a insisté auprès du gouvernement, fera empocher aux laitiers des centaines de milliers de dollars. C'est là un exemple des moyens que le Conseil emploie pour rendre service aux laitiers.

Publicité, Conseil National Canadien d'Industrie Laitière, Edifice du "Journal", Ottawa, Ont.

Le budget Dunning à la Chambre d'Angleterre

Londres. — Les larges concessions de tarif préférentiel faites à l'Angleterre par le budget Dunning ont suscité des commentaires à la chambre des communes de Londres.

Le très honorable William Graham, président de la Chambre de Commerce, répondant à certaines suggestions provenant des commerçants de coton, à Manchester, a fait remarquer que les changements de tarif dans le budget Dunning et favorisant l'Angleterre, ont été introduits sans sollicitation de réciprocité. Conséquemment, le gouvernement impérial ne se considère pas en droit de demander encore une préférence en faveur des cotons anglais.



PAGE AGRICOLE



Divers

Le commerce va bien

Les propriétaires de couvoirs approuvés trouvent que le commerce va bien cette année, au dire des agents de campagne du Service de l'Aviculture, du Ministère fédéral de l'Agriculture. On dit également que la vente des poussins suit de près la température — lorsque le temps est beau, les ventes sont bonnes. "L'approbation" fait des progrès rapides et l'on prédit une production croissante d'oeufs pour la vente en hiver.

Abaissons les frais de production

"L'abaissement des frais de production est une nécessité pour l'agriculture canadienne", dit E.-S. Hopkins, chef du Service de la Grande Culture, Ministère fédéral de l'Agriculture. "Il n'y a qu'un moyen pour le cultivateur de survivre à l'ère actuelle de bas prix, c'est de chercher à réduire le plus possible les frais de production." On peut réduire ces frais en produisant de plus gros rendements à l'acre au moyen de meilleures pratiques de culture, en se servant de machines qui épargnent du travail, et en cultivant de plus grandes étendues. En ces jours de concurrence croissante sur les marchés domestiques et d'exportation, le cultivateur qui veut réussir doit cultiver plus, tout en dépensant moins d'argent, et obtenir en même temps des produits qui, en raison de leur qualité supérieure, se vendent mieux sur le marché que les produits rivaux.

x

Quelques notes sur les fermes

L'étendue des travaux conduits par la division de l'Industrie animale du Ministère fédéral de l'Agriculture n'est peut-être pas appréciée à sa juste valeur. Les faits suivants peuvent ajouter de l'intérêt à cette phase des activités du Ministère:

En 1929, la valeur des bestiaux de ferme au Canada était de $861,167,000, tandis qu'elle n'était que de $696,472,000 en 1926.

Pendant l'année fiscale 1928-29, la valeur des animaux exportés du Canada était de $96,155,652. Sur ce chiffre, $33,826,893 sont allés au Royaume-Uni; $54,728,619 aux Etats-Unis, et $7,600,000 aux autres pays.

En 1929, la population de volailles au Canada était de 60,899,782, évaluée à $63,854,000; elle se décomposait ainsi: 2,479,184 dindes, 981,032 canards et 56,132,465 autres volailles.

x

Trois facteurs importants

Les trois facteurs importants dans le prix de revient des récoltes sont la terre, la main-d'oeuvre et le capital. La main-d'oeuvre est le seul facteur qui coûte plus cher aujourd'hui qu'il ne coûtait il y a quinze ans, dit un rapport préparé par un fonctionnaire du Ministère fédéral de l'Agriculture. Les agriculteurs insistent donc sur l'importance qu'il y a de tirer le meilleur parti possible de la main-d'oeuvre en lui fournissant de bonnes machines pour qu'elles puissent, autant que possible, faire littéralement deux journées de travail dans une. C'est sous ce rapport que les machines modernes sont utiles. La rentrée des récoltes dans l'est du Canada exige 21 heures de main-d'oeuvre par acre; dans l'ouest du Canada, les récoltes rentrées avec des attelages de chevaux exigent 11 heures de main-d'oeuvre par acre; lorsqu'elles sont rentrées avec l'emploi de la nouvelle moissonneuse-batteuse, la main-d'oeuvre exigée n'est que de 2.5 h. par acre.

x

Guerre aux moustiques

Les oeufs des moustiques qui sont restés sous une couverture de neige dans les endroits bas depuis l'été dernier, closent aujourd'hui dans les flaques d'eau résultant de la fonte de neige et de glace, et donnent naissance aux petites larves qui formeront bientôt les hordes affamées qui constituent un fléau pour l'homme et les bestiaux dans bien des localités. On conseille aux autorités municipales et à tous ceux qui se proposent de combattre ces insectes de se préparer immédiatement à appliquer les moyens de traitement nécessaires. On pourra se procurer des renseignements complets sur ce sujet en s'adressant à l'entomologiste du Dominion, division de l'Entomologie, Ministère de l'Agriculture, à Ottawa.

CARNET DE LA MENAGERE.

Le Jardin

Chaque ferme doit avoir son jardin, où l'on cultive tous les légumes dont on a besoin; ce qui constitue pour la famille une source d'économie, de douceurs et de bien-être.

N'allez pas croire que c'est une fatigante corvée! Ah! mais non! C'est un agréable passe-temps, en plein air, dont on retire le plus grand bien! Et le contentement donc! Une salade qu'on va cueillir soi-même, après l'avoir soi-même cultivée, vous a une saveur particulièrement exquise!

Le jardin doit être à une distance commode de la maison, bien clôturé et protégé par un brise-vent; à défaut, quelques rangées de tournesols suffiront.

Un sol plutôt léger est préférable — encore faut-il se contenter de celui qu'on a — surtout qu'il soit riche.

L'engrais rend les sols sableux plus productifs et les terres lourdes et froides plus chaudes et friables. Le vieux fumier de ferme est ce qu'il y a de mieux. Il doit être étendu avant le labour et enfoui par la charrue.

Le terrain est ensuite disqué, ameubli par la herse et finalement par la herse renversée, pour aplanir parfaitement.

Les fleurs et légumes vivaces, asperges, rhubarbe, les arbrisseaux seront plantés sur un seul côté du jardin, le long de la clôture, pour permettre les divers travaux, sans rien déranger.

D'ordinaire, on dispose de plus d'espace que de main d'oeuvre; c'est pourquoi on doit faire le plus de travail possible avec les chevaux. En conséquence, on tire les rangs de 2 pieds et demi à 3 pieds de distance sur toute la longueur, afin de permettre l'emploi de la sarcleuse à cheval, ce qui évite des fatigues inutiles et des pertes de temps.

A l'exception du céleri et des poireaux, aucun légume nécessite un renchaussage et doit être semé à plat, dans les régions sèches.

Les légumes se divisent en trois classes: les rustiques, qui résistent à une température très fraîche, tels les oignons, les pois, les épinards, les radis, les navets, qu'on peut semer dès la première semaine de mai.

Les semi-rustiques qui demandent des conditions plus favorables; les choux, les betteraves, les carottes, la laitue, les patates, qu'on sème d'ordinaire dans la deuxième semaine de mai.

Les espèces très tendres, qui exigent de la chaleur, les fèves, le céleri, le blé d'Inde, les concombres, les melons, les citrouilles, les tomates, qu'on met en terre vers la troisième semaine de mai, jusqu'au 10 juin.

Les tomates, le céleri, les choux, les choux-fleurs sont habituellement semés en couche chaude et transplantés quand tout danger de gelée est passé; on peut, quand même, semer en pleine terre, quand le sol est réchauffé et obtenir encore de bons résultats.

Non-seulement les légumes, mais les fruits doivent aussi faire partie du menu quotidien, et quoi de plus plaisant que de les cueillir dans son propre jardin!

Bien de plus facile! Grâce aux recherches des Fermes expérimentales, on est pourvu aujourd'hui de variétés qui s'adaptent parfaitement à nos climats.

Prenez la ferme résolution — et tenez-y bien — de planter chaque année, quelques échantillons; dans un avenir prochain, votre verger sera bien fourni: pommiers, pruniers, gadelliers, framboisiers, fraisiers s'y côtoieront avantageusement.

Et surtout — je vous en prie — mêlez à votre jardin, comme à votre vie, quelques branches de roses et de lilas.

VIEILLE MENAGERE.
Willow-Bunch, Sask.

Propos agricoles

Pourriture des racines des céréales

Notes des fermes expérimentales

On appelle généralement pourritures du pied ou de la racine les maladies qui attaquent les racines des céréales. Celles qui se répandent dans les champs de grain de l'Ouest du Canada sont principalement causées par des champignons parasitaires — moisissures. Ces champignons vivent dans le sol ou dans les restes de la récolte. Ils se développent lorsque les conditions de température sont humides et chaudes, sous l'effet des pluies du printemps ou de l'été, et ils se propagent très rapidement. C'est à ce moment qu'ils infectent les racines et les collets des céréales, et il peut en résulter de grandes pertes.

Lorsque le blé, l'avoine, l'orge et les grains de ce genre germent, ils émettent plusieurs petites racines très fines, qui forment le premier système radiculaire. Plus tard, un deuxième système, appelé "racines du collet", se forme près de la surface du sol et c'est à ce moment que la plante talle. Les champignons attaquent les premières racines et les jeunes germes, tuant un grand nombre de plantules avant qu'elles sortent de terre ou peu après. Cet éclaircissage de la récolte encourage le développement des mauvaises herbes. Les racines du collet peuvent aussi être attaquées. Les plantes attaquées par la pourriture de la racine ne présentent souvent les symptômes de la maladie qu'à l'époque de l'épiage. Les plantes malades sont alors rabougries, blanchies, les grains sont racornis et à peu près sans valeur. L'infection de la région du collet réduit le tallage, et c'est ce qui explique pourquoi on voit tant de plantes à tige unique dans certains champs. Les plantes attaquées sont souvent très tardives et sont ainsi exposées à la gelée et à la rouille.

On étudie actuellement les moyens de combattre ces maladies. Nous ne pouvons donner ici l'exposé détaillé des recommandations mais on les trouvera dans la circulaire No 72 du Ministère de l'Agriculture. Pour tous autres renseignements, nous renvoyons le lecteur au laboratoire fédéral de pathologie végétale le plus proche de chez eux. Il y a des laboratoires à Winnipeg, Saskatoon et Edmonton.

P. M. SIMONDS,
Laboratoire fédéral
de pathologie végétale,
Université de Saskatchewan

Le Mildiou du rosier

Notes des fermes expérimentales

Le mildiou du rosier est une des maladies les plus répandues dans le jardin. C'est généralement au printemps qu'il exerce le plus de ravages. Il s'apaise parfois plus tard dans la saison, lorsque les chaleurs de l'été arrivent.

Le mildiou se reconnait facilement par la végétation blanche et poudreuse du champignon, qui parait à la surface des feuilles et des jeunes tiges, y formant des plaques ou recouvrant toute la surface. Parfois les feuilles malades s'enroulent et se tordent; souvent aussi elles prennent une couleur jaune et maladive. Celles qui sont très affectées tombent généralement au commencement de la saison et les rameaux mildiousés n'aoûtent pas en générale d'une façon normale vers la fin de l'été; ils continuent à pousser et succombent alors aux premiers froids de l'hiver.

La plupart des champignons destructeurs ne peuvent être combattus que par l'application de fongicides avant l'apparition de la maladie; lorsque la maladie a fait son apparition, le champignon a déjà pénétré dans le tissu, et les bouillies et les poussières ne pouvant venir en contact avec l'organisme, restent sans effet. Il n'en est pas de même cependant du champignon du mildiou qui n'attaque que la surface et ne pénètre pas dans le tissu de la plante hôte; on peut encore enrayer ses progrès au moyen de fongicides appropriés après qu'il a fait son apparition.

On se sert généralement de souffre en très fine poussière pour maitriser le midiou du rosier. On applique cette poussière uniformément sur la surface des plantes avec un saupoudreur à bras. Si l'on n'a pas de saupoudreur, on peut très bien épandre la poussière en la mettant dans une toile de coton à fromage; on saisit les coins de la toile pour former un sac et l'on frappe ce sac avec un bâton par-dessus le rosier. Il vaut mieux appliquer le souffre lorsque le feuillage est humide de rosée ou de pluie ou après un arrosage; il adhère mieux dans ces conditions et donne de meilleurs résultats. La quantité appliquée est suffisante lorsque la plante est revêtue d'une couche légère et égale de poussière.

S'il n'est pas commode d'employer de la poussière de souffre, on peut employer une pulvérisation avec du sulfite de potassium — foie de soufre. On la prépare en faisant dissoudre 3 ou 4 onces de sulfite dans 8 gallons d'eau. Il faut se servir de la solution dès qu'elle est préparée, car elle s'affaiblit lorsqu'elle est conservée. Cette pulvérisation ne laisse pas de taches et ne gâte en rien l'apparence du feuillage.

Après la première apparition de la maladie, la poussière ou la pulvérisation devraient être appliquées deux ou trois fois, à intervalles d'environ dix jours, et suivant les besoins par la suite.

G. E. WOOLLIAMS,
Laboratoire fédéral rural
de pathologie végétale,
Summerland, C.-B.

Le Cartel

Par une circulaire du 16 mai, la Coopérative du blé en Saskatchewan annonce que les divers comités de l'organisation se réuniront en congrès aux dates et lieux indiqués par la table ci-dessous:

District 1. — Weyburn, 29 mai; Kisbey, 31 mai; Estevan, 2 juin; Goodwater, 3 juin; Alida, 5 juin; Frobisher, 7 juin.

District 2. — Woodrow, 27 mai; Wood Mountain, 28 mai; Readlyn, 29 mai; Fife Lake, 30 mai; Viceroy 31 mai; Hardy, 3 juin; Lake Alma, 4 juin; Khedive, 5 juin.

District 5. — Neidpath, 29 mai; St-Boswells, 30 mai; Mossbank, 31 mai; Moose Jaw, 4 juin; Chaplin, 5 juin; Eyebrow, 6 juin.

District 10. — Aylesbury, 26 mai; Liberty, 27 mai; Davidson, 28 mai; Elbow, 29 mai; Lucky Lake, 30 mai; Conquest, 31 mai; Laura, 2 juin.

District 13. — Dundurn, 26 mai; Asquith, 27 mai; Perdue, 28 mai; Wakaw, 29 mai; Humboldt, 30 mai.

La même circulaire attire aussi l'attention des producteurs sur le fait qu'un bon nombre de certificats pour l'année 1927 ne sont pas encore rentrés, et demande que ces certificats — ainsi que les autres anciens et qui seraient en retard — soient expédiés au bureau-chef.

Durant la présente année de récolte, la coopérative de la Saskatchewan a manié 87.2 pour cent du grain de coopérative: c'est le plus haut pourcentage jusqu'à ce jour.

x

Recettes

BEIGNES A LA CREME

Battez bien ensemble une tasse de sucre blanc, deux oeufs, ajoutez une cuillerée à thé de soda, un peu de sel et de la farine pour faire une pâte assez épaisse, roulez la pâte, coupez-la et faites cuire dans la graisse bouillante.

x x x

CROQUETTES AU POULET

Deux tasses de purée de pommes de terre, 1 oeuf, 1 tasse de poulet cuit, chapelure, sel et poivre. Mêlez ensemble la purée froide des pommes de terre, les assaisonnements et le poulet. Façonner des croquettes de forme ovale que vous roulez dans la chapelure. Faites cuire dans la grande friture. Servir une croquette par convive. Décorez de persil.

x x x

Les trois quarts d'une tasse de beurre, une livre de sucre blanc, trois oeufs, deux cuillerées à thé de poudre à pâte, deux cuillerées à table de lait, deux tasses de farine. Faites des petites boules. Cuisez au four.

x

Hygiène dentaire

Afin de faciliter aux parents et aux professeurs la tâche d'apprendre aux enfants certaines vérités élémentaires sur "l'hygiène de la bouche", nous les résumons ici.

La bouche est la porte d'entrée des maladies.

Il faut toujours manger lentement.

La masticatio nprolongée aide à la digestion.

Ne boire qu'après avoir mangé est préférable.

Une bouche propre rend l'haleine pure.

Lavez-vous les dents après chaque repas.

Nettoyez vos dents avant de vous coucher et ne mangez rien après. Nettoyez-les de nouveau le matin.

Brossez les dents du haut en bas efficacement, surtout celles du fond sur toutes leurs faces.

Les dents propres se gâtent rarement.

x

Marché aux grains de Winnipeg

Blé. — No 1 Nord, 108 5-8; No 2 Nord, 106 5-8; No 3 Nord, 104 7-8; No 4, 100 5-8; No 5, 93 7-8; No 6, 76 5-8; fourrage, 67 5-8; voie, 108 5-8.

x

Marché aux grains de Prince-Albert

No 1, 87; No 2, 84; No 3, 82; No 4, 78.

x

Marché aux animaux de Prince-Albert

Arrivées, 1,200 bêtes à cornes, 400 veaux, 300 moutons et 265 porcs.

Le marché s'est ouvert un peu traînant avec des prix quelque plus abordables. Handyweight veal, bon au choix, $11.00 à $14.00; commun et qualité moyenne, $5.00 à $10.00.

Le marché aux porcs est plus bas avec $11.25 pour les bacons; les sélects portant leur prime habituelle de $1.00; light feeders, $12.00 à $12.50.

On n'a pas établi de marché pour les moutons.

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

ST-HIPPOLYTE, Sask.

— Quoique Saint-Hippolyte ne donne pas souvent de ses nouvelles, toute la paroisse se porte à merveille: si bien que nous n'avons presque pas de nouvelles à publier.

Pourtant, mardi dernier, nous avons eu une grande surprise. M. C. Phaneuf nous arrivait de Saint-Denis, avec sa famille, pour prendre possession du magasin et du bureau de poste qu'il a acheté de M. Mme Rousseau. Mme Rousseau a vendu pour pouvoir jouir d'un peu de repos qu'elle a bien mérité après seize ans d'activité dans le commerce. Elle se retire dans sa maison privée au village. Nous souhaitons tous à M. C. Phaneuf la bienvenue, en lui promettant notre encouragement, et à Mme F. Rousseau nous souhaitons un bon repos.

— Nous avons aussi change d'institutrice à l'école du village. Mlle B. Ménard, qui enseignait depuis janvier, est partie. Mlle A. Latour lui succède. Tout le monde souhaite que Mlle Latour nous reste pour longtemps, car sa modestie et sa bienveillance nous charment.

— M. le curé Mollier fait peinturer le toit de l'église. M. M. Kambouroff est le peintre contracteur. Homme habile et d'expérience, son pinceau saura donner un fini remarquable à notre église que nous sommes tous fiers de posséder.

— M. Elie Vermette et M. Uldéric Lauzon sont partis lundi avec leurs familles pour Bonnyville, résider sur leur homestead.

— Le printemps, qui avait débuté sec et froid, semble prendre une tournure heureuse et encourageante pour le fermier, car depuis quelques jours, nous avons de la pluie, même de la neige en deux reprises différentes; cela nous donne de l'humidité en abondance pour la semence qui est en terre. Les semences s'achèvent par ici.

BELLEGARDE, Sask.

— Mardi, 29 avril, à 10 heures du matin, en notre église, a eu lieu le service anniversaire de M. Donatien Lamotte.

— Le 11 mai, à M. et Mme Edouar

— Dimanche, le 11 mai, à M. et Mme Edouard George, un fils, baptisé sous les noms de Wilfrid Joseph Roland.

A M. et Mme Albert Blérot, un fils, baptisé Wilfrid.

— Samedi, le 17 mai, à 10 heures du matin, a eu lieu le service anniversaire de Mme Joseph Pierret.

— Mme Ernest George 8 789 990

— MM. Ernest George et Albert Silvestre, nos collégiens de Saint-Boniface, sont rentrés dans leurs famille pour les vacances.

— Amis, n'oubliez pas le 9 juin. C'est le jour où nous recevrons les artistes de la Tournée du Patriote. Mettez-vous en règle. Payez ou renouvelez l'abonnement du journal jusqu'en 1931 et le plus tôt si vous désirez des billets et sièges réservés.

La séance durera beaucoup plus de deux heures et sera très intéressante.

PONTEIX, Sask.

Notre bon curé, M. l'abbé Napoléon Poirier, est de retour d'un voyage d'affaires à Montréal. A son passage à Ottawa, il a assisté à la consécration de Mgr Guy.

— M. Paul Geltner, de Régina, s'est porté acquéreur du magasin la Maison Blanche.

— M. J.-N. Lalande a été nommé gérant de la Banque Canadienne Nationale ici. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Nouvelles

Un monument à Charles Marchand

Montréal. — Il est en ce moment question parmi les amis de feu Chs Marchand, célèbre chanteur du terroir, et les admirateurs de son oeuvre éminemment canadienne, l'élever un monument à sa mémoire. Le projet n'est pas encore définitivement lancé, mais on compte qu'il le sera sous peu. Un comité doit être formé incessamment qui sera chargé de s'occuper de la chose et de la mener à bonne fin. On convient facilement du grand mérite de la belle oeuvre accomplie au Canada et à l'étranger par Charles Marchand. Sur l'aile de la chanson, il a transporté d'un océan à l'autre, la bonne pensée française et les meilleurs ferments de bonne entente entre les deux grandes races du pays.

Quant à l'endroit où serait élevé ce monument, il est question de Boucherville, endroit où le chanteur disparu commença ses études.

x

La misère morale de New-York

Genève. — L'hon. Arthur Henderson a reproché à la Commission du Bien-être de l'Enfance nommée par la S. D. N., de dépasser ses attributions en s'occupant de questions morales concernant tout autant les adultes que les enfants. Il s'agissait d'un rapport secret de Mlle Marie Chaptal, présidente du conseil international d'infirmières, prenant sévèrement à partie la situation morale en ce qui touche à l'enfance aux Etats-Unis. Le conseil de la Société des Nations a décidé que ce rapport serait publié comme partie de toute l'enquête menée par Mlle Chaptal dans huit pays, lorsque cette dernière aurait terminé ses investigations.

Le rapport de l'enquêteuse au sujet de New-York disait entre autres choses: "Nous avons rencontré là une misère morale, sociale et physique suffisante pour consterner les zélatrices sociales les plus rompues au métier. Là l'hygiène remplace souvent la morale, et la santé physique a parfois le pas sur la conscience. On ne paraît pas considérer l'âme humaine comme une réalité vivante. Nous croyons que l'un des principaux dangers courus par les jeunes filles de la classe ouvrière tient au manque d'unité familiale et à l'habitude de chercher des récréations hors de la maison."

M. Henderson exprima l'avis que la Commission devait s'occuper uniquement de la situation morale en autant qu'elle affecte les enfants. Il représenta que le monde pourrait adopter des mesures propres à protéger l'enfance, alors qu'il n'accepte pas de règlementation pour les adultes.

x

La Bavière et la mode féminine

Berlin. — La Bavière tient à préserver les moeurs de sa population. Dans ce but, elle a fait des règlements relatifs aux vêtements de femme.

Le ministre de l'Education vient de publier une circulaire demandant que les écolières portent des robes au-dessous des genoux et que les filles plus âgées se servent de longs bas.

x

La Chine prendra possession de Weihaiwei

Londres. — Le territoire de Weihaiwei sera rendu à la Chine le 1er octobre prochain, lorsque la garnison anglaise l'évacuera: c'est ce que le secrétaire des Affaires étrangères, M. Arthur Henderson, annonçait à la Chambre des Communes. Weihaiwei deviendra ensuite un territoire international de résidence et d'affaires à moins que le gouvernement chinois ne décide de l'utiliser exclusivement comme base navale. Un accord a été officiellement signé à Nanking, le 18 avril.

Ordination

Ordination et première messe de M. l'abbé A.-J. Lirette, de l'évêché de Prince-Albert

Nous empruntons le compte rendu de ces deux impressionnantes cérémonies au journal L'Etoile, *de Lowell, Mass.*

Au milieu d'une affluence de parents et d'amis et en présence d'un clergé nombreux eut lieu, le 27 avril, à l'église Saint-Jean-Baptiste, l'ordination sacerdotale de M. Alfred-Joseph Lirette, fils de Mme Elisabeth Lirette, du numéro 817 rue Merrimack. Le nouveau lévite fut élevé au sacerdoce par S. G. Mgr Joseph-Henri Prud'homme, évêque de Prince-Albert et Saskatoon, Canada.

L'imposante cérémonie de l'ordination commença à 10 heures 30 et dura plus de deux heures. Les ordres mineurs furent conférés à huit Frères Oblats de Marie Immaculée du Scolasticat de South-Natick, Mass., et il y eut un éloquent sermon par Mgr Prud'homme.

PROCESSION SOLENNELLE

La messe d'ordination fut précédée de l'entrée solennelle de l'évêque et du clergé dans l'église, à laquelle prirent part Mgr Prud'homme *et les assistants*, l'ordinand, M. l'abbé Lirette, les frères scolastiques, et des prêtres de toutes les paroisses franco-américaines de Lowell et de quelques autres villes.

A l'entrée de la procession dans l'église, M. Rodolphe-E. Pépin, organiste, *joua la Marche pontificale*, Sixième symphonie de Charles Wildor. Au commencement de la messe, la chorale, sous la direction de M. Pépin, chanta l'hymne "Tu es sacerdos magnus", de Wilkins.

La messe fut célébrée par Mgr Prud'homme, assisté du R. P. Léandre Lirette, de la Société des Pères de Marie, de Papineauville, P. Q., frère de l'ordinand, et de M. l'abbé B. Moisan, de Salem, Mass., cousin du nouveau prêtre. L'archidiacre était le T. R. P. Eugène Turcotte, O. M. I., et le R. P. Paul Germain, O. M. I., de Natick, agissait comme maitre des cérémonies. Les acolytes étaient les enfants de choeur suivants: I. Rioux, V. Lapointe, H. Rioux, M. Marion, C. Paquin, N. Côté, R. Tellier, R. Boisvert et R. Gauthier.

Dans le sanctuaire on remarquait les RR. PP. Victor Viaud, O. M. I., Edouard Ducharme, O. M. I., du scolasticat de Natick; le R. P. De Jordy, chapelain du Juvénat des Frères Maristes, à Tyngsboro; le R. P. Dupras, O. P., Prieur des Dominicains de Prince-Albert, Sask., les RR. PP. Louis-G. Bachand, O. M. I., Lucien Brassard, O. M. I., Emile Bolduc, O. M. I., Narcisse Cotnoir, O. M. I., tous de Saint-Jean-Baptiste; les RR. PP. A. Rondeau, A. Lacombe et N. Couturier, de Hudson, N.-H.; les frères Ovide Levasseur et Albert Rivard, O. M. I., du presbytère Saint-Joseph et plusieurs autres.

Au centre de la nef, des places spéciales avaient été réservées pour les membres de la famille du nouveau prêtre et leurs amis. Mme Elisabeth Lirette, ainsi que ses enfants, frères et soeurs, du nouvel abbé, la plupart venus des villes lointaines pour assister à la cérémonie d'ordination, occupaient les places d'honneur. Ceux-ci étaient: M. Charles Lirette, de Bonnyville, Alberta; Mme Angélina Dionne, de Salem, Mass., et M. Dionne; MM. Raymond et Théophile Lirette, de Lowell, et leur famille; Soeur St-*François, des Soeurs de Saint-Joseph*, d'Orange, Californie; le R. F. Pierre, S. M., du Juvénat des Frères Maristes à Tyngsboro; Soeur Elisabeth, des Soeurs de Saint-Joseph d'Orange, Californie; Arthur Lirette, de Santa-Anna, Californie, et Mme Lirette; Soeur Charles, des Soeurs de Saint-Josepr, San Francisco, Californie, M. Henri Lirette, *de Bonnyville, Alberta, un autre* frère du nouveau prêtre, ne put assister et il était le seul membre de la famille absent.

Etaient aussi présents: M. et Mme L. Moisan, de Salem, Mass.; Mme P. Moisan, de Saint-Raymond, P. Q.; Hector, Lucienne et Simonne Dionne, de Salem, Mass.; M. Joseph Cantin, de Sainte-Anne de la Pérade, P. Q.; M. et Mme Louis Moisan, et Mlle Délima Moisan, de Lowell, Mass.; M. et Mme Simond Deguise, de Laconia, N.-H.; Mlles Alma et Corinne Moisan, de Lowell Mass.; Mme Lee Couillard et M. et Mme Noé Hall, de Lowell, Mass.; MM. Harvey et Fred Belleau, de Lowell, tous parents de la famille Lirette.

ORDRES MINEURS AUX SCOLASTIQUES

Huit scolastiques Oblats de South Natick reçurent les deux premiers ordres mineurs des mains de Mgr Prud'homme. Ils ont été tonsurés par ce dernier, la veille au soir, au presbytère Saint-Joseph et ils ont reçu le jour suivant les deux derniers ordres mineurs. Ces huit lévites sont: Eugène Labrie, André Payette, Georges Saint-Jean, Léo Desmarais, Lionel Labrie et Eugène Beaucage, de Lowell, Mass.; et Georges Lecomte, de Woonsocket, R.-I.

SERMON de Mgr PRUD'HOMME

S. G. Mgr Joseph-Henri Prud'homme, venu du Nord-Ouest pour ordonner le nouveau pretre, prononça aussi le sermon de circonstance qui fut, sans contredit, l'un des plus éloquents entendus à Lowell depuis longtemps. Le prédicateur fit une touchante allocution dont le souvenir restera à jamais gravé dans la mémoire de tous ceux qui eurent le bonheur de l'entendre.

Au prône, le R. P. Louis-G. Bachand, O. M. I., supérieur de la Maison Saint-Joseph des Oblats de Marie Immaculée, en cette ville, souhaita la plus cordiale bienvenue à Mgr Prud'homme, l'évêque distingué de Prince-Albert et Saskatoon, et remercia Sa Grandeur d'avoir *bien voulu faire une telle démarche pour donner une cérémonie aussi touchante aux paroissiens* de Saint-Joseph, puis il présenta l'éminent prélat de l'Ouest canadien comme l'orateur sacré qui donnerait le sermon de circonstance à cette cérémonie d'ordination.

Du haut des degrés de l'autel, Sa Grandeur remercia les Pères de la Maison Saint-Joseph pour leur chaleureux accueil et fit un bel éloge de la société glorieusement militante des Oblats à laquelle elle était attachée par de doux liens d'amitié. Disant aussi quelques mots de la question des écoles, dans la Saskatchewan, il rappela que Dieu avait toujours le dernier mot, même ici-bas et qu'il aurait son jour en Saskatchewan, comme il l'eut contre l'école neutre dans la dernière guerre. Là-bas en France on avait arraché la croix des écoles, mais les cimetières des champs de bataille sont maintenant jonchés de ces mêmes croix. Dieu triomphe toujours.

Mgr Prud'homme prononça ensuite un magistral sermon de circonstance avec toute la persuasion et l'éloquence d'un docteur de la Sainte Eglise et toute l'autorité d'un évêque de l'Eglise, prenant pour texte ces paroles: "Jésus s'est fait hostie dès le sein virginal de sa mère." Et il passa sa vie a faire le métier d'hostie.

L'orateur sacré montra Jésus comme hostie ou victime dans les diverses circonstances de sa vie et rappela qu'à son exemple tous doivent mener une vie d'hostie. Il fit voir que les religieux et les religieuses surtout menaient cette vie d'hostie et il énuméra les nombreuses circonstances dans lesquelles le nouveau lévite qu'il ordonnait devrait mener cette vie d'hostie dans son diocèse dans l'exercice de son saint ministère.

Après avoir illustré son sermon par des données saillantes de l'histoire à travers les âges, Monseigneur terminait en disant que ce n'était qu'après avoir mené une vie d'hostie un jour à la glorieuse résurrection de la divine hostie qui s'est immolée pour nous.

PROGRAMME DE CHANT

Avant et après l'imposante cérémonie, la chorale, sous la direction de M. Rodolphe E. Pépin, chanta les litanies des saints, le "Veni Creator" et le "Te Deum." A la sortie M. Pépin joua la marche Psaume XL de César Franck.

BENEDICTION PAR M. LIRETTE

La cérémonie terminée, l'évêque et ses assistants sortirent en procession de l'église pour retourner au presbytère, tandis que M. l'abbé Lirette fit descendre la bénédiction du Très-Haut sur ses parents et ses nombreux amis qui vinrent tour à tour s'agenouiller devant lui.

PREMIERE GRAND'MESSE

M. l'abbé Lirette célébra sa première grand'messe le dimanche suivant, dans la même église Saint-Jean-Baptiste.

Il avait comme assistant le R. P. Louis G. Bachand, O. M. I.; le R. P. Léandre Lirette, MM. les abbés diacre et M. l'abbé Borromée Moisan, de Salem, Mass., comme sous-diacre.

Un éloquent sermon de circonstance fût donné par le R. P. Léandre Lirette, S. M., de Papineauville, P. Q., frere du nouveau pretre. Le prédicateur prit pour texte de son sermon les paroles suivantes: "Bénissez le Seigneur avec moi car il a fait en moi de grandes choses." Le prédicateur fit un touchant sermon dans lequel il compara les fonctions du pretre à celles de la sainte Vierge. Il parla de la grandeur du sacrement de l'Ordre et des grandes responsabilités du sacerdoce.

Durant la messe, la chorale sous la direction de M. Rodolphe Pépin, organiste, un excellent programme preparé pour la circonstance.

Dans le sanctuaire on remarquait le T. R. P. Eugène Turcotte, O. M. I., et les RR. PP. Narcisse Cotnoir et Emile Bolduc, O. M. I.

Des places spéciales avaient été réservées dans la nef pour les parents du nouveau prêtre.

Après la messe, le diner fut servi à la demeure de Mme Elisabeth Lirette, 817, rue Merrimack, aux membres de la famille.

Le R. P. Leandre Lirette, qui est professeur au Juniorat des Pères de Marie de Monfort à Papineauville, P. Q., est parti le lendemain pour le Canada. Il était accompagné de ses frères, MM. Arthur Lirette, de Santa Anna, Californie, Charles, de Bonnyville, Alberta, et Théophile Lirette, de Lowell, ainsi que M. Albert Moisan, de Lowell, son cousin.

Les trois religieuses, Soeur Saint François, Soeur Elisabeth et Soeur Charles retourneront à San Francisco quelques jours plus tard.

Vainqueur du concours oratoire

Montréal. — M. Paul Leduc, du Séminaire de Saint-Thérèse et fils de M. Adélard Leduc, professeur à l'Université de Montréal, a été proclamé vainqueur à la salle Saint-Sulpice, par M. Edouard Montpetit, président du jury, du concours oratoire intercollégial de 1930, et reçut le chèque de $500 en prix. M. Bernard Hogue, du collège Ste-Marie, et fils de M. Hogue, orateur ouvrier syndicaliste, venait en second lieu, selon la décision du jury, et reçut un prix de $100.

Prince-Albert

L'esprit de Montréal

M. J. Calder, ex-shérif de Saskatoon, habitant aujourd'hui Montréal, se trouvant de passage à Prince-Albert, le 20 mai, les membres du club Kiwanis l'aperçurent à l'hôtel Avenue, où ils s'étaient réunis pour leur lunch hebdomadaire et l'invitèrent à leurs agapes et à prendre la parole.

M. Calder exprima la douleur qu'il avait éprouvée en quittant la Saskatchewan qu'il avait longtemps habitée dans des circonstances très agréables et où il compte encore de nombreux amis.

En arrivant à Montréal, il craignit d'abord de se trouver dans une atmosphère antipathique. Il y a là-bas, estime-t-il, une proportion de 77 pour cent de Canadiens français. Mais sa surprise a été grande de constater le bon esprit de ces gens, leur sincère hospitalité et largeur de vue. M. Calder trouve que les Montréalais sont des hommes d'affaires avertis, très habiles et avec lesquels il fait bon traiter.

x

LE TENNIS

La cour de tennis est ouverte depuis quelques jours et déjà les joueurs se pressent nombreux.

S'il y en a d'autres qui désireraient faire partie du club, ils peuvent s'adresser à M. Gareau ou M. Sylva Ménard.

—M. Landry, inspecteur de la Banque Canadienne Nationale passera quelques jours ici.

—M. Hector Prince, cousin de Mme C.-A. Rousseau, vient d'arriver au sanatorium, où il suivra des traitements spéciaux. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

—M. Arthur Dumais, du Dominion Seed Branch, nous a rendu visite.

LAFLECHE, Sask.

La semaine dernière, une lamentable tragédie eut lieu à la demeure de la famille Morissette. M. Didace Morissette était à l'étable, donnant à manger à ses bêtes quand, soudain, il aperçut la fumée s'échappant de la maison. Immédiatement il s'y précipita, dut enfoncer la porte fermée à clé, et se jeta dans les flammes pour sauver sa famille. Il y périt, ainsi que sa femme et leurs deux enfants, Gilberte et Trefflé.

Les funérailles ont eu lieu le 14 mai, au milieu d'une foule d'un millier de personnes de toutes croyances et de toutes races. Une première grand'messe fut célébrée par l'abbé Latendresse, de Laflèche assisté de l'abbé Saint-Cyr, de Verwood, comme diacre, et de l'abbé Dufresne, comme sous-diacre. A une seconde messe fut célébrée par l'abbé Dufresne, assisté des abbés Saint-Cyr et Latendresse. Les élèves du couvent chantèrent la première messe, et ceux de Laflèche, la seconde.

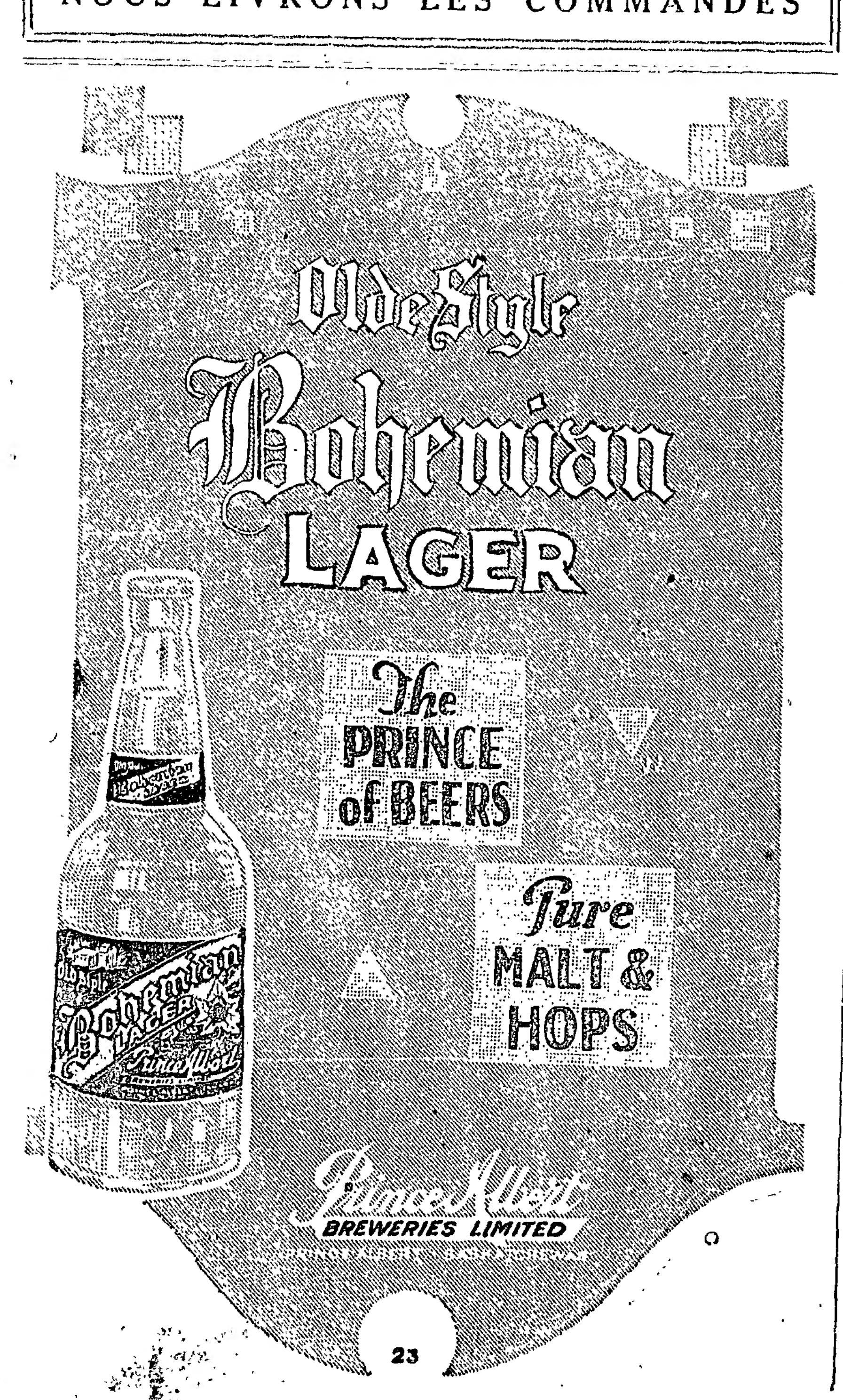
Les cercueils disparaissaient sous les couronnes de fleurs. Les offrandes spirituelles ont aussi été très nombreuses. Toute la population sympathise avec cette famille si cruellement éprouvée.

x

Mort du R. P. L.-I. Adam, s.j.

Montréal. — Les RR. PP. Jésuites de Montréal viennent d'être plongés dans le deuil par la mort de l'un de leurs plus vieux religieux, le R. P. Louis-Ignace Adam, survenue à l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville, le 9 mai.

Le R. P. Adam, né à Côteau du Lac, en 1861, prononça ses voeux chez les Jésuites à la maison du Sault au Récollet, en 1884. Dix ans plus tard, il était ordonné prêtre par Mgr Fabre. Il fut ensuite missionnaire à Québec, régent au Collège Sainte-Marie, missionnaire à Montréal, curé de l'Immaculée-Conception de Montréal, de nouveau missionnaire à Quebec et ensuite régent et professeur au Séminaire de Saint-Boniface, Manitoba. Peu de temps avant, il était curé à Marcellin, diocèse de Prince-Albert.



Quand est-on persécuteur?

(Suite de la page 1)

pouvoir, d'autant plus blâmable et ingrat que ce fut l'élément protestant, autrefois minoritaire, qui réclama tout aussi hautement que nous, ce système d'instruction. Nous dire aujourd'hui que l'on ne fait qu'appliquer la législation d'un autre parti, n'est pas une solution. Si les libéraux ont passé une législation injuste à notre égard, il ne faut pas aggraver les choses, mais y remédier.

Il n'est pas raisonnable, dans un endroit comme Duck Lake, par exemple, où les protestants ont une école séparée, que l'on chasse les religieuses de l'école publique catholique. Voilà pourtant ce que fait M. Anderson.

Très bien, nous réplique-t-on, mais où iront les non-catholiques et non-protestants? D'abord, nous n'avons pas d'objection à ce que ces nouveaux venus aient un système scolaire à eux, comme les Canadiens français du Québec l'ont gracieusement accordé aux Juifs de Montréal. Et puis, les protagonistes de l'école unique ne devraient pas s'opposer à ce qu'on les reçoive chez eux. Non, tout cet étalage d'apitoiement suinte la volonté de nous priver nous, de la chose que nous avons le plus à coeur: l'enseignement religieux à nos enfants.

CRIME POLITIQUE

Les lecteurs du *Patriote* savent que notre journal n'appartient à aucun parti. Sa politique s'exprime en ces deux mots qui apparaissent à l'en-tête de sa première page: *notre foi, notre langue.* Nous nous souvenons, nous, Canadiens, que les conservateurs et les libéraux nous ont été tour à tour favorables et antagoniques. Mais nous maintenons que c'est un crime, pour tout parti, même s'il n'a pas d'autre levier, de faire appel aux préjugés de race et de religion pour abattre un adversaire. Et nous affirmons que tout journal, catholique ou protestant, conservateur ou libéral, accomplit son devoir d'institution publique, en démasquant les persécuteurs. Le nom du parti au pouvoir nous laisse dans une entière indifférence. Ce que nous voulons, c'est la justice et la sauvegarde de notre conscience.

x

M. HARDY, PRESIDENT DU SENAT

Ottawa. — Les sénateurs libéraux ont tenu un caucus et ils ont choisi M. A.-C. Hardy, de Brockville, Ontario, comme président du Sénat. Le choix a été ratifié par le ministère qui a adopté aussitôt un arrêté ministériel.

Le nouvel orateur du Sénat est aussi président du comité exécutif libéral ontarien.

En 1917, il se présenta comme candidat libéral dans Leeds, contre sir Thomas White et fut défait. Par la suite, il fut choisi comme président du comité exécutif libéral ontarien. Au mois de février 1922, il était nommé sénateur.

M. Hardy est un éleveur et il possède comme tel une réputation enviable. Il acquit une réputation internationale, avec la vache May Echo Sylvia, championne mondiale comme vache laitière et qui aux enchères publiques de Milwaukee, fut vendue pour la somme fabuleuse de $106,000

M. Hardy est intéressé dans plusieurs grandes compagnies.

x

Les détails de l'arrivée du R-100 au radio

M. R.-W. Ashcroft, gérant général de la Trans-Canada Broadcasting Co., annonce que par suite d'un accord intervenu avec la National Broadcasting Co., toutes les dispositions ont été prises pour la radiodiffusion des détails et des cérémonies qui suivront l'arrivée du gros dirigeable anglais R-100, lors de sa venue à Montréal à la fin du mois ou au commencement de juin. Cette transmission radiophonique se fera de l'Atlantique au Pacifique par l'intermédiaire du réseau télégraphique du Pacifique Canadien.

Les postes de radio de Québec, Montréal, Toronto, London, Winnipeg, Régina, Saskatoon, Edmonton, Red Deer, Calgary, Vancouver, Fleming et Yorkton, comprendront le réseau radiophonique et le principal annonceur sera M. T. D'Arcy Flynn, gérant de la rédaction du *Citizen* d'Ottawa. Les messages du gros dirigeable seront retransmis par ces postes quand il sera à environ 75 milles de Montréal. On donnera en outre une description du mât d'ancrage de Saint-Hubert et autres détails des plus intéressants.

x

Incendie au "Progrès du Saguenay"

Chicoutimi. — La semaine dernière, l'édifice du *Progrès du Saguenay* devenait la proie des flammes. Le feu s'est déclaré dans la cave. C'est une explosion dans une fournaise qui a provoqué l'incendie. L'alarme a été aussitôt donnée par le gardien et les pompiers se sont rendus immédiatement sur les lieux. Après trois heures de travail l'incendie a été maitrisé.

Les dommages sont considérables. Les machines servant à la composition et à l'impression sont presque complètement détériorées par les flammes et par l'eau. Tout l'immeuble a également subi beaucoup de dommages par la fumée et par l'eau.

Heureusement les assurances couvrent la totalité des dommages.

Prêtres vétérans de guerre

Tunis. — En marge du congrès eucharistique de Carthage, une cérémonie émouvante a eu lieu à Tunis.

Quatre cents prêtres, vétérans de la grande guerre, ont défilé sur les rues de la ville et sont allés déposer des branches de palmier au monument des soldats morts au champ d'honneur: cela en présence d'une foule immense. Après un instant d'un profond silence, des applaudissements frénétiques ont éclaté. L'abbé Bergey, membre de la Chambre française et puissant orateur, fit l'éloge des héros de guerre.

Puis les prêtres se divisèrent en groupes et allèrent dans les divers cimetières déposer des palmes sur les tombes des soldats. La plupart de ces derniers sont non-catholiques, parmi eux se trouvent beaucoup de Juifs et de Mahométans.

Profession

Voeux perpétuels chez les Petites Missionnaires de Saint-Joseph

Dimanche, le 11 mai, dans l'humble chapelle de la Maison Saint-Joseph d'Otterburne, Manitoba, quatre religieuses de la nouvelle congrégation des Petites Missionnaires de Saint-Joseph ont prononcé leurs voeux perpétuels. Ce sont les Mères Joseph-Henri (Evangéline Quenneville), Joseph Calasanz (Rose Adam), Joseph Viateur (Cécile Lemire), Joseph Gaspard (Marie-Ange Cyr).

Soeur Thérèse de Lisieux — Stéphanie Babin — a renouvelé ses voeux annuels.

Mlle Sarah Desjarlais, de Lestock, a pris le voile des postulantes.

Cette cérémonie fut présidée par S. G. Mgr J.-H. Prud'homme, évêque de Prince-Albert et Saskatoon, l'évêque fondateur de la communauté.

Cette profession religieuse fut précédée d'une retraite de huit jours qui fut prêchée par le R. P. Tavernier, O. M. I., rédacteur au *Patriote de l'Ouest*, de Prince-Albert, Sask.

Les pieux exercices des Quarante Heures clôturèrent la retraite — 8 au 10. S. G. Mgr Prud'homme eut la bienveillance de chanter une messe pontificale, le 10, dans la chapelle du couvent.

Commencée à 9 heures, la cérémonie des voeux fut suivie de la messe pontificale. Le R. P. C.-H. Lesage, c.s.v., directeur, agissait comme prêtre assistant; les RR. PP. A. Poulin et J. Lemire, c.s.v., comme diacre et sous-diacre d'office. S. G. Mgr Prud'homme prononça l'allocution de circonstance. Monseigneur développa la belle devise "Per crucem ad lucem" et l'appliqua aux nouvelles professes qui, par leur immolation sur la croix par les voeux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance — per crucem — seront conduites sûrement à la lumière de la gloire — ad lucem.

Les voeux furent faits entre les mains de Mère Thérèse de l'Enfant Jésus, supérieure du nouvel Institut, qui elle-même avait eu le bonheur de prononcer ses voeux perpétuels le 19 mars dernier.

Cette date du 11 mai, solennité du patronage de Saint-Joseph, coïncidait avec la date d'arrivée à la Maison Saint-Joseph de cette religieuse, fondatrice et première supérieure. En effet, le 11 mai 1922, deux pieuses personnes arrivaient à Otterburne, Manitoba, apparemment comme servantes, mais avec l'intention bien arrêtée d'y venir dépenser leur vie au service de S. Joseph. C'était le premier pas dans l'exécution d'un projet entrevu comme possible dès l'automne de 1908: s'assurer le secours spirituel et temporel d'une communauté de religieuses en vue de propager l'oeuvre des agonisants, la seule des oeuvres spirituelles alors en activité à la Maison Saint-Joseph.

L'oeuvre à entreprendre était semée de difficultés qui semblaient insurmontables, mais les deux premières recrues savaient vouloir; pleines de confiance en l'avenir, elles se mirent généreusement à l'oeuvre. Bientôt de nouvelles compagnes se présentèrent. Toutes profitèrent si bien du temps d'attente pour étudier la vie et le culte de S. Joseph, ainsi que la doctrine de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, qu'elles se firent de fortes convictions et entrevirent un idéal auquel elles surent, dans la suite, rester fidèles dans des circonstances où la nature eut à gémir.

S. G. Mgr J.-H. Prud'homme, évêque de Prince-Albert et Saskatoon, qui, depuis longtemps, connaissait et appréciait notre oeuvre, voulut bien donner à la communauté des Clercs de Saint-Viateur, et à la Maison Saint-Joseph en particulier, une preuve de sa grande sympathie en se chargeant, avec la bienveillante autorisation de S. G. Mgr A. Béliveau, archevêque de St-Boniface, d'obtenir de Rome les autorisations nécessaires. Le 23 décembre 1924, il obtenait la permission de fonder le nouvel Institut. Ce ne fut toutefois que le 4 septembre suivant qu'il put ouvrir canoniquement le postulat. Les postulantes, au nombre de sept, prirent le saint habit le 18 du même mois. Une première profession, le 19 septembre 1926, une seconde le 19 mars 1927, ont donné au nouvel Institut un groupe de professes qui lui assure une organisation régulière.

La fin principale de l'Institut des Petites Missionnaires de Saint-Joseph est la sanctification de ses membres par la pratique de jour en jour plus parfaite des conseils évangéliques; sa fin spécifique est de méditer, par la prière, le travail et l'apostolat, que saint Joseph soit mieux connu, de plus en plus aimé et invoqué sur la terre.

Comme buts secondaires, les Petites Missionnaires de Saint-Joseph ont la direction et le soin des hospices, orphelinats, écoles pour les sourds-muets et le service temporel des établissements religieux.

La jeune congrégation compte actuellement — 11 mai 1930 — quatorze professes, dont cinq à voeux perpétuels, une novice et une postulante.

La Rde Mère Joseph Calasanz, supérieure provinciale des Soeurs des SS. Noms de Jésus et Marie, de Winnipeg, qui depuis 1926, s'intéresse activement à la formation religieuse des membres de cette nouvelle communauté, avait la présidence de cette imposante cérémonie.

Manitoba, et sa compagne, Sr Lavoie; M. Hermas Lemire, de Winnipeg, et ses enfants; François et Thérèse: M. Zénon Cyr, de Saint-Jean-Baptiste, Man., et ses trois filles: Mme Adélard Larocque, Mlles Denyse et Alice, de Saint-Boniface, Man.

DEUXIEME TOURNEE DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

Campagne d'Abonnement dans la Saskatchewan

COMEDIES

qui seront jouées par

NOS ARTISTES

Le Mariage par Téléphone

LE CHAUFFEUR

OPERETTE

La Leçon de Chant



MAURICE GOULET: Organisateur et directeur artistiques des Tournées de La Liberté pendant plusieurs années. Acteur professionnel au Théâtres Playhouse et Dominion à Winnipeg depuis 1927. Directeur et innovateur des Heures Françaises au radio aux trois postes de Winnipeg.

RADIO POSTES

Le Patriote

La Bonne Presse

La Bonne Cause

Chansonnettes

et Déclamations

INTERMÈDES

Chansons du Folklore

Solo de Piano

Premiers arrivés, Premiers servis

Faites votre demande de billets immédiatement, soit en vous abonnant, soit en vous mettant en règle jusqu'en 1931.

Ne vous exposez pas à manquer cette séance. Vous le regretteriez sincèrement.



M. Norbert JUTRAS. administrateur du Patriote qui chantera des chansons du folklore et jouera le principal rôle dans une opérette d'Offenbach intitulée "La leçon de chant".

L'an passé, plusieurs abonnés de vieille date ont dû se contenter des dernières places pour avoir différé jusqu'au soir de la représentation le renouvellement de leur abonnement. Dépêchez-vous.

N'attendez pas le jour même. Vous seriez déçus.

M. Armand LANDRY, (planiste), qui jouera le rôle de Domme dans la fameuse comédie "Le Chauffeur"

Frère de Mlle Simone Landry, qui a remporté la palme dans les concours oratoires tenus à Toronto en 1927. Etudiant en médecine au Collège Médical, Winnipeg.

PRIX D'ENTREE

ENFANTS .... $ .50
ENTREE GENERALE .... $ .75
BILLETS RESERVES $1.00

Aucun billet ne sera réservé d'avance à ceux qui ne seront pas abonnés au journal. Les non abonnés qui voudront des places réservées pourront les demander le jour de la représentation à notre agent ou à notre distributeur à la porte.

CONDITIONS SPECIALES POUR LES ABONNES:

Tout abonné en règle jusqu'à 1931, aura droit gratuitement à deux billets réservés et doit en faire la demande par lettre en se servant du coupon ci-dessous. Il devra le découper, le remplir et nous l'adresser avant le 9 juin pour la région du sud et le 28 juin pour la région du nord. S'il désirait d'autres billets on les lui enverra aussi, mais dans ce cas il devra nous en envoyer le montant.

POUR LES NOUVEAUX ABONNES

Tout nouvel abonné aura droit aux mêmes avantages que les abonnés anciens, il devra joindre à sa demande le montant de $2.00 pour abonnement d'un an.

Tout abonné à qui il ne manquera que quelques mois pour que son abonnement échoit en 1931 devra payer un an d'abonnement et non juste le montant pour se mettre en règle. Ceci s'applique aux nouveaux abonnés aussi bien qu'aux anciens.



M. Gilles GUYOT, comédien, qui remplira un des rôles principaux de la désopilante comédie. "Le Mariage par Téléphone"

Membre des Tournées de La Liberté. Ancien élève de l'école des Arts à Winnipeg.

Région du Sud

Lundi 9 juin	Bellegarde	Jeudi 19 juin	Willow-Bunch
Mardi 10 juin	Wauchope	Vendredi 20 juin	St-Victor
Mercredi 11 juin	Forget	Samedi 21 juin	Laflèche
Jeudi 12 juin	St-Hubert	Dimanche 22 juin	Gravelbourg
Vendredi 13 juin	Wolseley	Mardi 24 juin	Coderre
Samedi 14 juin	Sedley	Mercredi 25 juin	Meyronne
Dimanche 15 juin	Montmartre	Jeudi 26 juin	Ponteix
Lundi 16 juin	Régina	Vendredi 27 juin	Dollard
Mercredi 18 juin	Radville		

Région du Nord

Dimanche 29 juin	St-Denis	Dimanche 13 juillet	Domrémy
Mardi 1er juillet	Saskatoon	Mardi 15 juillet	Debden
Mercredi 2 juillet	Vonda	Mercredi 16 juillet	Shell River
Jeudi 3 juillet	Prud'homme	Jeudi 17 juillet	Spiritwood
Vendredi 4 juillet	St-Brieux	Vendredi 18 juillet	Laventure
Dimanche 6 juillet	Zénon Park	Samedi 19 juillet	St-Hippolyte
Mardi 8 juillet	Prince-Albert	Dimanche 20 juillet	Delmas
Jeudi 10 juillet	St-Louis	Mardi 22 juillet	Marcelin
Vendredi 11 juillet	Hoey	Jeudi 24 juillet	Albertville
Samedi 12 juillet	Duck Lake	Vendredi 25 juillet	St-Isidore de Bellevue

Le français dans le domaine postale

Un article du Moose-Jaw Evening Times, reproduit dans le North Battleford News souligne l'importance de la langue française dans le domaine postal.

Nous empruntons la traduction à La Survivance *d'Edmonton.*

Des centaines, pour ne pas dire des milliers de personnes en Saskatchewan, ont reçu des cadeaux par la poste à l'occasion des fêtes. Les paquets renfermant ces cadeaux, portaient les étiquettes des douanes, émises et estampillées par le bureau de poste envoyeur des Etats-Unis. Elles sont, hélas! imprimées dans les deux langues: l'anglais et le français. Nous avons devant nous une telle étiquette provenant de New-York et nous en avons vues plusieurs autres.

Si nous devons en croire le journal qui est l'organe d'Anderson et de Bennett, l'influence de Québec doit maintenant se faire sentir au sein de la plus grande ville américaine et une tentative préméditée est faite pour imposer la langue française aux 120 millions d'enfants de l'Oncle Sam.

Mais ce n'est pas tout, ni même le pire. Les personnes qui ont reçu du courrier enregistré des Iles britanniques furent scandalisées de constater que les formules servant à l'enregistrement étaient bilingues dans un bureau de poste de Sa Majesté, sis en plein centre de l'Empire britannique et portant l'inscription odieuse de mots français.

Le personnel du *Star* lui-même a dû être scandalisé quand une nouvelle pièce de machinerie manufacturée en Angleterre, fut récemment installée dans son bureau et la carte portant les indications au sujet de l'installation était libellée en français, en allemand, aussi bien qu'en anglais.

Alors, selon la logique du *Star* de Régina, la catholique et romaine province de Québec aurait réussi à prendre le Très Honorable Ramsay MacDonald et Sa Majesté le roi Georges sous son contrôle.

Les résidents de la Saskatchewan qui ont reçu des colis par malle enregistrée de l'Allemagne, de l'Italie, de la Tchéco-Slovaquie, de la Grèce et d'autres pays etrangers, ont dû ressentir une commotion identique, car les formules postales dont on se sert dans ces pays, emploient la détestable langue française.

La vérité — et le rédacteur du *Star* le sait ou devrait le savoir — l'emploi de formules postales bilingues est obligatoire pour tous les gouvernements qui sont membres de l'Union postale internationale, ce qui comprend presque tous les pays du monde. La seule excuse du rédacteur du *Star* dans son effort répété de déplaire, c'est qu'il considère ses lecteurs en majeure partie pour des gens inintelligents et mal renseignés. Les lecteurs intelligents et renseignés, parmi ceux qui le lisent, s'amusent des bourdes qu'il commet dans son journal.

Un des règlements postaux imposés à chaque pays, membre de l'Union postale internationale, est clairement indiqué dans l'article 31 de la convention postale tenue à Stockholm il y a quelques années. Sous la rubrique "Formule", il est stipulé:

"1. Les formules, dont se serviront les services administratifs dans leurs rapports mutuels, seront rédigés en français, avec ou sans traduction interlignée d'une autre langue, à moins que les services administratifs concernés en décident différemment par un arrangement direct.

"2. Les formules employées par le public, non imprimées en francais, devront porter une traduction interlignée de cette langue."

La Grande Bretagne, les Etats-Unis, l'Allemagne, la France, le Canada et tous les autres pays membres de l'Union postale, doivent se conformer à ces exigences. Le seul moyen auquel peut recourir le *Star* pour empêcher le Canada de se servir de formules bilingues est de faire retirer notre pays de l'Union postale universelle et de faire rompre tous les arrangements pris, régissant la correspondance internales par malle entre notre pays et le reste de l'univers. Il semble que le Star a une lourde tâche sur les bras.

Il y a des milliers de bureaux de poste en Canada, de l'Atlantique au Pacifique... Chacun de ces bureaux doit posséder des formules imprimées exclusivement en français ou bilingues, mais contenant le français comme langue internationale. Ce n'est pas là un règlement émanant de notre gouvernement mais de tous les gouvernements membres de l'Union postale.

On ne niera pas que les formules bilingues soient une absolue nécessité dans la province de Québec, en certaines parties de l'Ontario et des provinces maritimes. Au lieu d'imprimer un premier lot de ces formules en anglais, un deuxième lot en français et un troisième bilingue, il est plus avantageux et économique de faire imprimer tout de suite des formules bilingues convenant à tous. Des milliers de compagnies d'affaires canadiennes comprennent cela et agissent en conséquence.

Mais le *Star* de Régina ignore tous ces faits et ces considérants, dans l'espoir qu'un aussi grand nombre que possible de personnes en Saskatchewan se soulèveront contre la province de Québec...

Les mandats-poste sont bilingues au Canada depuis 1882, ayant été émis sous un gouvernement dirigé par l'idole et l'homme d'Etat que les conservateurs vénèrent: sir J.-A. MacDonald.

Les bons-postaux firent leur apparition en 1906, l'initiative de ces billets pour le paiement de petites sommes est attribuable à sir William Mulock.

Faisant allusion aux cartes postales, le *Star* de Régina affirme que le ministre Veniot "a fait imprimer ces cartes pour usage dans l'Ouest, comme étant partie du complot dirigé contre les Anglo-Canadiens les obligeant à reconnaitre que le français est la langue du Canada", et il ajoute que "c'est là une forme de la brutalité employée par le ministre des Postes et ses conseillers québécois." La vérité est que ces sortes de cartes firent leur apparition en 1912, soit donc quinze ans avant l'apparition de M. Veniot aux Postes et elles furent inaugurées sous sir R. Borden, un conservateur.

Le *Regina Star* voit dans le bilinguisme des timbres-poste une autre tentative d'imposer le français dans l'Ouest Canadien. S'il en est ainsi des hommes, des conservateurs éminents, tels que sir Robert Borden, sir George Perley, l'hon. R. B. Bennett et un conservateur tel que M. J. Coldwell doivent accepter leur part de responsabilité. C'est le comité national du Jubilé de la Confédération qui a tout d'abord attiré l'attention du ministre des Postes sur la nécessité d'émettre un timbre-poste bilingue.

La Confédération n'était pas seulement une union de provinces, mais une union de races parlant l'anglais ou le français.

Voilà les faits actuels que le *Star* de Régina ignore délibérément dans son désir de nuire au gouvernement King, à M. Veniot, ministre des Postes, dans sa charge au son de trompette, contre le complot dirigé contre les gens de langue anglaise de l'Ouest pour les forcer à apprendre le français. En agissant comme il le fait, il s'appuie sur des lecteurs ignorants et mal renseignés qui doivent constituer le plus gros contingent de ses lecteurs."

Voilà comment un journal anglais juge une campagne de fanatisme.

x

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE.

L'ART DE GUERIR

La conclusion ultime de la médecine est de guérir le malade et dans les cas désespérés, de le soulager. L'étude des causes de la maladie, de son évolution, de tout ce qui peut s'y rapporter, n'a qu'un but: guérir. Entre le savant qui cherche une application pratique dans la découverte qu'il vient de faire et le médecin qui applique la science au soulagement de l'humanité, il n'y a pas de différence au point de vue humanitaire puisqu'ils sont animés tous les deux du même mépris du danger, dans les circonstances difficiles, du même esprit de combattre sans relâche la mort et la souffrance. Le médecin ne doit pas être qu'une encyclopédie; il doit aussi être un thérapeute, dans toute l'acception du mot. Son rôle consiste, selon une grande autorité, "à ne jamais méconnaitre les dangers d'une médication, si admirable soit-elle, à peser systématiquement avantages et inconvénients, indications et contre-indications, à toujours proportionner le risque thérapeutique, inévitable dans toute méthode énergique, au risque même que la maladie fait courir."

C'est pourquoi la prudence et l'audace doivent être les deux qualités du bon médecin en se servant des armes thérapeutiques que la science met à sa disposition.

Ces armes, quelles sont-elles? Les unes datent de la plus lointaine tradition, les autres sont plus récentes. Les uns découlent directement de l'empirisme qui nous a laissé, au milieu d'un tohu-bohu indescriptible, quelques belles trouvailles, les autres nous viennent des méthodes expérimentales qui ont transformé l'art de guérir ou classé les vieilles données empiriques à leur juste valeur. Comme on a appliqué au soulagement de l'humanité à peu près toutes les ressources que la nature pouvait mettre à notre disposition, disons qu'il existe plusieurs grandes classes d'agents suceptibles d'être appliqués à la thérapeutique.

Dabord, les agents chimiques, c'est ce qu'on appelle en thérapeutique la Chimiothérapie. Ils comprennent tous les agents chimiques, synthétiques ou autres. Puis il y a les médicaments d'origine végétale — Phytothérapie — qui nous a donné des remèdes importants, tels que le strophantus, le coen, la cocaine, etc. Depuis vingt ans, on a utilisé beaucoup les médicaments d'origine animale — Opothérapie — dont on utilise souvent les extraits d'organes: thyroide, ovaires, surrénale, etc. C'est de cette source que découle aussi toute la série des sérums et des vaccins qui rendent, de nos jours, tant de services à l'humanité. Que dire de la Diététique et des Régimes dont on trouve des applications quotidiennes et sans lesquels beaucoup de morsures thérapeutiques seraient inutiles? Ils forment une branche importante de la thérapeutique. Passons rapidement sur la Psychothérapie que la plupart de nos médecins emploient sans le savoir, tout comme M. Jourdain faisait de la prose. A-t-on déjà vu un médecin ne pas donner espoir et confiance à son malade? Il ne faut pas oublier que ce moyen thérapeutique se superpose — sciemment ou inconsciemment! — à la plupart des autres traitements. Enfin reste la série des agents physiques, la Physiothérapie. Elle comprend d'abord des méthodes mécaniques: gymnastique, massage et mobilisation; puis la Mécanothérapie proprement dite qui demande une installation compliquée et réservée à des établissements spéciaux; l'Electrothérapie ou application de l'électricité aux maux humains; la Radiothérapie et la Radiumthérapie ou Curietherapie — du nom du découvreur du radium, Curie — dont nous avons déjà parlé; la Photothérapie, traitement par la lumière; l'Héliothérapie qui a donné, en Suisse, où elle est pratiquée sur une haute échelle, de si beaux résultats; l'Hydrothérapie ou traitement par l'eau; la Crénothérapie, c'est-à-dire, étymologiquement, le traitement des maladies par les sources et, pratiquement, par certaines sources; La climatothérapie; enfin l'Actinothérapie ou emploi des rayons ultra-violets, si en vogue depuis quelque temps et qui font partie de la photothérapie et la thermothérapie ou emploi de la chaleur radiante.

C'est ce chapitre important des agents physiques que le Onzième Congrès des Médecins de Langue française de l'Amérique du Nord, qui se tiendra à Montréal en septembre prochain, a mis à l'étude. Nous reviendrons, du reste, sur chacune des divisions de l'*ars curandi* et sur chacun des chapitres des agents physiques.

CHARLES MARCHAND

Charles Marchand vient de mourir. Quelle accablante réalité! Dans le désarroi où se meuvent présentement mes pensées, je n'hésite pas cependant à vouloir être un des premiers à rendre au disparu l'hommage sincère de mon inaltérable admiration. Peu importe comment s'aligneront les phrases, puisque nos larmes elles-mêmes les rendent à peine visibles.

Charles Marchand! L'apôtre de la Bonne Chanson, notre barde national, le grand sonneur du Carillon canadien, l'artiste inimitable et toujours en progrès, le patriote ardent et convaincu, l'animateur du floklore canadien, l'ami, le bon père de famille, le croyant, — Charles Marchand n'est plus!

A quarante ans, — malgré une lutte où se sont dépensées toutes ses énergies, — la grande Visiteuse le réclame. En pleine envolée, cet aigle est abattu. A peine sa mission commencée, ses yeux se ferment, — ses yeux qui ont promené sur tant de foules leur narquoise ironie. Ses traits mobiles de Bourbon se figent dans la mort. Cette voix qui a tant de fois claironné nos bonnes et vieilles chansons, devient muette. Ces mains sans cesse en mouvement, lorsque le chanteur lançait ses inoubliables accents, sont aujourd'hui inertes... Quelle pitié!

Tant de regrets montent de mon coeur, à la seule pensée que Marchand, — la vie et l'action personnifiées, — dort son dernier sommeil, que je ne sais vraiment comment rendre quelque simulacre de justice à son talent et à son oeuvre.

Faire mieux comprendre le Beau et faire mieux aimer le Bien: voilà quelle a été la devise de Charles Marchand. Et comme logique corollaire à ce programme de haute envergure, Marchand a voulu semer partout du franc rire et de la franche gaieté. Il croyait que dans ce monde où, de plus en plus on s'ennuie, il fallait faire résonner les accents de la joie. Le mécontentement, la lassitude, l'angoisse: voilà les ennemis qu'il voulait chasser des fronts et des coeurs assombris. Il fallait que le chant refleurit sur les lèvres du paysan et de l'ouvrier; il fallait que la jeunesse, — reprise d'un saint enthousiasme, — chantât derechef la joie du travail, l'amour du sol natal et la confiance en Dieu.

Voilà, en raccourci, à quoi s'est employé cet insigne ouvrier de l'Art, cet infatigable tâcheron.

Quand, la veille de Noël 1921, retentirent chez Kerhulu et Odiau les premières envolées du *Carillon canadien*, seules quelques âmes enthousiastes purent croire en la destinée durable d'une telle innovation artistique. En face d'une initiative aussi hardie, plusieurs hésitaient à se convaincre qu'un succès, même médiocre, couronnerait par la suite le généreux effort de Charles Marchand. Bientôt, on devint plus optimiste. Chacun se rendit compte que le *Carillon canadien* était né viable et que sa pérennité ne pouvait désormais être révoquée en doute. Oscar O'Brien et moi-même, nous n'oublierons jamais ce soir mémorable!

Qu'ai-je le temps d'ajouter?

Hélas! Marchand nous est ravi beaucoup trop tôt, mais son oeuvre vivra. Assise sur des bases solides, nous la verrons grandir et prospérer. Toute une population appréciatrice, — tant aux Etats-Unis qu'au Canada, — continuera d'applaudir à la noble et double mission de ce savoureux floklориste et de cet inimitable interprète de la bonne chanson moderne.

A la suite de sa visite au Canada, François Veuillot écrivait à Marchand: "J'ai plaisir à vous répéter de l'autre côté de l'océan et après quelques mois écoulés ce que je vous disais sous le charme encore tout frais de vos chansons. Je vous remercie de la bonne et belle oeuvre que vous faites avec tant d'art et tant de talent... En consacrant à cet apostolat les dons que vous avez reçus de la Providence: une voix souple et bien timbrée, une âme qui vibre, un geste qui parle, vous rendez service à la vieille mère patrie, en même temps que vous procurez à vos compatriotes des émotions fines et réconfortantes."

Je ne pouvais, il me semble, rendre meilleur témoignage à mon ami et collaborateur, que de citer ce qu'on vient de lire.

Sans doute Marchand a eu des prédécesseurs et des auxiliaires comme — nous ne saurions en douter — il aura des disciples. Mais si d'autres ont pu toucher au floklore, Marchand en a été l'âme.

A sa femme, à ses enfants, à tous ceux qui le pleurent, j'apporte l'humble mais sincère tribut de ma profonde sympathie.

Par la mort de Charles Marchand, le Canada artistique perd l'un de ses fils les plus brillants et le Canada français l'un de ses plus vaillants champions.

Maurice MORISSET.

x

Le National Canadien

INAUGURATIOIN DU TRAIN RAPIDE *THE CONFEDERATION*

Le train rapide, appelé *The Confederation*, entre Toronto, Winnipeg et Vancouver, s'est mis au service du public, de Winnipeg à Vancouver, le 18 courant, et de Vancouver vers l'Est, le 20.

Entre Winnipeg et Vancouver, par Régina, Saskatoon et Edmonton, ce train gagne cette année deux heures et demie sur son horaire de l'an dernier, une heure entre Toronto et Winnipeg: donc trois heures et demie sur tout le trajet.

De l'Ouest à l'Est, il gagne sur l'an dernier deux heures et quarante-cinq minutes entre Vancouver et Winnipeg, et quarante minutes entre Winnipeg et Toronto.

Cet horaire fait du *Confederation* un des trains les plus rapides parmi les transcontinentaux.

Dans l'Inde

Bagarres et grèves à l'occasion de l'arrestation de Gandhi—Plusieurs milliers d'Indiens accourent vers la prison de Gandhi—Ecoles et collèges fermés—Parades des drapeaux rouges—Gandhi est bien traité—La Grande-Bretagne ne sera de la force armée.

Dehli, Inde. — Deux personnes ont été tuées pendant des troubles en cette ville. L'infanterie hindou de Dehli et huit chars blindés ont établi un état de défense armée. Les morts sont des indigènes. Il existe un état de guerre civile pratique dans la principale rue de Dehli. Le commissaire en chef a mis en vigueur la loi défendant une réunion de plus de cinq personnes.

SUSPENSION CONSEILLEE

Berlin. — Les exportateurs de matières textiles ont été informés par leurs agents de l'Inde qu'il serait opportun de suspendre les exportations à l'Inde pendant un certain temps, vu la propagande contre les marchandises étrangères.

GREVE A PANAMA

Panama. — La colonie hindoue locale a déclaré une grève de 24 heures comme protestation contre l'arrestation de Gandhi. Tous les marchands orientaux et autres faisant affaires ici sont affectés.

LA SITUATION

Dehli, Inde. — De graves bagarres avec la police marquent le second jour d'incarcération de Gandhi. Des nouvelles de plusieurs villes importantes indiquent que plus d'une vingtaine de personnes ont été blessées, les unes grièvement et qu'on attaque ouvertement les officiers de police à Dehli. Toutes les affaires sont suspendues en cette ville. Les indigènes des environs arrivent par milliers à Dehli et gagnent la prison où Gandhi est enfermé. Plusieurs mille partisans de Gandhi sont en grève. Les écoles et les collèges sont fermés et les étudiants refusent de subir les examens du barreau. Les troupes continuent à être sur le qui-vive à Karachi, de même qu'à Peshawar.

REGRETS

Medan, Sumatra. — L'association hindou-anglaise de Sumatra a télégraphié au vice-roi Irwin et au congrès hindou, exprimant les regrets des citoyens de l'endroit de l'arrestation de Gandhi. Le message dit que l'ordre de cesser le travail a été donné.

SUCCESSEUR DE GANDHI

Navsari, Bombay. — Abbas Tyabji, que Gandhi avait choisi comme commandant en second, est arrivé ici, afin de remplacer son chef, qui a été arrêté. Il a télégraphié immédiatement à Pandit M. Nehru, président intérimaire du Congrès national, panhindou pendant l'incarcération de son frère, J. Nehru, lui demandant de réserver Jalalpur comme lieu de réunions du comité du Congrès.

VILLES GARDEES

Bombay, Indes. — Les soldats et la police de l'Inde gardent toutes les villes du pays, afin de prévenir les désordres à la suite de l'arrestation de Gandhi. On ne rapporte pas de troubles. Un grand nombre d'établissements ont été fermés pour se conformer au décret lancé par le comité du Congrès national panhindou. Trois cents employés de moulins portant des drapeaux rouges ont paradé. Les filatures, les usines de chemins de fer et les tramways sont en opération.

INCERTITUDE

Londres. — Les dépêches de Bombay et d'autres endroits indiquent que les événements futurs sont incertains e tqu'on s'attend à une grande excitation. On craint que le nombre des partisans de Gandhi n'augmente.

Des nouvelles reçues disent qu'on a porté beaucoup d'attention à Gandhi au moment de son arrestation et pendant le trajet de Jalalpur à la prison de Yeravda, à Poona. Gandhi a à sa disposition toutes sortes de commodités dont jamais n'ont joui les autres prisonniers. Il a un cuisinier spécial, et le gouvernement lui fournit deux livres — environ $10 — pour ses dépenses personnelles. Des chèvres lui fournissent du lait.

QUINZE BLESSES

Calcutta. — Quinze Hindous ont été blessés à Panchanantala, près de Howrâh, où la police a fait feu sur eux pendant une bagarre à la suite de la tentative des Hindous de mettre en vigueur la loi de suspension des travaux. Les Hindous tentèrent d'arrêter le fonctionnement des usines d'énergie électrique et des chemins de fer. Des troubles ont éclaté dans toutes les parties de Calcutta. Un inspecteur et un sergent de police ont été blessés.

Aucun journal hindou n'est publié, mais des affiches sont postées toutes les heures pour donner les dernières nouvelles de la situation. Ces affiches donnent les nouvelles les plus sensationnelles, annonçant par exemple que six cents Européens ont été tués à Patna. La banque impériale a été pillée et on a enlevé environ $360,000. Une autre nouvelle dit que sir Charles Tegart, commissaire de police, a été tué. Ces nouvelles sont cependant sans fondement.

Une foule de mille personnes a arrêté un train et les émeutiers ont placé des pierres sur la voie.

LA FORCE ARMEE

Londres. — La Grande-Bretagne se prépare à réprimer par la force armée les troubles de l'Inde. Pendant que les troupes bivouaquent dans les villes hindoues, les partisans de Gandhi se préparent, malgré son arrestation, à poursuivre la campagne de désobéissance civile.

Karachi commence à prendre un aspect belliqueux. Il y a là un détachement de soldats. La police a commencé de faire la patrouille de Bombay et des mitrailleuses ont été placées en divers endroits. Cent mille partisans de Gandhi se sont assemblés pour entendre Tyabji et d'autres orateurs, les exhortant à continuer la lutte en vue de l'indépendance. Dans un message dicté à Gandhi avant son arrestation, Gandhi engage encore ses partisans à la fabrication du sel.

GRAVE AGITATION

Simla. — La première nouvelle officielle de grave agitation révolutionnaire parmi les indigènes dans le nord-ouest de l'Inde a été publiée dans un communiqué du gouvernement de l'Inde. Les membres du Congrès national et une organisation de la région fomentent la rébellion ouverte contre le gouvernement. Ces deux organisations sont accusées dans le communiqué de propager les doctrines communistes. Le gouvernement a, par conséquent décidé d'arrêter les chefs.

BIEN PORTANT

Poona, Bombay. — Gandhi a subi un examen médical dans sa prison et il a été trouvé en bonne santé. Des rumeurs persistantes voulaient que Gandhi fût malade. Les autorités de la prison ont nommé trois officiers médicaux, le colonel Thomas, le lieutenant colonel Steal, chirurgien civil de Poona, et le major Martin, surintendant de la prison de Yerowda.

TROUBLES A DEHLI

Dehli. — Des manifestants alignés en une procession d'un demi-mille ont fait irruption à Dehli. Ils ont attaqué l'assistant commissaire et le surintendant de police, mais ils ont été repoussés par un détachement de la police, qui les a dispersés. On dit que plusieurs personnes ont été blessées. Des milliers d'indigènes se sont massés devant le bureau de poste. Une autre bagarre a éclaté près du palais de justice, et la police a donné ordre aux manifestants de se disperser. Sur leur refus, les membres du barreau intervinrent. Finalement une émeute s'ensuivit et trente personnes dont sept femmes furent blessées. Les autorités mobilisèrent immédiatement un détachement de cavalerie hindoue et un autre d'infanterie anglaise.

TRENTE BLESSES

Simla, Inde. — Au moins trente personnes ont été blessées dans des bagarres avec la police lors d'une grève de sympathie à Jullundhur. Deux des victimes, dit-on, sont en grave état. Des nouvelles de divers endroits indiquent que les émeutes éclatent en plusieurs villes. Des troubles semblables ont éclaté à Lahore.

x

— Que pensez-vous de la scène de ma mort au quatrième acte? demande un acteur à un critique.

— Excellente, seulement... je l'aurais préférée au premier acte.

FEUILLETON DU "PATRIOTE"

La Femme aux Yeux Ouverts

Par Pierre L'ERMITE

Tante Cécile, poète à ses heures, rappelle ce mois de janvier de l'an 1200, où Robert, abbé de l'Isle-de-Dieu — qu'il ne faut pas confondre avec l'île d'Yeu, *Insula Oya*, — quitta le rocher du Pilier pour venir s'établir en ce lieu, avec l'autorisation officielle de Pierre IV de la Garnache et du Pape Grégoire IX.

Documenté par la lecture de Piet, un vieil instituteur qui écrivit son journal au temps de la Révolution, par le livre du Dr Viaud-Grand-Marais et par les longues conversations d'hiver avec M. Troussier, le savant archiviste de l'île, tante Cécile fait revivre les siècles anciens jusqu'en 1789, date d'épouvante pour Noirmoutier, appelé jadis, par les ancêtres, l'île d'"Eros", c'est-à-dire l'île d'amour, et dont les bleus, les "Mayençais", firent, en ces années sinistres, le tombeau d'une élite magnifique issue de cette terre.

La tante ne revit jamais ces souvenirs sans émotion:

— Cette île, s'écrie-t-elle, si on la pressait comme une éponge, le sang des martyrs en découlerait!

Actuellement, la nature, éternelle réparatrice, semble avoir pansé bien des blessures. Le Paradou n'est rien en comparaison de la flore qui de partout s'élance dans ces ruines, comme pour voiler aux hommes les horreurs que commirent les hommes.

La petite troupe s'avance au milieu des fleurs et des parfums; elle côtoie l'abbatiale, et se trouve de nouveau dans le bois de chênes verts.

Alors, la vraie promenade commence.

CHAPITRE XVII

Pentapon — nous l'avons dit — ne sait pas lire et sa mentalité est plutôt frondeuse; aussi, malgré la défense formelle des propriétaires de l'abbaye, il suit, pas à pas, sa maîtresse, s'arrêtant là où l'herbe est la meilleure; et, en bon Pentapon, il connaît très bien les endroits succulents, les pousses juteuses et parfumées, le gazon tendre comme la rosée qui rafraîchit ses gencives irritées par la manière en "coups de sonnette" dont conduit tante Cécile les jours où elle "paonne" devant ses invités.

Les bruyères ne sont pas encore en fleurs, mais les immortelles embaument tout le bois d'un parfum de miel, qui est comme le parfum même de l'île, agrémenté, de-ci, de là, par celui, si suave, du petit oeillet marritime.

Rolande, qui semble enfin s'éveiller, se met à cueillir quelques-uns de ces oeillets pâles, frères en humilité de la violette.

Elle s'amuse à faire un bouquet, à parer ses cheveux. Roger Maude la contemple, et elle lui donne l'impression d'une petite Velléda sauvage, très près de la nature... fleur vivante qui ne ressemble en rien à celles de Paris.

Tante, de plus en plus heureuse, montre les échappées, les arbres étranges, les landes rousses, les rochers fameux couverts de goémon.

Le petit groupe s'avance par les sentiers qui courent entre les yeuses, et parallèlement au rivage. Les allées soigneusement ratissées par les paysans qui, manquant de bois, sont toujours à l'affût des pommes de pin et des aiguilles, donnent l'impression d'un parc de plaisance.

Mais, de partout, monte la grande voix de l'océan. D'un geste sempiternel, il jette ses lourdes vagues aux flancs déchiquetés des bois, et les brise au granit des roches. Et c'est là le contraste, fait de cette civilisation apparente et de la réalité d'une nature grandiose.

Il y a aussi l'étrangeté de Rolande avec sa coiffe noirmoutrine et ses yeux bleus bordés de cils noirs.. de Rolande, tellement dans son cadre ici!

La jeune fille est restée en arrière. Et se croyant seule, elle se chante, mais à mi-voix, une romance que, là-bas, chantent ses compagnes.

Ses compagnes l'ont apprise de leurs mères, lesquelles l'ont entendu chanter par leurs grand'mères, qui la tenaient de leurs aïeules.

Car les chansons ressemblent à la vie: elles se transmettent d'âge en âge; elles s'enchaînent et leurs notes naïves vont loin, bien loin, dans la profondeur des siècles, réveiller les échos de tout un passé.

C'est ce que fait Rolande, sans même le soupçonner.

Les yeux perdus en un rêve, le passé chante en elle naïvement:

J'ai une commission à faire...
Je sais bien qui la fera!
Si j'en charge l'alouette,
Tout le monde le saura,
La violette double, double...
La violette doublera...

Dès le premier couplet, vraiment Rolande s'amuse; et elle se rit à elle-même, un peu comme un enfant qui sourit aux anges; sa voix, qu'elle a jolie, se précise... se fait plus chaude, plus vibrante:

Si j'en charge l'alouette,
Tout le monde le saura.
Rossignol du vert bocage,
Faites-moi ce plaisir-là...
La violette double, double...
La violette doublera.

Rolande regarde autour d'elle.. Sa tante, M. l'abbé et Roger ont disparu... ils doivent marcher en avant, très en avant, vers la sortie du bois.

Rolande est donc seule avec l'océan... avec aussi ce vieux Pentapon qui, derrière elle, traine, et d'une manière assez débraillée, sa voiture vide, en continuant de brouter — oh! le vilain! — tout ce qui le tente, au risque de verdir son beau mors de nickel et d'avoir demain, ce que les "bourins" de là-bas appellent "le museau d'ébène." Il mériterait de rencontrer, en cette tenue de basse bombe, la jolie petite ânesse grise du bois de la Chaise... elle, toujours si correcte, si tirée à quatre grelots.... Enfin, passons!

Rolande scrute, une fois encore, autour d'elle... La forêt amie l'entoure, la caresse, l'enveloppe tout entière.

Seule!.. enfin seule!..

Cette solitude l'exalte. Alors, ne craignant plus rien, Rolande esquisse joliment sur la mousse le pas de danse, et chante à pleine voix:

Rossignol du vert bocage,
Faites-moi ce plaisir-là!
Rossignol prend sa volée,
Au château d'amour s'en va.
La violette double, double...
La violette doublera!...

A ce moment, Pentapon, ivre de plantes aromatiques, excité par la chanson vibrante, est pris soudain d'un irrésistible besoin d'affection. Il veut faire la seconde partie, et se met à braire tant qu'il peut. Le cri est si effroyablement discordant que Rolande se retourne et, prenant à deux mains les naseaux de l'indigne virtuose, lui dit gentiment:

— Pentapon... tais-toi!

Mais Pentapon ne veut pas se taire...

Il tient absolument à chanter, lui aussi, tout ce que cette nature, ce soleil, cet océan, verse de tendresse délicieuse dans son coeur "asinien" et à chanter avec la voix le bon Dieu lui a octroyée... La plus belle femme du monde ne peut donner que ce qu'elle a... Le plus brave des Pentapon aussi...

Et voilà!..

— Mon petit Pentapon, je t'en prie, tais-toi!..

— Hi... Han!.. Hi... Han!..

Riant d'un rire franc, perlé, qui la secoue toute, Rolande en prend son parti et continue, de sa voix cristalline, sur la basse aiguë de Pentapon:

Rossignol prend sa volée...
Trouva la porte fermée.
Par la fenêtre il entra!
La violette double, double...
La violette doublera!...

Pentapon, ravi d'entendre ainsi sa jeune maîtresse lui donner la réplique, déborde de gratitude et veut de moins en moins rester en arrière.

Alors, il fait comme la violette.. il redouble...

— Hi... Han!.. Hi... Han!..

Sa cacophonie devient énorme.. grandiose... les échos de la forêt la répercutent et l'amplifient... quelques oiseaux de mer s'enfuient, épouvantés de ce cachalot qu'ils ne connaissent pas.

Rolande continue, nez à nez:

Trouva la porte fermée...
Par la fenêtre il entra:
Bonjour, l'une! Bonjour, l'autre!
Bonjour la belle que voilà!..
La violette double... double...
La violette doublera!...

Ils en étaient là ainsi, tous les deux, de leur cantilène, libres dans la nature libre, heureux, confiants, se regardant au fond des yeux, se comprenant peut-être... quand le vent du large balançant le feuillage d'un chêne vert, Rolande aperçut, assis sur un rocher, sa tante, M. l'abbé et Roger Maude, lesquels évidemment écoutaient de toutes leurs oreilles, et riaient, eux aussi.

Alors, elle s'arrêta net. Le groupe comprend qu'il a été vu et se met à applaudir tant qu'il peut:

— Bravo, Rolande!.. s'écrie la tante. Mais il y a encore trois couplets.... Il faut continuer... Allons, on l'écoute...

Continuer?. C'est précisément ce que Rolande n'a plus du tout l'envie de faire...

Elle se sentait si heureuse, à l'instant, avec son vieux Pentapon, dans cette solitude qui lui permettait d'être simplement elle-même. Si la solitude la trahit... si elle est peuplée, tout le charme s'évanouit.

Le visage, à l'instant si gai, de la jeune fille devient grave; il s'assombrit d'ennui et de contrariété.

Tante, elle non plus, n'est pas contente. Cette seule hésitation, dans la circonstance présente, l'énerve et semble être une atteinte à son autorité et à son prestige:

— Voyons, Rolande.. cela allait bien tout à l'heure!..

— Oui... *tout à l'heure...*

— Ne fais donc pas la petite fille!.. Tu devines pourtant tout le désir de ces messieurs d'entendre la fin de ta chanson... Ce n'est pas moi qui te l'ai demandée... Mais, puisque tu as commencé...

— Alors, pour faire plaisir à ces "messicurs"!..

Et Rolande chante, mais ce n'est plus la même jeune fille... plus la même voix... plus la même chanson... Il y a, entre "maintenant" et "tout à l'heure", la distance qui sépare le mineur du majeur... la liberté, de l'obéissance:

Bonjour, l'une! Bonjour, l'autre!
Bonjour, la belle que voilà.
Votre ami m'envoie vous dire
Que vous ne l'oubliez pas...
La violette double... double...
La violette doublera!...

A la fin du couplet, Roger Maude intervient:

— Je comprends très bien le sentiment de Mlle Rolande ,et, malgré tout le plaisir, si réel, que j'éprouve à entendre sa belle voix, je renonce à la fin de la romance, si elle doit lui gâter sa promenade.

Tante Cécile n'est pas contente de cette intervention:

— Monsieur Roger, ce n'est pas bien!..

— Et pourtant!..

— Il n'y a pas de "et pourtant." Rolande a commencé.... Eh bien, qu'elle continue!..

Rolande ne peut pas ne pas jeter un regard de remerciement vers celui qui essaye ainsi, chevaleresquement, de venir à son secours. Seulement elle connaît trop sa tante, bonne, oh! sans le moindre doute... mais telement susceptible sur certains points. Aussi, comme l'ami Pentapon, elle aime mieux ne pas risquer les conséquences de certains refus.

Elle continue donc, un peu plus "elle-même":

Votre ami m'envoie vous dire
Que vous ne l'oubliez pas!..
J'en ai oublié bien d'autres,
J'oublierai bien celui-là!..
La violette double... double...
La violette doublera!..

Rolande venait de lancer sous la futaie d'une voix redevenue vibrante:

J'en ai oublié bien d'autres,
J'oublierai bien celui-là!..

On entendit alors, à quelques mètres plus loin, sur le sentier caillouteux qui aboutit au chemin de sable, le pas lent d'un cheval dont on distinguait, plutôt qu'on ne le voyait, au travers des feuilles, la couleur isabelle.

Sur ce cheval était un jeune homme, les jambes pendantes, le torse droit, la tête haute... probablement un cultivateur des environs qui allait à sa ferme.

Ni la tante ni les Parisiens ne firent attention à ce cavalier qui passait par le chemin... C'est tellement la vision de tous les jours dans l'île!..

Seule, Rolande avait reconnu la robe de la jument favorite de Filbert, celle qu'il montait toujours quand il allait vers les champs lointains que sa famille possédait autour du Vieil et dans les Roussières.

Seule?.. Non. Car ce vieux Silène de Pentapon, tourmenté toujours d'une inextinguible faim et du désir des savoureuses pâtures, avait déjà, comme un escargot ivre sa coquille, ramené la voiture sur le sentier où passait le cavalier.

Lui aussi connaissait la jument isabelle, fière et jolie... il la connaissait même très bien.

Il allongea vers elle sa longue tête couleur de pommes de pin, et de ses lèvres vilainement verdies il lui bava quelque chose que la jument comprit aussitôt, et qui pourrait se traduire ainsi en cancan humain:

— Si j'ai un conseil à donner à ton patron, c'est de continuer son chemin. Aujourd'hui, ce n'est pas le jour... si tant est qu'il ait jamais un jour!.. Oh! les femmes!..

Le cavalier passa, droit sur sa monture, sans même tourner la tête.

Mais au moment où Rolande, assez troublée, commençait, tout bas, le dernier couplet:

J'en ai oublié bien d'autres,
J'oublierai bien celui-là!

Une voix chaude... une voix vibrante... une voix d'homme, mais tout de même une voix qui tremblait un peu, s'éleva, solennelle, dans le grand silence de la forêt:

O Magali, ma tant amado,
Mete la testo au fenestroun!

L'abbé et Roger Maude écoutèrent, mais ne comprirent point.

Rolande s'arrêta.. Tante Cécile dressa la tête. Et les deux femmes comprirent.

Le dernier couplet de la jeune fille ne fut pas fini.

Le cavalier, là-bas, termina le sien:

Escouto un pau aquestro aubado
De tambourin e de vioulouin.

— Et si, maintenant, on se dirigeait vers l'Herbaudière?... s'écrie brusquement la tante pour rompre la gêne inconsciente qui fait rester chacun à sa place.

— En route vers l'Herbaudière!. répète l'abbé.

On rattrappa l'ignoble Pentapon qui, complètement dans les vignes, se remettait à braire, et chacun se "recasa" dans la voiture.

Mais il y eut, sur le restant de la promenade, cet indéfinissable malaise des choses qu'on ne s'avoue pas, parce que cela n'avancerait à rien de se les dire, et parce que aussi il est triste, presque redoutable, d'en parler.

CHAPITRE XVIII

Ce soir-là, deux jeunes hommes firent un geste semblable et différent:

On peut voir, à droite, sur la route qui conduit à l'Herbaudière, un vieux calvaire trappu, en pierre de taille grise, toute mordue de mousse d'or.

C'est la croix de la Muisière ou du Cheminet.

Elle a été élevée, il y a des siècles, pour mettre fin à des apparitions de taureaux noirs et de fantômes; d'où sa forme étrange, assez troublante.

C'est autour d'elle que se livra une des plus dures batailles de l'île pendant la Révolution; aussi cette croix est restée très en honneur dans le pays, surtout quand, les Parisiens étant partis, le respect humain cesse, et que les Vendéens redeviennent eux-mêmes.

Au pied de cette croix, ce soir, s'arrête un jeune cavalier monté sur une jument couleur isabelle, qui est la couleur des beaux chevaux de l'île.

Le cavalier descend et, le bras passé dans la bride, fait entrer sa monture sur le carré du gazon qui entoure le cavalier.

Là, il s'arrête.

Il se découvre, fait le signe de croix et, dans l'ombre qui commence, se met à prier:

— Toi, qui as dit: "Il n'est pas bon que l'homme soit seul..."

...Toi, le Dieu de toute ma race vendéenne, laquelle l'est restée, en France, plus fidèle que tant d'autres, puisque la Vendée a été le refuge suprême de tous ceux qui ont lutté pour le trône et pour l'autel.

...Toi qui, ici, en tous ces chemins de terre, as vu se battre et tomber les miens.

...Les miens!..

...Il y en a un peu partout, dans ces champs, des Filbert qui furent enterrés là... comme il y a deux de mes grand'tantes, assommées par les bleus, et qui dorment leur dernier sommeil près des grands peupliers, sous la lande du Magnificat, à la Claire.

...Toi, qui as vu les Mayençais de Paris, et toutes les abominations perpétrées par eux dans cette île, qui est *notre* île, et non pas leur île.

...Toi, qui as vu fusiller d'Elbée, le brave des braves, le chevalier sans peur et sans reproche... et les dix-huit cents Vendéens enfermés dans l'église de Noirmoutier..

...Toi, qu'ils ont tant détesté et persécuté.. et qu'ils détestent et persécutent encore, je t'appelle à mon secours, en une heure grave de ma vie, comme mon père et ma mère m'ont toujours recommandé de le faire.

...Je t'appelle à mon secours contre un autre Mayençais...

...Oh! celui-là n'a pas la valeur physique des autres... C'est un pâle Parisien, et je le tuerais d'un coup de poing.

...Mais tu sais les riens par lesquels se prend le coeur des femmes, comme les poissons dans la mer, qui sont capturés en nos minces filets bleus...

...C'est contre ce rien que je te demande de *la* protéger... de *la* défendre, car, malgré tout, elle reste fille de cette Eve qui préféra jadis une pomme à toi, le Seigneur de toutes choses.

...Tu sais, ô mon Dieu, que c'est elle que j'ai choisie entre toutes les filles de Noirmoutier pour devenir la joie de ma maison et l'étoile de ma vie.

...Tu sais que le coeur de Filbert ne varie pas.

...Alors, je te demande que ce coeur ne soit pas à jamais brisé... Qu'il ne devienne pas la loque dont personne pourra plus jamais faire quelque chose.

...J'ai confiance en toi, ô Dieu du Cheminet!

...Tous les cheveux de ma tête sont comptés. Rien n'arrive sans ton ordre ou sans ta permission. Tu n'ordonneras pas que le nouveau Mayençais me vole plus que ma terre... me vole le coeur de ma Rolande, car ce coeur est à moi.

...Et tu ne le permettras pas non plus...

...J'ai foi en toi, qui es le Dieu d'amour... le Dieu fidèle... le Dieu qui pèse les coeurs, et qui sais bien celui qui est le plus rouge... celui qui aime mieux, et le plus fort.

...J'ai foi!..

Filbert étendit la main vers le calvaire et, pendant quelques instants, la tint en ce geste d'affirmation.

Alors, avec la nuit, une grande paix descendit en son âme.

Il remonta sur son cheval et prit, au travers des sillons, un sentier de terre qui le ramenait vers la ferme.

Mais, au détour du chemin, il se retourna vers le calvaire, seule clarté qui émergeait de l'ombre... il étendit encore la main, et il répéta, les yeux tout dilatés d'espérance:

— J'ai foi!..

CHAPITRE XIX

Presque à la même heure, Roger Maude rejoignait M. l'abbé.

— Je ne vous dérange pas, Monsieur l'abbé?..

— Non... Que désires-tu?

— Je supprime l'exorde inutile, et je viens, en toute simplicité, vous demander ce que vous pensez de Mlle Rolande...

— Ah!.. Déjà!..

— Il me semble que vous pouvez dès maintenant avoir une opinion sur elle?..

— C'est une très gentille petite Noirmoutrine, bien élevée, pieuse..

— Vous me permettez de penser tout haut... de vous parler à coeur ouvert?..

— Si je te le permets!.. Je ne crains qu'une chose avec mes jeunes gens, c'est leur silence. Tant qu'ils me parlent, je suis tranquille. Le tout, c'est que je sache à temps les bêtises qu'ils se proposent de faire. Laquelle, toi, es-tu en train de préparer?..

— J'espère bien n'en préparer aucune. Je suis en âge d'être marié... Je regarde autour de moi, si je n'aperçois pas l'oiseau bleu... Vraiment, aujourd'hui, je crois l'avoir découvert.

— Et il s'appelle Rolande You...

— Il s'appelle, en effet, Rolande You...

— Songe que tu l'as vue en tout..

— Mais... dix fois!..

— Dix fois?..

— Même onze fois... Or, à Paris, on se fiance souvent après moins d'entrevues, et beaucoup moins libres. Songez, qu'aujourd'hui, je suis resté cinq heures à côté d'elle. En cinq heures, on peut se dire beaucoup de choses.

— Tu as vraiment dit beaucoup de choses?..

— Je les ai au moins... insinuées.

— Qu'a-t-elle répondu?

— Une jeune fille, vous le savez bien... une vraie jeune fille... ne répond généralement rien, mais on comprend tout de même!..

— Tu as compris?..

(à suivre)

Bienfaiteurs du Concours

S. E. le Cardinal Rouleau, Québec 10.00
S. G. Mgr Prud'homme $15.00
Mgr Courchesne, Rimousky 10.00
S. G. Mgr A.-O. Gagnon, Sherbrooke 10.00
Mgr Desmarais, P.A., V.G., Prince-Albert 10.00
Mgr Bourdel, P.D., Prud'homme 10.00
L'hon. Carroll, Lieutenant-gouverneur de la prov. de Québec ....2 médailles
Un ami de l'enfance, Willow-Bunch 5.00
M. O.-L. Boulanger, député de Bellechasse, Qué .. 10.00
M. Hector Barsalou, Montréal 10.00
J. Barsalou et Cie, Montréal 15.00
Gustave Lanctot, archives d'Ottawa 10.00
M. R. Denis, Vonda, président de l'A.C.F.C., ... 10.00
M. Adrien Doiron, vice-président de l'A.C.F.F.C., .. 10.00
Le Messager Canadien, Montréal 5.00
L'hon. Rodolphe Lemieux, président de la Chambre des Communes, ... 25.00
L'Hon. Beique, sénateur, Montréal 10.00
La Sauvegarde Cie d'assurances Vie, Montréal 10.00
M. L.-B. Cordeau, président Commissions des liqueurs 10.00
Montréal 10.00
A. Liboiron, Ponteix 10.00
M. l'abbé Nicolet, North Battleford 10.00
M. le curé J. Picotte, Montréal 5.00
M. le Chanoine Harbour, Montréal 5.00
Banque Canadienne Nationale, Montréal ...... 11 volumes
M. G. Bouchard, député de Kamouraska .... 2 volumes
R. P. Pilon, O.M.I., Delmas 5.00
M. Jules Godard, marchand, Debden 5.00
M. C.-A. Rousseau, gérant, Banque Canadienne Nationale, Prince-Albert 5.00
L'Action Sociale, Québec 5.00
M. L.-P. Geoffrion, Québec 5.00
Un Groupe d'amis de Saint-Hyacinthe 20.00
M. Adélard Turgeon, président du Conseil Législatif, Québec 10.00
M. l'abbé Antoine Poirier, vicaire, Ponteix 5.00
M. J.-A. Motut, directeur de l'A.C.F.F.C., Hoey 2.00
M. l'Abbé Maurice Baudoux, D. Th., vicaire, Prud'homme 3.00
R. P. Paquette, O.M.I., Lebret 5.00
M. l'abbé Bois, Bellegarde 10.00
Bienfaiteur, Marcelin 5.00
M. Michel Hallé, gérant, Banque Canadienne Nationale, Hoey 5.00
Un ami, St-Hyacinthe 2.00
M. l'abbé Elias Roy, Collège de Lévis 5.00
M. le chanoine Boulay, Trois-Rivières 5.00
M. l'abbé E. Boily, curé de St-Jérôme 10.00
Un ami, Montréal 10.00
M. l'abbé Ls. A. Paquet, Université Laval ...... volumes
M. le Dr Alexandre Bourlon, Montréal 10.00
M. l'abbé Lecomte, curé de St-Brieux 10.00
Anonyme 10.00
M. l'abbé Grobeau, Domacona 2.00
M. Arthur St-Pierre, Québec .... volumes
Ami de l'Association, Québec 25.00
M. l'abbé Lucien Bernard, St-Hyacinthe 1.00
R. P. Lebrix, O.M.I., N.-Battleford 10.00
M. F. Dunand, Beynes, Sask. 5.00
M. Eug. Cadrain, St-Hyppolite 2.00
M. Narcisse Ducharme, président de la Sauvegarde, Montréal 10.00
M. J. Hamoline, Aberdeen, Sask. 3.00
S. G. Mgs Papineau, Joliette 50.00
S. G. Mgr Cloutier, Trois-Rivières 10.00
Mgr Pelletier, Seminaire de Québec 2.00
Mgr Grandbois, P.D., Régina 10.00
Mgr Richard, P.D., Montréal 2.00
M. Raymond Vaesen, Vonda 2.00
M. l'abbé Beaudoin, Montréal 10.00
M. Eugène Achard, Directeur de la Ruche Ecolière 12 abonnements
Mgr Charbonneau, P.A., Rimouski 5.00
M. l'abbé Delisle, Wakaw 5.00
M. l'abbé Garon, S.-Victor-de-Tring 10.00
M. l'abbé Dégagné, Ecole Normale, Chicoutimi .. 2.00
Hon. Lucien Cannon, Solliciteur-Général, Ottawa .. 5.00
M. Antonio Perrault, Montréal 10.00

LES NOUVELLES
CHEZ NOUS ET AILLEURS

Dunning demande un remboursement

Winnipeg. — Dans un télégramme au ministre des Finances, l'hon. Dunning, le Board of Trade de Winnipeg demande le remboursement aux empaqueteurs et aux distributeurs des marchands de gros pour les droits payés dans les stocks sur le thé en mains le 1er mai. Des pertes financières considérables, dit-on, seront le résultat du fait que le budget Dunning a placé sur la liste de libre-échange le thé récolté dans les possessions britanniques. Lorsque des droits furent imposés en 1918, la perception devint rétroactive. Les prix du thé ont déjà été réduits à Winnipeg, la réduction étant en moyenne de 7 cents la livres.

x

RIEN A GAGNER

Ottawa. — Les producteurs de blé n'ont rien à gagner en diminuant leur production. Le problème canadien est une production plus économique et plus scientifique. Au moyen de traitements chimiques, les meuniers peuvent produire une très bonne farine d'un blé inférieur. Le Canada produit le meilleur blé du monde et par une culture scientifique, il peut défier les prix de n'importe quel concurrent. Un prix très élevé a mis le Canada en mauvaise posture; une baisse améliorera la situation. L'objectif de l'Acte des Grains est de régulariser le pesage des grains et leur écoulement de telle façon que le producteur, quelles que soient les conditions du marché, reçoive le plus grand paiement possible. M. Malcolm est très optimiste sur l'avenir du pays. L'Ouest possède un excellent bureau de l'Acte des Grains et les commissaires sont animés du meilleur esprit de coopération.

x

Elle hérite de $42,042.24

Ottawa. — M. John Cramp Saunders, sous-ministre adjoint de la Finance, décédé récemment, laisse une fortune de $42,042.24, d'après son testament déposé en cour de tutelle, au palais de justice, rue Nicolas.

La succession est déposée au National Trust Company de Toronto, et l'épouse du défunt recevra le revenu sur le tout durant sa vie. A sa mort, la fortune sera divisée également entre les deux filles du sous-ministre adjoint et de Mme Saunders, Mlles Adèle et Laura Saunders.

Le départ de l'hon. Massey est regretté

New-York. — Le prochain départ de l'hon Vincent Massey de Washington, pour assumer ses nouvelles fonctions de haut commissaire du Canada à Londres, sera cause de regrets sincères parmi les observateurs officiels et non officiels qui ont pu apprécier son tact dans les relations diplomatiques entre son pays et les Etats-Unis.

Voilà ce que dit le *New York Sun* dans un article de rédaction. Il a, ajoute le journal, le talent de comprendre et de soutenir la position de la nation qu'il représente sans mêler dans ses conversations des paroles de nature à froisser.

x

L'Université de Madrid ferme ses portes

Madrid, Espagne. — L'Université de Madrid, y compris le collège de médecine, a fermé ses portes pour une période indéfinie. Les autorités de l'Université en sont venus à cette décision afin de prévenir un retour des désordres causés par les étudiants républicains. Le gouvernement Bérenguer a annoncé en même temps qu'il ne tolérerait pas d'autres désordres.

x

Dissolution de la législature albertaine

Edmonton. — Samedi dernier, le 10 mai, la sixième législature fut dissoute par un ordre-en-conseil. En même temps, eut lieu l'envoi des bulletins fixant les élections au 19 juin.

x

Calgary. — Les bureaux de H. S. Shannon et Cie, de Calgary, ont été fermés, la semaine dernière par J. J. Frawley, délégué du procureur provincial de l'Alberta, avec mandat d'arrestation de W. H. Wolfe, gérant local de la compagnie, d'après la section 231 du code criminel.

x

L'Exposition mondiale du grain

Il y a une activité bien soutenue dans la province de Québec où l'on prépare un grand nombre d'échantillons pour exposer à l'Exposition mondiale du grain de 1932, selon un rapport de Paul Méthot, du département de l'Agriculture de cette province. "J'ai vu plusieurs cultivateurs qui ont reçu des exemplaires de la liste des prix, comprenant 16 pages, dit M. Méthot, et ils m'ont dit avoir l'intention de préparer beaucoup d'échantillons pour l'Exposition."

Selon une lettre reçue de A.-H. Stafford, commissaire du département de l'Agriculture, l'Etat du Montana sera bien représenté à l'Exposition mondiale du grain de 1932. M. Stafford dit: "Ce département se propose de préparer du grain pour l'exposer à votre Conférence-Exposition de 1932. Veuillez avoir l'obligeance de nous faire parvenir aussitôt les instructions détaillées quant aux conditions requises pour établir les rapports nécessaires avec vous."

Dans une brochure publiée par l'Université de l'Alberta sur la production et la préparation des grains pour exposition, ayant rapport spécialement à l'Exposition mondiale du grain, cette nouvelle méthode de battre à la main un bon échantillon est décrite: "Faites un châssis de bois d'environ un mètre carré, étendez bien raide sur un côté un morceau de toile d'un sac à grain ou du canevas et clouez-le aux bords. Les épis sont placés sur le canevas et frottés avec un bloc de bois recouvert d'un bout de caoutchouc ondulé. D'habitude le bloc est de 6 pouces de long et de 2 par 4 de large. Si l'on fait ce travail devant un tarare électrique, le rebut est emporté et la bonne grainé reste."

x x x

Les cultivateurs de la Vallée de San Luis, Colorado, Etats-Unis de l'Amérique, seront bien représentés à l'Exposition mondiale du grain, selon un rapport de la Fédération des bureaux agricoles des Etats-Unis. Parmi d'autres plans pour l'amélioration des récoltes, le Bureau donnera son attention "plus particulièrement à préparer un étalage qui représentera toute la Vallée à l'Exposition du grain, à Régina, Canada, e n1932."

x x x

Les cultivateurs pourront envoyer des échantillons pour toutes les classes désirées à l'Exposition de 1932, mais on ne permettra qu'une entrée pour chaque classe. Il n'y a pas de restriction quant à l'année dans laquelle le grain ou la semence a été cultivée ou pourra être cultivée, mais chaque lot exposé devra être de bonne foi la propriété de l'exposant.

x x x

De toutes parts, il nous arrive continuellement des preuves du grand intérêt qui est porté à l'Exposition mondiale du grain par les cultivateurs de bien d'autres pays que le Canada. Cet intérêt n'est pas borné aux départements gouvernementaux, ni aux fonctionnaires des départements. Plusieurs cultivateurs privés, des clubs d'utilité et d'autres organisations font eace pour faire bien représenter beaucoup d'une maniere très effileur pays dans les classes compétitives. Un témoignage typique nous vient de la Californie. Le Bureau agricole du comté de Riverside, Californie, après avoir discuté les avantages qui seraient fournis par une telle entreprise, a délégué M. N.-C. Kelly, de Corona, Cal., son représentant officiel, d'assister à l'Exposition du grain de 1932. En terminant sa lettre aux fonctionnaires de Régina, dans laquelle il exprime son intention d'y assister, M. Kelly dit: "Je ferai tous mes efforts pour éveiller l'intérêt des cultivateurs pour qu'ils se décident à envoyer des échantillons pour les classes compétitives." Un tel témoignage indique que les cultivateurs canadiens devront exercer leur meilleur jugement et employer tous leurs efforts pour empêcher que le Roi du blé, le Roi de l'avoine et le Roi du seigle, ou tout autre Roi de 1932 réside dans un autre pays que le Canada.

x

Cultivateur français en politique

Paris. — De l'impasse de la politique française va sortir un parti fermier. Les cultivateurs se proposent de mettre en campagne un grand nombre de candidats pour les élections de 1932. Le président du nouveau parti porte un nom très approprié, Florent Agricola, et déclare que le but de sa nouvelle organisation est l'intérêt politique du paysan. Il dit représenter un élément de paix et de stabilité sociales. Ses adhérents sont républicains, démocrates et hommes de progrès, continue-t-il, mais se plaignent de ce que toutes les lois de la troisième République sont en faveur de l'ouvrier citadin: il faut un contrepoids vers le cultivateur.

Les autres partis critiquent le nouveau, bien entendu. Ils disent ne pas craindre qu'il y ait beaucoup de fermiers d'élus, mais plutôt que la division n'affaiblisse la droite.

x

La cause des Martyrs canadiens

Cité vaticane. — En présence du Pape, la Sacrée Congrégation des Rites a voté le "tuto" qui indique qu'il ne reste aucun obstacle à la canonisation des huit martyrs canadiens. On sait que la cérémonie de canonisation a été fixée au 29 juin.

x

— On arrive ordinairement à la discussion avec une conviction toute faite, plus celle de sa propre supériorité. C'est ce qui fait que la discussion est bien plus souvent nuisible qu'utile. De part et d'autre l'amour-propre en sort bien persuadé qu'il a enfoncé l'adversaire. — *P. Monsabré.*

L.-G. Beaubien et Cie, Montréal 25.00
M. Maxime Raymond, député de Beauharnois, Ottawa 10.00
M. Olivar Asselin, Monrtéal 10.00
Paroisse française, Saskatoon 2.00
M. l'abbé Demers, Bonne-Madone 2.00
M. l'abbé Bellerose, Montréal 2.00
M. l'abbé Desfossés, Big River 5.00
M. l'abbé Thibaudeau, Rivière-du-Loup 5.00
M. l'abbé Antonio Coursole, Jack-Fish-Lake 3.00
M. l'abbé Thuot, Ecole Normale, Montréal 2.00
M. l'abbé Yelle, p.s.s. Supérieur du Grand Séminaire, Montréal 5.00
M. l'abbé H. Chouinard, Lac-Etchemin 2.00
M. l'abbé H. Trudel, GrandMère 2.00
Révérendes Soeurs de la Providence, Prud'homme .. 5.00
Un instituteur canadien français 2.00
Jetté et L'Espérance, Montréal 5.00
Un instituteur franco-canadien 10.00
Bureau, Bigué, Gouin et Girard, Trois-Rivières 20.00
M. Omer Demers, marchand, Debden 10.00
R. P. Bellavance, s.j., Provincial des Jésuites, Montréal. Volumes
M. René Daniaud, agent du Pacifique Canadien, Winnipeg 5.00
Cercle Paroissial de l'A.C.F.C., Delmas 10.00
Hon. Cyr, Delâge, Dép. de l'Instruction publique Volumes et médaille
Mlle Irène Schmidt, institutrice, S.-Brieux 5.00
Les Archives de la Prov. de Québec .... volumes
Les Clercs de Saint-Viateur, Montréal 25.00
M. J.-B. Garand, Storthoaks 5.00
M. Eugène Delisle, Shell-River 2.00
M. Thomas Gallant, avocat, Gravelbourg 2.00
Un ami de l'Association, Laventure 10.00
Mme Michelle Le Normand, Ottawa .... volumes
M. Léo-Paul Desrosiers, Ottawa .... volumes
M. P. de L. Taché, Banque Can Nationale, Winnipeg 5.00
Mlle Blanche Schiller, institutrice, Gravelbourg 1.00
Commission scolaire de Tulip, Delmas 10.00
M. Albert Boucher, maire de la municipalité de Saint-Louis, Hoey 5.00
R. P. Carrière, s.j., recteur du Col. Ste-Marie, Montréal 10.00
M. le Chanoine Mousseau, Valleyfield 5.00
Commission scolaire S.-Jean-Baptiste-de-la-Salle, Delmas 10.00
Hon. J.-C.-E. Ouellet, Conseil Exécutif, Québec 3.00
Hon. Jos.-Ed. Perrault, Ministre de la Voirie, Québec Médaille
L'hon. Joseph Edouard Perrault, ministre de la voirie Québec .... médaille
R. P. Ad. Dugré, s.j., Montréal 10.00
L'hon. P. J. A. Gardin, ministre de la marine, Ottawa 10.00
La Cie Parent Limitée, Québec 5.00

L'Association Catholique Franco-Canadienne désire offrir ses plus vifs remerciements à tous les Bienfaiteurs du Concours, pour les dons généreux qu'ils lui ont fait parvenir. Ces dons lui permettent de continuer l'oeuvre, si importante pour notre groupe, des concours de français, et de récompenser les efforts que font les petits Franco-Canadiens de la Saskatchewan pour étudier leur langue maternelle.

L'A.C.F.C. espère que l'exemple de patriotisme en action donné par ces généreux Bienfaiteurs sera suivi par beaucoup d'autres.

C'EST POUR LES PETITS ENFANTS!

Les dons peuvent être adressés au
SECRETARIAT DE L'A.C.F.C.
Vonda, Sask.